

## Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mercredi 4 octobre 2017 à 19 h

### ORDRE DU JOUR

### 10 - Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA <u>Direction des services administratifs et du greffe</u>

Ouverture de la séance

10.02 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Demande de dérogation mineure - Période d'intervention du public

- bâtiments projetés sur le lot 3 361 068 du cadastre du Québec (40.09)
- 1188, rue Saint-Antoine Ouest Projet Tour des Canadiens 3 (40.06)

10.03 Questions

CA Direction des services administratifs et du greffe

Demande d'autorisation d'exercer un usage conditionnel - Période d'intervention du public

1315, boulevard de Maisonneuve Est (40.07)

10.04 Ordre du jour

CA <u>Direction des services administratifs et du greffe</u>

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2017

10.05 Questions

CA <u>Direction des services administratifs et du greffe</u> - 1172701008

Période de questions du public

10.06 Questions

CA <u>Direction des services administratifs et du greffe</u>

Période de questions des membres du conseil

10.07 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1170858003

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 septembre 2017

10.08 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1170858002

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2017

10.09 Procès-verbal

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1170858004

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 27 septembre 2017

10.10 Procès-verbal

CA <u>Direction des services administratifs et du greffe</u> - 1170858005

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 28 septembre 2017

### 12 - Orientation

**12.01** Programme / Programmation / Plan d'action / Concept CA Direction des travaux publics - 1170141007

Adopter le Plan local de développement durable 2017-2020 de l'arrondissement de Ville-Marie

### 20 - Affaires contractuelles

**20.01** Subvention - Soutien financier avec convention
CA Direction des travaux publics - 1176890012

Approuver la convention avec Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ pour reconduire le projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2017-2018 et accorder une contribution maximale de 6 000 \$

**20.02** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1175179007

Approuver la convention, se terminant le 31 octobre 2018, avec la Clinique Droits Devant pour la réalisation d'activités d'aide et de conseils dans la sphère juridique pour les personnes en situation d'itinérance ou en réinsertion sociale ainsi que pour l'organisation d'une tournée de sensibilisation aux enjeux de cohabitation et accorder une contribution de 15 000 \$

**20.03** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1173105007

Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 780 \$

**20.04** Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1166890030

Prolonger le contrat pour une année supplémentaire, soit 2017-2018, avec 17 8001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour l'entretien hivernal de l'Esplanade du Champs de Mars et autoriser une dépense maximale de 22 995 \$

**20.05** Subvention - Contribution financière

CA <u>Direction des travaux publics</u> - 1174405004

Autoriser une affectation de surplus de 450 000 \$ pour les années 2018, 2019 et 2020 pour la réalisation des projets de verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie

**20.06** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1175038005

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour les programmes « Accueil et surveillance », « Camp de jour », « Activités de sports et de loisirs » et « Gestion et opération d'installations aquatiques » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 663 748 \$

District(s): Sainte-Marie

**20.07** Subvention - Contribution financière

CA <u>Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social</u> - 1175038006

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour les programmes « Accueil, surveillance et entretien sanitaire, Camp de jour », « Programmation d'activités de sports et de loisirs, Club sportif, Gestion et opération d'installation aquatique » et « Génération jeunesse » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 860 418 \$

District(s): Sainte-Marie

**20.08** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1175377002

Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal, pour le programme « Accueil et Surveillance » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 34 480 \$

District(s): Saint-Jacques

**20.09** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1146442005

Prolonger le contrat avec 9176-7277 Québec inc. (F.A.S.R.S. GO CUBE), pour une durée de 12 mois allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'évictions de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 118 731,81 \$

**20.10** Contrat de construction

CA <u>Direction des travaux publics</u> - 1175965005

Accorder un contrat de 1 575 943,94 \$ à Axe Construction inc. pour les travaux relatifs à la réfection du mur de maçonnerie ainsi qu'à la rénovation du chalet du parc Percy-Walters et autoriser une dépense maximale de 1 733 538,33 \$ (appel d'offres public VMP-17-039 - 5 soumissionnaires)

District(s): Peter-McGill

**20.11** Subvention - Soutien financier avec convention

CA <u>Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1171211002</u>

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2017, avec L'Auguste Théâtre pour le Festival Noël dans le Parc Émilie-Gamelin et accorder une contribution de 90 000 \$

District(s): Saint-Jacques

20.12 Appel d'offres public

CA <u>Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social</u> - 1174362001

Accorder un contrat de 3 560 473,00 \$ à Corporation de construction Germano pour la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Olivier-Robert situés au 2355, boulevard De Maisonneuve dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 3 715 276,86 \$ - .appel d'offres public 5931 (5 soumissionnaires)

**20.13** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1175377003

Approuver la convention avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, pour l'année 2018, pour divers programmes et accorder une contribution de 60 586 \$ ainsi qu'une contribution de 36 230 \$ du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal pour une contribution totale de 96 816 \$

District(s): Saint-Jacques

**20.14** Entente

CA Direction des travaux publics - 1170093004

Autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre Devimco Développement inc. et la Ville de Montréal pour le projet d'usage mixte du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants et mandater le secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente sur les infrastructures

District(s): Peter-McGill

**20.15** Entente

CA Direction des travaux publics - 1176486001

Approuver le projet de bail avec renonciation au droit de l'accession par lequel la Ville de Montréal loue de la JTI-Macdonald Corp., à coût nul, pour une période se terminant le 17 mars 2041, des terrains situés du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connus et désignés comme étant deux parties du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie

District(s): Sainte-Marie

20.16 Appel d'offres public

CA <u>Direction des travaux publics</u> - 1175876006

Accorder un contrat de 94 446,21 \$ à Turbocristal inc. pour la fourniture de deux canons à neige de type enneigeurs-ventilateurs et autoriser une dépense maximale de 94 446,21 \$ - (appel d'offres 17-16401- 2 soumissionnaires)

**20.17** Appel d'offres public

CA Direction des travaux publics - 1170093008

Autoriser une affectation de surplus temporaire de 1 531 843,16 \$, accorder un contrat de 1 918 885,04 \$ à Les entreprises Ventec inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc Walter-Stewart - Phase II dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 2 006 107,08 \$ (appel d'offres public VMP-17-038 - 4 soumissionnaires)

District(s): Sainte-Marie

**20.18** Contrat de construction

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1175965004

Accorder un contrat de 95 613,21 \$ à Procova inc. pour les travaux relatifs à la mise en valeur du bâtiment de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac et autoriser une dépense maximale de 227 834,46 \$ (appel d'offres public VMP-17-040, 2 soumissionnaires)

District(s): Sainte-Marie

**20.19** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1171211001

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., se terminant le 31 décembre 2019 et accorder une contribution de 1 000 000 \$ pour l'agrandissement des locaux du Centre

District(s): Saint-Jacques

### 30 - Administration et finances

**30.01** Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des travaux publics - 1170141006

Autoriser une affectation de surplus totale de 750 000 \$ pour la réalisation du programme « Propreté 2018-2020 »

**30.02** Reddition de comptes

CA <u>Direction des services administratifs et du greffe</u> - 1170141005

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 août 2017

## 40 – Réglementation

**40.01** Urbanisme - Projet particulier d'urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1160867002

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est ainsi que la construction et l'occupation d'un édifice sur le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève (Complexe Le Bourbon) - Adoption

District(s): Saint-Jacques

40.02 Urbanisme - Résolution d'urbanisme

CA <u>Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises</u> - 1170867005

Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un complexe immobilier sur le site composé des lots 1 179 716, 1 179 717, 1 179 718, 1 179 719 et 1 288 617, situés du côté sud de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue Gauvin, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011) –  $2^{\rm e}$  projet de résolution

District(s): Saint-Jacques

40.03 Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1171204002

Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 7<sup>e</sup> partie C)

District(s): Ensemble du territoire - Agglomération

**40.04** Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1175353013

Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 65 espaces de stationnement tarifés à divers endroits de l'arrondissement de Ville-Marie

**40.05** Ordonnance - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1174680001

Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs de permis pour l'année 2018

**40.06** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1177303013

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment d'une hauteur variant de 9 à 10,5 mètres, dans un secteur où la hauteur minimale autorisée est de 11 mètres, pour le bâtiment situé au 1188, rue Saint-Antoine Ouest - Projet Tour des Canadiens 3

District(s): Peter-McGill

40.07 Urbanisme - Usage conditionnel

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1174869008

Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), d'exercer l'usage « bâtiment abritant 1 à 8 logements » pour l'aménagement de 2 logements au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1315, boulevard de Maisonneuve Est

District(s): Saint-Jacques

40.08 Règlement - Domaine public

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - 1173105006

Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 8<sup>e</sup> partie, A) et édicter les ordonnances

**40.09** Urbanisme - Dérogation mineure

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1174869009

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation relativement au mode d'implantation et à l'aménagement d'aires de stationnement pour les bâtiments projetés sur le lot 3 361 068 du cadastre du Québec (2201, 2211, 2221, 2231, 2241, rue Lespérance)

District(s): Sainte-Marie

70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 10.05

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 11/2/01008

Unité administrative

Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe

responsable :

Conseil d'arrondissement

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

**Objet :** Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour

étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour (octobre)

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

Signé par Alain DUFORT Le 2017-01-10 14:03

Signataire: Alain DUFORT

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier #:1172701008

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs

et du greffe, Division du greffe

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Période de questions du public - prolongation et Réunion, pour

étude et adoption, d'articles de l'ordre du jour (octobre)

### CONTENU

### **CONTEXTE**

Dossier valise pour les résolutions de regroupements d'articles et la période de questions du public.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)** 

**DESCRIPTION** 

**JUSTIFICATION** 

**ASPECT(S) FINANCIER(S)** 

**DÉVELOPPEMENT DURABLE** 

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'interv	vention	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2017-01-09
Jacinthe MEILLEUR	Domenico ZAMBIT	0

Secrétaire d'arrondissement

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Analyste de dossiers

Corinne ANDRIEU Directrice d'arrondissement adjointe



## Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 10.07

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1170858003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs

et du greffe , Division du greffe

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité

consultatif d'urbanisme tenue le 8 septembre 2017

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 septembre 2017.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-26 14:16	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint Direction générale, Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier #:1170858003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs

et du greffe, Division du greffe

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité

consultatif d'urbanisme tenue le 8 septembre 2017

### CONTENU

### **CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 septembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)** 

**DESCRIPTION** 

**JUSTIFICATION** 

**ASPECT(S) FINANCIER(S)** 

**DÉVELOPPEMENT DURABLE** 

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention		
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2017-09-26

Nathalie DERET Agente de recherche Domenico ZAMBITO Secrétaire d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 10.08

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1170858002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs

et du greffe , Division du greffe

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

**Objet :** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil

d'arrondissement du 12 septembre 2017

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2017.

Signé par Alain DUFORT Le 2017-09-26 14:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier # :1170858002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs

et du greffe, Division du greffe

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil

d'arrondissement du 12 septembre 2017

### CONTENU

### **CONTEXTE**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)** 

**DESCRIPTION** 

**JUSTIFICATION** 

**ASPECT(S) FINANCIER(S)** 

**DÉVELOPPEMENT DURABLE** 

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention		
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2017-09-26

Nathalie DERET Agente de recherche Domenico ZAMBITO Secrétaire d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 10.09

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1170858004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs

et du greffe , Division du greffe

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée

publique de consultation du 27 septembre 2017

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 27 septembre 2017.

Signé par Alain DUFORT Le 2017-09-26 14:15

Signataire: Alain DUFORT

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier #:1170858004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs

et du greffe, Division du greffe

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée

publique de consultation du 27 septembre 2017

#### CONTENU

### **CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance d'assemblée publique de consultation du 27 septembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)** 

**DESCRIPTION** 

**JUSTIFICATION** 

**ASPECT(S) FINANCIER(S)** 

**DÉVELOPPEMENT DURABLE** 

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention		
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2017-09-26

Nathalie DERET Agente de recherche Domenico ZAMBITO Secrétaire d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 10.10

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1170858005

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs

et du greffe , Division du greffe

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité

d'étude des demandes de démolition du 28 septembre 2017

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 28 septembre 2017.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-26 14:15	
Signataire :		Alain DUFORT	
		<del></del>	

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier #:1170858005

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs

et du greffe, Division du greffe

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité

d'étude des demandes de démolition du 28 septembre 2017

### CONTENU

### **CONTEXTE**

Prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition du 28 septembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)** 

**DESCRIPTION** 

**JUSTIFICATION** 

**ASPECT(S) FINANCIER(S)** 

**DÉVELOPPEMENT DURABLE** 

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention		
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2017-09-26

Nathalie DERET Agente de recherche Domenico ZAMBITO Secrétaire d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 12.01

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier #	:	117	014	100	07
-----------	---	-----	-----	-----	----

Unité administrative responsable :

 $\label{lem:condition} \mbox{Arrondissement Ville-Marie} \ , \mbox{ Direction des travaux publics} \ ,$ 

Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

**Projet :** Plan stratégique de développement durable

**Objet :** Adopter le Plan local de développement durable 2017-2020 de

l'arrondissement de Ville-Marie

D'adopter le Plan local de développement durable 2017-2020 de Ville-Marie

**Signé par** Alain DUFORT **Le** 2017-09-26 08:32

Signataire: Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier # :1170141007

Unité administrative

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,

responsable : Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

**Projet :** Plan stratégique de développement durable

**Objet :** Adopter le Plan local de développement durable 2017-2020 de

l'arrondissement de Ville-Marie

### CONTENU

### **CONTEXTE**

Dès 2008, l'arrondissement de Ville-Marie souhaitait se positionner comme un leader en matière de gestion environnementale dans le domaine municipal. Il a dès lors fourni des efforts soutenus à ce chapitre et développé certaines pratiques et habitudes en réponse aux enjeux de développement durable. Dans cet objectif, il a d'ailleurs accordé un contrat à l'organisme Équiterre afin de réaliser un diagnostic environnemental de la gestion municipale.

De plus et afin de déployer de façon cohérente les actions prévues au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, l'arrondissement de Ville-Marie s'est doté d'un plan local de développement durable qui s'inscrit dans la continuité du plan d'action 2005-2009.

Ce plan d'action s'articulait autour de 51 actions concrèt pour améliorer la qualité de l'air, réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre (GES), assurer la qualité des milieux résidentiels, pratiquer une gestion responsable des ressources, adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions et améliorer la protection de la biodiversité des milieux.

L'arrondissement a donc élaboré son Plan local de développement durable 2017-2020 (PLDD 2017-2020) qui s'articule autour de cinq (5) priorités d'intervention :

Priorité 1 - Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles;

Priorité 2 - Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources;

Priorité 3 - Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé;

Priorité 4 - Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.

Priorité 5 - Mobiliser les parties prenantes

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA11 240783 en date du 11 décembre 2011 : prendre acte du dépôt du Plan local de développement durable 2010-2015 de l'arrondissement de Ville-Marie Résolution CG16 0437 en date du 22 juin 2016 : adopter le plan Montréal durable 2016 - 2020.

### **DESCRIPTION**

Le Plan local repose, pour sa mise en œuvre, sur la contribution de l'ensemble des unités administratives de l'arrondissement et sur celle des partenaires de l'arrondissement.

### **JUSTIFICATION**

Le Plan local de développement durable 2017-2020 de Ville-Marie d succède au Plan local de développement durable 2010-2015 .Puisque le plan est adopté en 2017, l'année 2016 a servi d'année de référence pour l'élaboration de celui-ci . Ainsi, le Plan local de développement durable sera mis en oeuvre de 2017 à 2020, inclusivement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La mise en œuvre des actions du Plan local est financée par l'arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le Plan local de développement durable 2017-2020 de l'arrondissement découle directement du « Plan Montréal durable 2016-2020 » de la Ville de Montréal et est donc en lien direct avec les priorités d'intervention identifiées dans ce dernier.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un communiqué de presse sera produit et il en sera question dans les différents outils de communication en ligne de l'arrondissement (Infolettre et page Facebook). De plus, le Plan local de développement durable 2017-2020 sera disponible pour consultation en ligne sur le site Internet de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION	
Intervenant et sens de l'intervention	
Autre intervenant et sens de l'intervention	

## **Parties prenantes**

Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie Marc LABELLE, Ville-Marie

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie Corinne ANDRIEU, Ville-Marie

Lecture:

Corinne ANDRIEU, 18 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie WAGNER Chef de section **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-18

Guy CHARBONNEAU Directeur



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.01

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1176890012

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,

Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

**Objet:** Approuver la convention avec Spectre de rue dans le cadre du

programme TAPAJ pour reconduire le projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2017-2018 et accorder

une contribution maximale de 6 000 \$

D'approuver la convention avec Spectre de rue dans le cadre du Programme TAPAJ pour la reconduction du projet de déneigement pour personnes à mobilité réduite qui se déroulera au cours de l'hiver 2017-2018;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution de 6 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-18 09:31
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie

et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier # :1176890012

Unité administrative

Arrondissement Ville-Marie, Direction des travaux publics,

Direction

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Approuver la convention avec Spectre de rue dans le cadre du

programme TAPAJ pour reconduire le projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2017-2018 et accorder une

contribution maximale de 6 000 \$

### CONTENU

### **CONTEXTE**

Le programme TAPAJ s'adresse à des personnes vivant dans une grande précarité et n'étant pas prêtes à intégrer le marché du travail, tant sur les plans personnel que professionnel. L'organisme TAPAJ vient en aide à plus de 200 jeunes en leur offrant l'opportunité de travaillé sur des horaires aussi bien ponctuelles qu'hebdomadaires tout en favorisant leur réinsertion sociale.

Le programme de déneigement vient en aide aux personnes à mobilité réduite leur offrant la possibilité d'exercer leurs activités régulières et conserver pleinement leur autonomie. Ce projet pilote a été créé en 2015-2016 et est grandement apprécié.

Dans le rapport d'activités 2016-2017, c'est plus de 30 jeunes que Tapaj a soutenu dans ce projet de déneigement. Ce groupe a effectué 40 tournées de déneigement dans Ville-Marie entre le 21 novembre 2016 et le 13 mars 2017. Les bénéficiaires du service ont été contacté à quelques reprises afin d'effectuer un suivi sur les prestations de travail des équipes et tous étaient satisfaits des services obtenus.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240529 du 8 novembre 2016 - 1166890029 - Approuver la convention avec Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ pour reconduire le projet de réinsertion sociale et professionnelle - déneigement hiver 2016-2017 et accorder une contribution maximale de  $5\,000\,$ \$

### **DESCRIPTION**

L'organisme TAPAJ sollicite la direction des travaux publics pour une troisième saison. Déjà, les 17 bénéficiaires de la dernière saison souhaitent obtenir les mêmes services pour l'hiver 2017-2018. L'organisme entrevoit une augmentation de portes à entretenir considérant qu'une publicité a été faite auprès de différents professionnels du CSSS de Ville-Marie. La contribution maximale de 6 000 \$ versée à l'organisme Spectre de rue dans le cadre du programme TAPAJ servira à reconduire le programme de déneigement pour personnes à mobilité réduite pour la saison - hiver 2017-2018 et pourra bonifier l'offre pour d'autres

résidents répondants aux critères de sélection.

Une premier versement de 4 845 \$ sera versée au début du projet permettant de couvrir les frais reliés au dix-sept bénéficiaires qui ont demandé le service. Advenant que des bénéficiaires demanderaient le service tardivement, un montant de réserve de 1 155 \$ est prévu au présent dossier décisionnel après entente avec la direction des travaux publics.

#### **JUSTIFICATION**

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que Spectre de rue - TAPAJ recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 18 AOÛT 2017 à 15 h.

De plus, les validations requises à l'effet que Spectre de rue - TAPAJ ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA, ont été faites le 6 septembre 2017 10 h37 min 54 sec.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)** 

**DÉVELOPPEMENT DURABLE** 

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

### **VALIDATION**

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds:

Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

### **Parties prenantes**

Lecture:

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO agent(e) de bureau

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-06

Alain DUFRESNE Chef de division Voirie

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU Directeur



## Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.02

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1175179007

Unité administrative responsable:

Arrondissement Ville-Marie, Direction de la culture des sports\_des loisirs et du développement social , Division des

sports\_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des

Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des droits et responsabilités : partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion

sociale

Projet:

Objet: Approuver la convention, se terminant le 31 octobre 2018, avec

> la Clinique Droits Devant pour la réalisation d'activités d'aide et de conseils dans la sphère juridique pour les personnes en situation d'itinérance ou en réinsertion sociale ainsi que pour l'organisation d'une tournée de sensibilisation aux enjeux de

cohabitation et accorder une contribution de 15 000 \$

D'approuver la convention se terminant le 31 octobre 2018 avec la Clinique Droits Devant pour la réalisation d'activités d'aide et de conseils dans la sphère juridique pour les personnes en situation d'itinérance ou en réinsertion sociale et pour l'organisation d'une tournée de sensibilisation aux enjeux de cohabitation; D'accorder à cette fin une contribution de 15 000 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-20 11:33
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



**IDENTIFICATION** Dossier #:1175179007

Unité administrative responsable:

Arrondissement Ville-Marie, Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social, Division des

sports\_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion

sociale

Projet:

Objet: Approuver la convention, se terminant le 31 octobre 2018, avec

la Clinique Droits Devant pour la réalisation d'activités d'aide et de conseils dans la sphère juridique pour les personnes en situation d'itinérance ou en réinsertion sociale ainsi que pour l'organisation d'une tournée de sensibilisation aux enjeux de

cohabitation et accorder une contribution de 15 000 \$

### CONTENU

### CONTEXTE

La Clinique Droits Devant (CDD) a pour mission d'aider et d'accompagner juridiquement des personnes en situation ou ayant connu une période d'itinérance et qui sont en processus de réinsertion sociale. Leurs usagers sont confrontés au cumul de constats d'infractions liés à leur situation d'itinérance, notamment par l'application des règlements municipaux encadrant les espaces publics et le métro. Ils peuvent aussi faire face à des accusations criminelles pour des délits mineurs. Les usagers peuvent ainsi participer au programme Accompagnement-justice-itinérance à la cour (PAJIC) pour être conseiller sur les actions à prendre pour améliorer la situation judiciaire. Ils y prennent connaissance de leur situation judiciaire et se font accompagner lors des audiences à la cour municipale ou au palais de justice. Ils peuvent également y prendre des ententes pour le paiement des contraventions ou la réalisation de travaux compensatoires, se voir annuler des constats d'infraction, réduire le montant dû ou voir leur sentence réduite. Ainsi en 2016, 450 nouvelles personnes ont ouvert un dossier à la CDD, contre 411 pour 2015.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

### **DESCRIPTION**

Avec les années, aux côtés de la santé mentale et de la toxicomanie, la judiciarisation est devenue une problématique importante associée au phénomène de l'itinérance et peut freiner le processus de réinsertion sociale (recherche de logement, stabilisation du revenu, traitement des dépendances, service liés à la santé mentale, etc.) Le projet a deux volets.

Le premier vise à desservir un plus grand nombre d'usagers, qui pourront ainsi régulariser leur situation judiciaire. Le second permettra de sensibiliser et de contribuer à l'échange entre différents interlocuteurs (organismes, usagers, commerçants, résidents, institution, service de police, etc.) sur les enjeux de cohabitation dans l'espace public.

### **JUSTIFICATION**

Les services de la Clinique Droits Devant sont en forte demande. Les actions de la CDD favorisent la prise en charge des usagers pour sortir ou se maintenir hors de la rue et la contribution permettra de répondre à davantage d'usagers.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution versée provient du Fonds de soutien financier en développement social. Les versements se feront conformément aux clauses inscrites à la convention et cette dépense est imputée conformément aux interventions financières inscrites au présent dossier décisionnel.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les services et activités réalisées par la Clinique Droits Devant contribuent à l'atteinte des objectifs de l'action 9 « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion » inscrits dans MONTRÉAL DURABLE 2016-2020.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les services offerts par la CDD contribuent à la déjudiciarisation des personnes en situation ou ayant connu une période d'itinérance d'itinérance et favorisent leurs démarches de réinsertion sociale.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications se feront selon les modalités de visibilité prévues au protocole de communication publique (annexe B) de la convention.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les activités se dérouleront en conformité avec le plan d'action et l'échéancier proposés par l'organisme et le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement de Ville-Marie.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

## **Parties prenantes**

Lecture:

**RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-19

Martin CRÉPEAU Frédéric BEAUDRY Conseiller en développement communautaire Chef de section

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Maryse BOUCHARD C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m - en remplacement de Dominique Archambault



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.03

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier #	:	1173105007
-----------	---	------------

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Direction

Cou

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

**Objet :** Accorder, à même le budget de fonctionnement, des

contributions à divers organismes pour un montant total de 780

\$

D'accorder, à même le budget de fonctionnement, les contributions suivantes :

- 480 \$ à Sans Oublier le Sourire;
- 100 \$ à l'Écomusée du fier monde;
- 200 \$ à la Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud.

D'imputer cette dépense totale de 780 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-20 14:18	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier #:1173105007

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie, Direction de la culture\_des sports des loisirs et du développement social, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions

à divers organismes pour un montant total de 780 \$

#### CONTENU

### **CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie souhaite contribuer concrètement au soutien d'organismes œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

L'organisme "Sans Oublier le Sourire" offre des activités de jours pour des adultes vivant avec une déficience intellectuelle moyenne à sévère et/ou un trouble associé.

L'Écomusée du fier monde développe une pratique muséale axée sur l'éducation populaire et met en place des projets participatifs, en étroite collaboration avec la population, les institutions et les organismes du quartier. De plus, il s'implique dans les réflexions qui concernent le développement présent et futur de son milieu.

La Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud a pour mission de soutenir l'ASCCS dans son offre de service auprès des jeunes du quartier Centre-Sud de Montréal.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1163105016 / CA 240479 (6 octobre 2016) : Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 565 \$; 1153105003 / CA15 240141 (14 avril 2015) : Accorder, à même le budget de fonctionnement, des contributions à divers organismes pour un montant total de 890 \$

### **DESCRIPTION**

Montant	Nom de l'organisme et coordonnées
480 \$	Sans Oublier le Sourire / Levée de fonds annuelle – 13 octobre 2017 1700, rue Amherst Montréal (QC) H2L 3L5
100 \$	<b>Écomusée du fier monde</b> / Soirée bénéfice – 19 octobre 2017 2050, rue Amherst Montréal (Qc) H2L 3L8
200 \$	Fondation Yvon Deschamps Centre-Sud / Cocktail bénéfice 2017 – 24 octobre 2017 2093, rue de la Visitation Montréal (QC) H2L 3C9

### **JUSTIFICATION**

Assurer un support concret à un organisme communautaire œuvrant localement et offrant des services à la communauté.

# **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Imputer cette dépense dans le budget des frais de représentation.

# **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

# Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

# **Parties prenantes**

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M ROY Secrétaire de direction **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-20

Maryse BOUCHARD C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CA: 20.04

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier #: 1166890030

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,

Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

**Objet :** Prolonger le contrat pour une année supplémentaire, soit 2017-

2018, avec 17 8001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour l'entretien hivernal de l'Esplanade du Champs de Mars et autoriser une

dépense maximale de 22 995 \$

Montréal <del>(%</del>	Système de gestion des décisions des instances Recommandation ADDENDA	
	N	<b>uméro de dossier :</b> 1166890030
Unité administrative responsable	Arrondissement Ville-Marie , Direction	Direction des travaux publics ,
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	22 995 \$ à 17 8001 Canada déneigement et le chargeme Champs de Mars et autorise	lurée d'un an, d'un montant de inc. (Groupe Nicky) pour le ent de la neige sur l'Esplanade du r une dépense maximale de 22 16-15621 - 7 soumissionnaires)

Attendu que le conseil d'arrondissement a, par sa résolution CA16 240541 adopté lors de sa séance du 8 novembre 2016, accordé le contrat de l'entretien de l'Esplanade du

Champs de Mars au montant de 22 995 \$ à la firme 17 8001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour l'entretien hivernale pour la saison 2016-2017;

Attendu que la clause 9 du devis technique inclut aux documents d'appel d'offres no 16-15621 prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour une période de 1 (un) an chacune pour un maximum de deux (2) prolongations;

Suivant la satisfaction des travaux réalisés lors de la dernière saison, autoriser la prolongation du contrat d'une année soit 2017-2018 à la firme 17 8001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour un montant de 22 995\$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-20 14:20			
Signataire :		Alain DUFORT			
		Directeur général adjoint	_		

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION Dossier # :1166890030

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie, Direction des travaux publics,

Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Prolonger le contrat pour une année supplémentaire, soit 2017-

2018, avec 17 8001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour l'entretien hivernal de l'Esplanade du Champs de Mars et autoriser une

dépense maximale de 22 995 \$

### CONTENU

#### CONTEXTE

Suite à des changements au niveau de la gestion de la neige administré par la concertation, la direction des travaux publics a pris en charge l'entretien de l'Esplanade du Champ de Mars pour la saison hivernale 2016-2017.

L'adjudicataire, 17 8001 Canada inc. (Groupe Nicky) a signifié son intention de renouveler pour la prochaine saison.

Nous avons procédé à un appel d'offres public en 2016 (16-15621). Le contrat a été octroyé à 17 8001 Canada inc. (Groupe Nicky). Le cahier des charges 2016 prévoit la possibilité de prolonger le contrat aux mêmes termes pour une durée de deux années supplémentaires. Les services rendus en 2016-2017 par la firme 17 8001 Canada inc. (Groupe Nicky) étaient satisfaisants et nous croyons profitable de renouveler le contrat pour une première année d'option soit pour 2017-2018 à un montant de 22 995 \$.

### **VALIDATION**

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

# Autre intervenant et sens de l'intervention

# **Parties prenantes**

ī	ecti	ıro	
	-( 1 1		

# **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Lalao RANDRIANARIVELO agent(e) de bureau



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1166890030

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Ville-Marie, Direction des travaux publics,

Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Accorder un contrat, d'une durée d'un an, d'un montant de 22 995

\$ à 17 8001 Canada inc. (Groupe Nicky) pour le déneigement et le chargement de la neige sur l'Esplanade du Champs de Mars et autoriser une dépense maximale de 22 995 \$ (appel d'offres

public 16-15621 - 7 soumissionnaires)

#### CONTENU

### **CONTEXTE**

L'esplanade du Champs de mars est un lieu public où nous retrouvons la réfection des vestiges des fortifications et un projet de la restauration de l'esplanade. Il y a un corridor pour la circulation des véhicules d'urgence, des livraisons et le ramassage des déchets et du recyclage.

Le présent appel d'offres fait suite à une décision d'un comité sur l'uniformisation du devis de déneigement à l'effet que dorénavant, les stationnements, les parcs et les places sont exclus des appels d'offres préparés par le service de la concertation des arrondissements.

Un appel d'offres a été lancé par le Service de l'approvisionnement le 26 septembre 2016. Quatre addenda furent émis pour reporter la date d'ouverture, pour répondre aux questions soulevées et pour apporter des corrections au bordereau de soumission.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

### **DESCRIPTION**

Ce contrat de déneigement du l'esplanade du Champs de mars est d'une durée d'une année soit du 15 novembre 2016 au 15 avril 2017 et pourra être renouveler pour deux périodes d'une saison chacune. L'adjudicataire aura la responsabilité d'entretenir l'esplanade du Champs de Mars sur une superficie de 3 500 m2 tel que stipulé à l'article 6 du devis technique et décrit au plan en annexe.

Le contrat de déneigement inclue les opérations de déblaiement de l'esplanade, d'enlèvement et de transport de la neige. La fourniture de l'épandage d'abrasif est exclue et sera pris en charge par les occupants.

## **JUSTIFICATION**

Les travaux de déneigement ont toujours été effectués par l'entreprise privée et sont exécutés de jour et de soir ainsi que les fins de semaine, afin d'assurer l'accès sécuritaire à nos édifices .

La main-d'oeuvre ainsi que les équipements requis pour la réalisation de ces travaux ne sont pas disponibles à l'Hôtel-de-Ville.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises, à l'effet que 17 8001 Canada inc./Groupe Nicky recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ont été faites le 24 octobre 2016 à 15h.

De plus, les validations requises à l'effet que 17 8001 Canada inc./Groupe Nicky recommandé ne fait pas pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics RENA ont été faites le2 octobre 2016 à 08:42.

# **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le présent contrat représente une dépense de 22 995 \$ (incluant les taxes) et sera financé à même le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics et sera imputé conformément à l'intervention financière inscrite au dossier décisionnel.

# **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

# IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent appel d'offres a été préparé en tenant compte des besoins spécifiques pour la protection des fortifications sur le site.

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Validation du processus d'approvisionnement : Service de l'approvisionnement , Direction (Naceur AYARA)

# Autre intervenant et sens de l'intervention

# **Parties prenantes**

Isabelle LAZURE, Service de l'approvisionnement

Lecture:

Isabelle LAZURE, 3 novembre 2016

# RESPONSABLE DU DOSSIER

Lalao RANDRIANARIVELO agent(e) de bureau

# **ENDOSSÉ PAR** Le : 2016-11-02

Claude DUBOIS Adjoint directeur travaux publics

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU Directeur



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.05

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier	#	111	744	N5	በበ $oldsymbol{a}$

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,

Division des parcs et de l'horticulture

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Autoriser une affectation de surplus de 450 000 \$ pour les

années 2018, 2019 et 2020 pour la réalisation des projets de

verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie

D'Affecter un montant total de 450 000 \$ des surplus de l'Arrondissement pour la réalisation de projets de verdissement dans l'arrondissement Ville-Marie pour les années 2018 à 2020.

D'imputer ce montant conformément à l'intervention financière inscrite au sommaire décisionnel.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-26 11:15	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1174405004

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Ville-Marie, Direction des travaux publics,

Division des parcs et de l'horticulture

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Autoriser une affectation de surplus de 450 000 \$ pour les années

2018, 2019 et 2020 pour la réalisation des projets de verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie

### CONTENU

### **CONTEXTE**

Depuis 1993, Sentier Urbain intervient sur des problématiques liées à l'environnement, l'éducation, la santé et le social. La mission de Sentier Urbain vise à l'amélioration de la qualité de vie de tous grâce à une démarche en trois phases : sensibilisation des populations quant aux problèmes sociaux et environnementaux qu'elles côtoient, une approche éducative pour comprendre l'intervention à venir et susciter une participation collective, une mise en action d'un projet de transformation avec l'inclusion du plus grand nombre.

Le partenariat que l'arrondissement a développé au cours des années contribue grandement au verdissement du territoire de l'arrondissement.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution : CA17 240026 : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2017, avec Sentier urbain et accorder une contribution de 145 000 \$ pour la réalisation des projets de verdissement dans l'arrondissement de Ville-Marie

Résolution : CA11 240119 : Autoriser une affectation de surplus de 87 400 \$, approuver la convention avec Sentier Urbain pour la réalisation de projets de verdissement pour l'année 2011 et accorder une contribution de 87 400 \$.

Résolution : CA12 240024 : Autoriser une affectation de surplus de 174 800 \$, approuver la convention avec Sentier Urbain pour la réalisation de projets de verdissement et accorder une contribution de 87 400 \$ pour l'année 2012 et l'année 2013 pour un montant total de 174 800 \$.

Résolution : CA14 240029 : Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec Sentier urbain et accorder une contribution de 100 000 \$ pour l'année 2014, 2015 et 2016 pour la réalisation des projets de verdissement.

#### **DESCRIPTION**

Affecter un montant total de 450 000 \$ réparti sur 3 ans, soit de 2018 à 2020 pour la réalisation des projets de verdissements dans l'arrondissement.

JUSTIFICATION		
ASPECT(S) FINANCIER(S)		
DÉVELOPPEMENT DURABLE		
IMPACT(S) MAJEUR(S)		
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION		
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE	(S)	
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈG ADMINISTRATIFS	LEMENTS ET AUX E	NCADREMENTS
VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Certification de fonds : Ville-Marie , Direction des services administrat	ifs et du greffe (Mino	uche ROY)
Autre intervenant et sens de l'interventio	n	
Parties prenantes		
Domenico ZAMBITO, Ville-Marie		
Lecture:		
Domenico ZAMBITO, 18 septembre 2017		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2017-09-18
Nathalie WAGNER Chef de section - Soutien général	José PIERRE Chef de division pa	arcs

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU Directeur



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.06

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1175038005

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des

sports\_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018,

avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour les programmes « Accueil et surveillance », « Camp de jour », « Activités de sports et de loisirs » et « Gestion et opération d'installations aquatiques » et accorder, à même le budget de

fonctionnement, une contribution de 663 748 \$

D'approuver la convention avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart, se terminant le 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Accueil et surveillance », « Camp de jour », « Activités de sports et de loisirs » et « Gestion et opération d'installation aquatique »;

D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution maximale de 663 748 \$ pour l'année 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-21 16:10
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

**IDENTIFICATION** Dossier #:1175038005

Unité administrative

Arrondissement Ville-Marie, Direction de la culture\_des sports des loisirs et du développement social, Division des responsable:

sports\_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec

> la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour les programmes « Accueil et surveillance », « Camp de jour », « Activités de sports et de loisirs » et « Gestion et opération d'installations aquatiques » et accorder, à même le budget de

fonctionnement, une contribution de 663 748 \$

### **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie s'associe à des organismes sans but lucratif intervenant en activités physiques et de loisirs et en développement social afin d'offrir à ses citoyens une programmation variée. Dans ce sens, le Centre Jean-Claude-Malépart (CJCM) vise à offrir de nombreuses activités de sports, de loisirs et d'activités aquatiques accessibles, diversifiées et de qualité.

Le présent dossier recommande l'approbation de la nouvelle convention, la précédente se terminant le 31 décembre 2017, pour une durée de 1 an et l'octroi d'une contribution annuelle de 663 748 \$ pour les programmes accueil et surveillance, camp de jour, activités de sports et de loisirs et gestion et opération d'installation aquatique.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 240695: Approuver la convention pour les années 2015, 2016 et 2017, avec la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart pour les programmes « Accueil et surveillance », « Camp de jour », « Activités de sports et de loisirs » et « Gestion et opération d'installations aquatiques » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 663 748 \$ pour un montant total de 1 991 244 \$

# **DESCRIPTION**

L'arrondissement de Ville-Marie, reconnaît que le Centre Jean-Claude-Malépart est un lieu significatif dans le quartier Sainte-Marie et augmente par le fait même la qualité de vie des citoyens de son milieu.

Plus de 4 762 personnes étaient membres actifs de l'organisme. À ce nombre, nous pouvons ajouter qu'environ 300 personnes, majoritairement des jeunes et des aînés, ont pu participer aux activités sans être membres actifs étant donné leur situation financière précaire. Pour cette même année, plus de 7 000 inscriptions ont été enregistrées pour les sessions hiver, automne et printemps et 327 enfants ont pu participer aux différentes activités du camps de jour totalisant des fréquentations annuelles de 195 000 personnes.

Par la signature de cette convention, l'arrondissement octroi une contribution financière à l'organisme dans différents programmes :

- <u>Programme d'activités de sports et de loisirs</u> permettant d'offrir une programmation d'activités de sports et de loisirs de qualité, diversifiée, accessible et sécuritaire ;
- **Programme accueil et surveillance** permettant d'assurer un accueil courtois aux personnes fréquentant le centre, de maximiser l'utilisation des espaces disponibles, d'accueillir les autres organismes du milieu tout en assurant le bon fonctionnement et la sécurité des installations ;
- **<u>Programme camp de jour</u>** permettant aux jeunes de 6 à 12 ans de participer à des activités estivales dans un lieu divertissant et d'épanouissement tout en proposant de nombreuses activités de tout genre ;
- <u>Programme gestion et opération d'installations aquatiques</u> permettant l'accueil et la gestion de l'installation, la programmation des activités et l'entretien des équipements.

### **JUSTIFICATION**

L'arrondissement de Ville-Marie, reconnaît que le Centre Jean-Claude-Malépart est un lieu significatif dans le quartier Sainte-Marie et augmente par le fait même la qualité de vie des citoyens de son milieu.

En effet, en 2013, plus de 4 762 personnes étaient membres actifs de l'organisme. À ce nombre, nous pouvons ajouter qu'environ 300 personnes, majoritairement des jeunes et des aînés, ont pu participer aux activités sans être membres actifs étant donné leur situation financière précaire. Pour cette même année, plus de 6 000 inscriptions ont été enregistrées pour les sessions hiver, automne et printemps et 354 enfants ont pu participer aux différentes activités du camps de jour totalisant des fréquentations annuelles de 195 000 personnes.

Par la signature de cette convention, l'arrondissement octroi une contribution financière à l'organisme dans différents programmes :

- <u>Programme d'activités de sports et de loisirs</u> permettant d'offrir une programmation d'activités de sports et de loisirs de qualité, diversifiée, accessible et sécuritaire ;
- **Programme accueil et surveillance** permettant d'assurer un accueil courtois aux personnes fréquentant le centre, de maximiser l'utilisation des espaces disponibles, d'accueillir les autres organismes du milieu tout en assurant le bon fonctionnement et la sécurité des installations ;
- <u>Programme camp de jour</u> permettant aux jeunes de 6 à 12 ans de participer à des activités estivales dans un lieu divertissant et d'épanouissement tout en proposant de nombreuses activités de tout genre ;
- <u>Programme gestion et opération d'installations aquatiques</u> permettant l'accueil et la gestion de l'installation, la programmation des activités et l'entretien des équipements.

Par sa contribution financière, l'arrondissement veut assurer à ses citoyens un accès à des services répondant à ses besoins.

En fonction des différents programmes, l'organisme devra s'assurer d'offrir des activités aux citoyens en priorisant les jeunes de 6 à 12 ans de l'arrondissement tant au niveau sportif, culturel, aquatique et camp de jour tout en portant une attention particulière à la clientèle des aînés. En plus de loger les organismes choisis par l'arrondissement, la corporation fournis des locaux et des plateaux sportifs aux autres organismes partenaires de

l'arrondissement ainsi qu'à la CSDM.

Étant reconnu comme un milieu de vie significatif, l'organisme portera une attention particulière à l'accueil et la surveillance des citoyens et des organismes du milieu. Ce sont plus de 500 citoyens qui franchissent la porte de ce centre tous les jours, dans des activités qui répondent à leurs besoins.

# **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier :

- Programme d'activités de sports et de loisirs 136 775 \$ 306125-07123-61900
- **Programme accueil et surveillance** 172 477 \$ 306125-07123-61900
- **Programme camp de jour** 50 000 \$ 306125-07123-61900
- <u>Programme gestion et opération d'installations aquatiques</u> 304 496 \$ 306125-07151-61900

# **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

# IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le développement et l'accessibilité aux activités ont un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie des utilisateurs (jeunes, adultes, aînés et familles).

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les activités de la Corporation du Centre Jean-Claude-Malépart figurent dans les outils de promotion et sur le site internet de l'arrondissement de Ville-Marie. L'organisme prépare et distribue aux citoyens des feuillets d'information sur sa programmation et possède son site Internet.

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Des rencontres ont lieu régulièrement avec le directeur général de l'organisme et l'agente de développement du secteur.

Une évaluation formelle, en fonction des attentes spécifiées à l'organisme lors de la signature de la convention, aura lieu à la fin de chacune des années.

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

# **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Autre intervenant et sens de l'intervention				
ENDOSSÉ PAR	Le : 2017-09-20			
Frédéric BEAUDRY Chef de section				
	<b>ENDOSSÉ PAR</b> Frédéric BEAUDRY			

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT Directrice



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.07

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1175038006

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des

sports\_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018,

avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour les programmes « Accueil, surveillance et entretien sanitaire, Camp de jour », « Programmation d'activités de sports et de loisirs, Club sportif, Gestion et opération d'installation aquatique » et « Génération jeunesse » et accorder, à même le budget de

fonctionnement, une contribution de 860 418 \$

D'approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, se terminant le 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes Accueil, surveillance et entretien sanitaire, Camp de jour, Activités de sports et de loisirs, Gestion et opération d'installation aquatique, Génération jeunesse et Club sportif; D'accorder, à cette fin, et à même le budget de fonctionnement, une contribution maximale de 860 418 \$ l'année 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-21 16:10	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1175038006

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Ville-Marie, Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social, Division des

sports\_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec

l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour les programmes « Accueil, surveillance et entretien sanitaire, Camp de jour », « Programmation d'activités de sports et de loisirs, Club sportif, Gestion et opération d'installation aquatique » et « Génération jeunesse » et accorder, à même le budget de

fonctionnement, une contribution de 860 418 \$

#### CONTENU

#### CONTEXTE

Soucieux d'offrir un service de qualité à ses citoyens, l'arrondissement de Ville-Marie soutient des organismes à but non lucratif (OBNL) intervenant en activités physiques et de loisir et en développement social, afin de leur offrir une programmation variée d'activités adaptées à tous les goûts et à tous les âges.

En ce sens, l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud (ASCCS) offre de nombreuses activités de sports, de loisirs et aquatiques accessibles, diversifiées et de qualité.

Le présent dossier recommande l'approbation de la nouvelle convention de partenariat, la précédente se terminant le 31 décembre 2017, pour une durée de 1 an et l'octroi d'une contribution annuelle de **860 418** \$ pour les programmes accueil, surveillance et entretien sanitaire, camp de jour, activités de sports et de loisirs, gestion et opération d'installation aquatique, club sportif et génération jeunesse.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 24 0697: Approuver la convention, pour les années 2015, 2016 et 2017, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour les programmes Accueil, surveillance et entretien sanitaire, Camp de jour, Programmation d'activités de sports et de loisirs, Club sportif, Gestion et opération d'installation aquatique et Génération jeunesse et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 860 418 \$, pour un montant total de 2 581 254 \$

#### **DESCRIPTION**

L'arrondissement de Ville-Marie reconnaît que l'ASCCS est un lieu significatif dans l'arrondissement Ville-Marie qui, par son offre d'activités, dynamise le milieu de vie et améliore la qualité de vie des citoyens du secteur. La participation des citoyens aux activités de sports et de loisirs qu'offre l'organisme constitue, pour eux, un levier de développement individuel et social.

Par la signature de cette convention, l'arrondissement octroi une contribution financière à l'organisme dans différents programmes :

- <u>Programme d'activités de sports et de loisirs</u> permettant d'offrir une programmation d'activités de sports et de loisirs de qualité, diversifiée, accessible et sécuritaire;
- **Programme accueil, surveillance et entretien sanitaire** permettant d'assurer un accueil courtois aux personnes fréquentant le centre, de maximiser l'utilisation des espaces disponibles, d'accueillir les autres organismes du milieu tout en assurant le bon fonctionnement et la sécurité des installations ;
- <u>Programme camp de jour</u> permettant aux jeunes de 6 à 12 ans de participer à des activités estivales dans un lieu divertissant et d'épanouissement tout en proposant de nombreuses activités de tout genre;
- <u>Programme gestion et opération d'installations aquatiques</u> permettant l'accueil et la gestion de l'installation, la programmation des activités et l'entretien des équipements;
- **<u>Programme génération jeunesse</u>** permettant la programmation d'activités sociales, culturelles, physiques et sportives qui favorisent le développement d'adolescents actifs, autonomes et responsables;
- **Programme club sportif** permettant aux clubs sportifs d'offrir aux jeunes de l'arrondissement de 17 ans et moins la possibilité de développer la pratique d'une discipline sportive.

### **JUSTIFICATION**

Par sa contribution financière, l'arrondissement veut assurer à ses citoyens un accès à des services répondant à leurs besoins.

En fonction des différents programmes, l'organisme offre des services et des activités aux citoyens de Ville-Marie en priorisant les jeunes de moins de 17 ans. L'ASCCS, met également à la disposition des autres organismes partenaires de l'arrondissement et à la CSDM des locaux et des plateaux sportifs pour mieux répondre aux besoins de l'ensemble des citoyens du milieu.

Étant reconnu comme un milieu de vie significatif, l'organisme, ouvert 361 jours par année, possède 11 682 membres actifs.L'organisme prend un soin particulier d'accueillir les enfants et adolescents dans ses différentes activités. En effet, il est à noter que 25 % des 6 000 enfants résidant dans l'arrondissement fréquentent l'ASCCS.

# **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tel que précisé dans les interventions financières au dossier. À la demande de l'organisme, la répartition du montant total de la contribution a été réaménagée entre les différents programmes, en comparaison avec la contribution précédente (2012-2014). La voici (montants arrondis au dollar près) :

Accueil surveillance et entretien sanitaire (qui inclut l'entretien sanitaire et les frais administratifs): 207 600 \$ 306125-07123-61900

Programmation d'activités de sports et de loisirs (auparavant, Encadrement d'activités physique et de loisirs) 191 314 \$ 306125-07123-61900

Camp de jour 50 000 \$ 306125-07123-61900

Club Sportif (pour patinage de vitesse uniquement) 3 534 \$ 306125-07123-61900

Génération Jeunesse 74 646 \$ 306125-07123-61900

Gestion et opération d'installations aquatiques 333 324 \$ 306125-07151-61900

### Total 860 418 \$

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

# IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le développement et l'accessibilité aux activités ont un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie des utilisateurs (jeunes, adultes, aînés et familles).

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les activités de l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud figurent dans les outils de promotion et sur le site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie. L'organisme prépare et distribue aux citoyens des feuillets d'information sur sa programmation et possède son site Internet, une page Facebook et une infolettre hebdomadaire.

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Des rencontres ont lieu régulièrement entre le personnel de l'organisme (coordonnateur, directeur général) et l'agent de développement du secteur.

Une évaluation formelle, en fonction des attentes spécifiées à l'organisme lors de la signature de la convention, aura lieu à la fin de chacune des années.

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

# Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

# Autre intervenant et sens de l'intervention

# **Parties prenantes**

Lecture:

# RESPONSABLE DU DOSSIER

Maryse ROBITAILLE Agente de développement

# **ENDOSSÉ PAR**

Frédéric BEAUDRY Chef de section

Le: 2017-09-20

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT Directrice



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.08

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier #	: 11753770	02

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des

sports\_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018,

avec le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal, pour le programme « Accueil et Surveillance » et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution de 34 480 \$

D'approuver la convention, pour l'année 2018, avec le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal, pour le programme, Accueil et Surveillance; D'accorder, à cette fin, une contribution de 34 480 \$ pour l'année 2018;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-21 16:12	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1175377002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des

sports\_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Approuver la convention, se terminant le 31 décembre 2018, avec

le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal, pour le programme

« Accueil et Surveillance » et accorder, à même le budget de

fonctionnement, une contribution de 34 480 \$

#### CONTENU

### **CONTEXTE**

L'arrondissement de Ville-Marie est associé avec le Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal pour assurer l'accueil et la surveillance au Centre Alexandre-DeSève. À cet effet, la convention de contribution vise à soutenir l'organisme dans la gestion de ces locaux. L'organisme assure donc l'accueil des personnes et des groupes, ainsi que la surveillance et la sécurité de ses installations (salles au Centre Alexandre-DeSève et gymnases dans les écoles primaires). De plus, il met en place une offre de service en activité physique, culturelle et de loisir pour les citoyens de l'arrondissement.

La convention présentement en viqueur, viendra à échéance le 31 décembre 2017.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Dossier #: 1165377005

### **DESCRIPTION**

La contribution financière de l'arrondissement doit servir d'effet de levier au Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal afin de maximiser l'utilisation des espaces disponibles au Centre Alexandre-DeSève. La mise en place d'une offre de service en activité physique, culturelle et de loisir dans ses locaux est priorisée. À noter que l'offre de service de l'organisme s'adresse exclusivement à une clientèle adulte dont 62 % provienne de l'arrondissement de Ville-Marie.

De plus, il est demandé de rationaliser les réservations de gymnases aux groupes adultes afin de permettre l'accès aux organismes jeunesse de l'arrondissement d'occuper ces installations sportives de choix.

Suite à des travaux de réaménagement en accessibilité universelle en 2016, le deuxième étage est depuis condamné en raison de l'état de vétusté de l'escalier de secours extérieur.

### **JUSTIFICATION**

Le Centre Alexandre-DeSève est un bâtiment appartenant à l'arrondissement de Ville-Marie. Dans le but d'assurer un accueil de qualité, ainsi qu'une utilisation maximale des lieux,

l'arrondissement a mandaté cet organisme pour en assurer l'accueil des usagers, la surveillance et la sécurité des lieux.

# **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires pour le versement de la contribution financière, en lien avec le programme Accueil et Surveillance est disponible au budget 2018 de la DSLDS. Numéro d'imputation budgétaire: 2438-00100000-306125-07123-61900-016490 pour un montant de 34 480 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

# IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintenir l'accessibilité et maximiser la fréquentation au Centre Alexandre-DeSève, par une offre de service en loisirs aux citoyens de l'arrondissement de Ville-Marie ainsi que par la location des locaux disponibles.

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La programmation du Service des loisirs Sacré-Coeur de Montréal est diffusée sur le site Internet et elle est publiée par le biais du Répertoire des activités de loisirs de l'arrondissement de Ville-Marie. Ce répertoire est distribué dans tous les foyers de l'arrondissement.

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi de la convention par l'agente de développement; Versement de la contribution financière; Évaluation du plan d'action.

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

# **VALIDATION**

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds:

Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

### **Parties prenantes**

Lecture:

**RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-20

Isabelle LEGAULT Frédéric BEAUDRY Agente de développement Chef de section

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT Directrice



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.09

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier	#	:	1146442005
---------	---	---	------------

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,

Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Accorder un contrat de 356 195,41 \$ à 9176-7277 Québec inc.

F.A.S.R.S. GO CUBE pour l'enlèvement, le transport,

l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'évictions de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une durée de 3 ans, et autoriser une dépense maximale de 356 195,41 \$ (appel d'offres

public 14-13983 - 3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 356 195,41 \$ taxes incluses, pour le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur le voie publique lors des saisies ou de procédure d'expulsion de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public 14-13983 – 3 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin un contrat, pour une durée de 3 ans, à Go Cube inc. (9176-7277 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 356 195,41 \$, taxes incluses.

Signé par Alain DUFORT Le 2014-11-27 15:37

Signataire: Alain DUFORT

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1146442005

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,

Division des études techniques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Accorder un contrat de 356 195,41 \$ à 9176-7277 Québec inc.

F.A.S.R.S. GO CUBE pour l'enlèvement, le transport,

l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'évictions de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour une durée de 3 ans, et autoriser une dépense maximale de 356 195,41 \$ (appel d'offres

public 14-13983 - 3 soumissionnaires)

#### CONTENU

### **CONTEXTE**

Le présent contrat consiste à embaucher une entreprise qui offrira les services d'enlèvement, de transport, d'entreposage, de fumigation et de destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors de saisies ou de procédures d'évictions de débiteurs sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, et ce, pour une durée de 3 ans, soit du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA11 240729 : Accorder un contrat, pour une durée de 3 ans, de 238 734,10 \$ à Go Cube inc. (9176-7277 Québec inc.) pour l'enlèvement, le transport, l'entreposage, la fumigation et la destruction des objets et effets mobiliers déposés sur la voie publique lors des saisies ou de procédures d'expulsion de débiteurs et autoriser une dépense maximale de 238 734,10 \$ (appel d'offres public VMP-11-025 – (1 seul soumissionnaire)

### **DESCRIPTION**

Le contractant s'engage à :

dresser l'inventaire des biens et les photographier, puis effectuer le chargement, la manutention, la fumigation et l'entreposage des biens dans des conteneurs fermés et identifiés. L'entreposage est d'une durée de 60 jours, sauf en cas de prolongation ou de récupération, et conformément à la procédure établie.

L'appel d'offres public 14-13983 a été lancé le 27 octobre 2014; l'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 novembre 2014. 4 entreprises se sont procuré le cahier de charges, et 3 soumissions ont été reçues, dont voici les résultats :

Firmes soumissionnaires	Montant avant taxes	Montant total (taxes
		incluses)

9176-7277 Québec inc Go Cube	309 802,50 \$	356 195,41 \$
4121104 Canada inc Kadisal	315 393,75 \$	362 623,97 \$
Transport Lyon	316 968,75 \$	364 434,82 \$
Estimation	282 667,00 \$	324 996,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes		361 084,73 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		1,37 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		8 239,41 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		2,31 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (\$)		31 199,41 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		9,60 %
Écart entre la deuxième soumission et la plus basse (\$)		6 458,56 \$
Écart entre la deuxième soumission et la plus basse (%)		1,80 %

L'écart observé entre l'estimation et la valeur de la soumission est considéré raisonnable; nous recommandons d'accorder le contrat à Go Cube, plus bas soumissionnaire conforme.

Par ailleurs, il est à noter que le traitement des évictions a changé dans le nouveau contrat. En effet, le bordereau a été monté de manière à obtenir un prix fixe par éviction afin d'éviter de nous faire facturer un prix variable selon la durée de l'éviction, la grosseur des logements ou la quantité de biens à saisir, évitant ainsi les imprévus.

#### **JUSTIFICATION**

L'adjudication d'un contrat pour la disposition des biens est nécessaire vu la forte quantité d'évictions qui ont lieu chaque année sur le territoire de l'arrondissement.

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds sont tirés du budget des autres services techniques de la division des études techniques.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

# IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le contrat ne serait pas accordé avant la fin 2014, l'arrondissement n'aurait plus de contrat en vigueur pour effectuer les services faisant l'objet du présent appel d'offres.

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : CA décembre 2014

Durée du contrat : janvier 2015 à décembre 2017

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

L'appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville et inclut des clauses pour assurer la prévention des gestes d'intimidation, de trafic d'influence, de corruption et de conflits d'intérêt.

### **VALIDATION**

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires:

Service de l'approvisionnement, Direction (Eddy DUTELLY)

Avis favorable avec commentaires:

Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe (Domenico ZAMBITO)

Certificat du trésorier :

Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe (Laurie GRENIER)

Avis favorable:

Ville-Marie, Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

# Autre intervenant et sens de l'intervention

**ENDOSSÉ PAR RESPONSABLE DU DOSSIER** Le: 2014-11-24

Sophie LÉPINE Andrés BOTERO

Secrétaire d'unité administrative Chef de division études techniques



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.10

2017/10/04 19:00



(1)

Dagaian	4		4.4	75	^	2 6	^	\ E
Dossier	#	•	$\perp \perp$	. / 5	91	35	UL	15

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,

Division des parcs et de l'horticulture

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

**Objet:** Accorder un contrat de 1 575 943,94 \$ à Axe Construction inc.

pour les travaux relatifs à la réfection du mur de maçonnerie ainsi qu'à la rénovation du chalet du parc Percy-Walters et autoriser une dépense maximale de 1 733 538,33 \$ (appel

d'offres public VMP-17-039 - 5 soumissionnaires)

#### Il est recoomandé:

- d'autoriser une dépense maximale de 1 733 538,33 \$, taxes incluses, pour les travaux relatifs à la réfection du mur de maçonnerie et la rénovation du chalet du parc Percy-Walters, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 575 943,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-039;
- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-29 11:23	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1175965005

Unité administrative

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,

Division des parcs et de l'horticulture

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Accorder un contrat de 1 575 943,94 \$ à Axe Construction inc.

pour les travaux relatifs à la réfection du mur de maçonnerie ainsi qu'à la rénovation du chalet du parc Percy-Walters et autoriser une dépense maximale de 1 733 538,33 \$ (appel d'offres public

VMP-17-039 - 5 soumissionnaires)

### CONTENU

### **CONTEXTE**

Le parc Percy-Walters est situé dans le quadrilatère formé des avenues des Pins (au nord), Docteur-Penfield (au sud) et McGregor (à l'ouest) ainsi que de la rue Redpath (à l'est). Il se trouve dans l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal et sa création fait suite au leg, en 1943, de M. Percy Walters, vice-président de l'Imperial Tobacco et ancien bienfaiteur du Reddy Memorial Hospital.

Deux portails donnent accès au parc sur la rue Redpath et l'avenue Docteur-Penfield. Ils sont un vestige de la villa Rosemount, du nom de Sir John Rose, ancien haut-commissaire du Canada à la fin du XIXe siècle. En novembre 2013, pour assurer la sécurité du public suite à la rupture d'un ancrage d'une des grilles, l'arrondissement de Ville-Marie a procédé à l'enlèvement des grilles de fer forgé des portails. En octobre 2014, l'arrondissement a débuté des travaux de restauration des portails et des grilles. Le chantier fut arrêté pour l'approvisionner en pierre de grès. Au moment de relancer les travaux, au printemps 2015, il fut alors découvert que l'intégrité structurale du mur de maçonnerie ceinturant le parc le long de l'avenue Docteur-Penfield, était compromise. La Division des parcs et de l'horticulture de l'arrondissement de Ville-Marie a commandé une étude dont les recommandations sont de démanteler et de reconstruire le mur et ses fondations.

Le chalet du parc Percy-Walters, quant à lui, est un bâtiment d'un (1) étage, d'environ 33 mètres carrés, possédant un vide technique non aménagé, construit en 1956. À l'origine, deux (2) salles de toilette (hommes et femmes séparées) étaient aménagées en plus d'une salle commune. Les salles de toilette ne sont plus fonctionnelles depuis plusieurs années déjà, vu leur grande vétusté, et le chalet lui-même n'est plus alimenté en eau et en électricité. Le dernier audit, réalisé en août 2012, fait état d'un indice de vétusté important pour chacune de ses composantes principales. L'ancienne salle de toilettes des hommes n'est plus accessible puisque son seul accès a été barricadé. Afin d'accommoder les usagers du parc, adeptes d'horticulture et jeunes familles, la salle commune sert aujourd'hui d'entreposage pour outils de jardinage ainsi que pour des jouets utilisés dans l'aire de jeux pour enfants située au sud-ouest du chalet.

L'appel d'offres public VMP-17-039 a été publié dans « Le Devoir » et sur le site internet SÉAO le 30 août 2017. Les soumissionnaires ont donc disposé de vingt-trois (23) jours afin de récupérer les documents, préparer et déposer leurs soumissions auprès de

l'arrondissement de Ville-Marie. La validité de ces soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours suivant leur date de dépôt, le 22 septembre 2017. Cinq (5) addenda ont été émis.

**Addenda 1 :** ajout d'études préliminaires en géotechnique et de caractérisation des arbres, ajout de fascicules normalisés et spéciaux dans diverses disciplines, modification à la portée des travaux en civil, précision de la portée des travaux en architecture, correction au plan A -821 en architecture, mise à jour des formulaires de soumission, réponse à diverses questions des soumissionnaires.

**Addenda 2 :** report de la date d'ouverture des soumissions, tel que demandé par certains soumissionnaires, vu l'envergure de l'addenda 1.

**Addenda 3 :** ajout d'une section de devis et modification de la portée des travaux en architecture, mise à jour des formulaires de soumission, réponse à diverses questions des soumissionnaires.

**Addenda 4 :** correction d'une note au plan A-301 en architecture, réponse à diverses questions des soumissionnaires.

**Addenda 5 :** mise à jour des formulaires de soumission pour corriger une erreur.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA17 240159**, 11 avril 2017, Approuver la convention et accorder un contrat de services professionnels de 133 915,50 \$ à Les Architectes Labonté Marcil, s.e.n.c. pour la réalisation du projet de réfection du mur de maçonnerie et de rénovation du chalet du parc Percy-Walters et autoriser une dépense maximale de 167 394,35 \$ (appel d'offres public VMP-17-015 – 3 soumissionnaires).

**CA14 240561**, 14 octobre 2014, Accorder un contrat de 116 860,59 \$ à 9114-6381 Québec inc. Fars Construction PDN et fils inc. pour la réalisation des travaux de restauration des portails et des grilles de fer forgé des entrées du parc Percy-Walters et autoriser une dépense maximale de 137 556,09 \$ (appel d'offres public VMP-14-013 - 2 soumissionnaires).

#### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Axe Construction inc. pour procéder aux travaux de réfection du mur de maçonnerie et de rénovation du chalet du parc Percy-Walters (0227). Ces travaux consistent en la démolition du mur existant en maçonnerie de briques et sa fondation, la construction de fondations pour le mur de maçonnerie et la reconstruction du mur en pierre calcaire, la reconstruction des fondations et la restauration de certains piliers des portails d'accès au parc, le démontage et remontage du mur de grès à l'extrémité ouest du parc, la démolition intérieure complète des finis du chalet, le réaménagement complet des salles de toilette et de la salle commune existantes, le branchement électrique et aux services d'égout et d'aqueduc du chalet, le remplacement de la toiture du chalet, le remplacement des ouvertures du chalet et la reconstruction de la moitié supérieure de son enveloppe.

#### **JUSTIFICATION**

Huit (8) entreprises se sont procurées le cahier des charges au cours de la période d'appel d'offres :

- 1- Axe Construction
- 2- Construction CPB inc.
- 3- Hulix Construction

- 4- MGB Associés
- 5- Procova inc.
- 6- Société générale de construction BPF inc.
- 7- St-Denis Thompson inc.
- 8- Trempro Construction inc.

Les cinq (5) preneurs du cahier des charges qui ont remis une soumission sont :

- 1- St-Denis Thompson inc.
- 2- MGB Associés inc.
- 3- Hulix Construction inc.
- 4- Axe Construction inc.
- 5- Construction CPB inc.

À la suite de l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire, lequel fut jugé conforme. Les cinq (5) soumissionnaires sont conformes, par ailleurs.

Au moment de soumettre le présent dossier, il n'a pas été possible de connaître le motif de désistement de deux (2) preneurs du cahier des charges. Le troisième devait déposer trois (3) soumissions le même jour, il s'est donc désisté.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total	
Axe Construction inc.	1 575 943,94 \$			
MGB Associés inc.	1 499 999,00 \$	149 999,90 \$	1 649 998,90 \$	
St-Denis Thompson inc.	1 592 000,19 \$	159 200,02 \$	1 751 200,21 \$	
Hulix Construction inc.	1 695 881,25 \$	169 588,13 \$	1 865 469,38 \$	
Construction CPB inc.	1 842 069,19 \$	184 206,92 \$	2 026 276,11 \$	
Dernière estimation réalisée (Les architectes Labonté Marcil)				
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conforme Écart entre la moyenne et la plus basse	1 773 777,71 \$			
((coût moyen des soumissions conforme 100	12,6 %			
Écart entre la plus haute et la plus bass (la plus haute conforme – la plus basse	450 332,17 \$			
Écart entre la plus haute et la plus bass ((la plus haute conforme – la plus basse	28,6 %			
Écart entre la plus basse conforme et la (la plus basse conforme – estimation)	243 517,53 \$			
Écart entre la plus basse conforme et la				
((la plus basse conforme – estimation) ,	18,3 %			
Écart entre la deuxième plus basse et la (la deuxième plus basse – la plus basse	74 054,96 \$			
Écart entre la deuxième plus basse et la ((la deuxième plus basse – la plus basse	4,7 %			

Le montant des soumissions et de l'estimation comprennent les taxes applicables. L'estimation finale a été élaborée par les professionnels externes ayant préparé les documents d'appel d'offres. L'écart entre la plus basse soumission et l'estimation fournie par les professionnels du projet, incluant les addenda, est de 243 517,53 \$. Cet écart de 18,3 % s'explique principalement par une erreur admise par les professionnels à propos de la maçonnerie du nouveau mur de pierre calcaire. Les professionnels ont évalué ce mur à 35 \$/m². Cependant, les cinq (5) soumissions reçues présentent des prix oscillant entre 1 000 \$/m² et 1 312,50 \$/m², pour un prix unitaire moyen de 1 106,25 \$/m². Les prix soumis reflètent donc la situation du marché. Mise à part cette erreur, l'écart est acceptable.

L'analyse des soumissions par Les Architectes Labonté Marcil, HF Experts-Conseils, Gravitaire s.e.n.c. et Genimac Experts-conseils démontre que Axe Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir les recommandations des professionnels présentées en pièce jointe).

L'entreprise Axe Construction inc. n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la régie du bâtiment du Québec (RBQ). Par ailleurs, elle n'est pas inscrite sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Axe Construction inc. possède une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) tel que requis par le cahier des charges étant donné l'ampleur et la nature des travaux.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser pour ces travaux est de 1 733 538,33 \$. Après la ristourne de taxes, le montant net à emprunter est de 1 582 951,56 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de 1 432 676,31 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux, un montant pour travaux contingents de 143 267,63 \$, taxes incluses, et un budget d'incidences de 157 594,39 \$, taxes incluses.

Cette dépense sera assumée comme suit : 75 000,00 \$ en 2017 et 1 658 538,33 \$ en 2018.

Le budget d'incidences de 157 594,39 \$, taxes incluses, représente 10 % de la valeur du contrat. Il servira, entre autres, sans s'y restreindre, à couvrir des dépenses telles que les frais de laboratoire pour la compaction des sols et des matériaux granulaires, le contrôle qualitatif des matériaux granulaires et du béton, la signalisation intérieure et extérieure du chalet et les frais relatifs aux branchements du chalet aux réseaux de services publics (Hydro-Québec, CSEVM, égout et aqueduc).

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

De par sa taille, le chalet du parc Percy-Walters n'est pas assujetti à la *Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal*. Cependant, les professionnels ont suivi les directives de la Ville concernant, notamment, la gestion et l'élimination des déchets de construction et de démolition ainsi que l'utilisation de peinture sans composé organique volatil (COV).

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux prévus à l'intérieur du parc auront un impact direct sur l'accès aux modules de jeux pour enfants et au jardin communautaire qui y sont aménagés, puisqu'ils longent de près le mur de maçonnerie à démolir et reconstruire.

De plus, l'excavation étant limitée du côté de l'avenue Docteur-Penfield afin de préserver la rangée d'arbres matures qui borde le parc, l'empiètement pourrait être plus important du côté du parc et de l'aire de jeux pour enfants.

Selon l'échéancier de réalisation préconisé par l'entrepreneur, il se pourrait que ces installations ne soient disponibles de nouveau qu'à l'automne 2018. Cette disponibilité sera tributaire de l'avancement des travaux ainsi que de la sécurité des usagers.

Le début rapide des travaux à l'automne 2017 permettrait de prendre de l'avance sur les travaux de démolition du mur de maçonnerie (avec sécurisation du parc par une clôture temporaire pour l'hiver) et du chalet. La signature du contrat de travaux à l'automne 2017 permettrait également à l'entrepreneur de faire valider tous ses dessins d'atelier et échantillons durant l'hiver 2018, de même que faire fabriquer la clôture ornementale, prévue au-dessus du nouveau mur de pierre calcaire, dont le délai de livraison peut être assez long. Elle permettrait également de réserver les pierres de taille dans une carrière afin de garantir l'approvisionnement du chantier.

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le comité d'usagers du parc a déjà été informé lors d'un événement tenu au parc le 3 juin dernier de l'option retenue pour le réaménagement du chalet et la reconstruction du mur de maçonnerie en pierre calcaire, tel que proposé par le ministère de la Culture et des Communications afin de rappeler les constructions résidentielles avoisinantes. Ce comité a également été informé des grandes lignes de l'échéancier de conception, de l'appel d'offres et de la réalisation des travaux.

En outre, l'entrepreneur devra afficher l'information relative à son chantier tel que prescrit par les professionnels selon les exigences de la Ville de Montréal.

Enfin, une communication prochaine est à prévoir entre l'arrondissement et le comité des usagers afin que ceux-ci puissent vider le chalet du parc des articles d'horticulture et des jouets d'enfants qui y sont présentement entreposés et qui leur appartiennent. Les usagers devront également être informés plus en détails de l'impact des travaux sur l'utilisation des installations du parc.

# CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de débuter les travaux : mi-octobre 2017

Démolition du mur et démolition intérieure du chalet : à partir de novembre 2017

Travaux du chalet : janvier à juin 2018 Travaux du mur : avril à août 2018

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce dossier a été préparé par Nicolas Hains de Cima+.

## **VALIDATION**

## Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Michelle GAGNÉ)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

### **Parties prenantes**

José PIERRE, Ville-Marie Nicole RODIER, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture:

José PIERRE, 26 septembre 2017

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nicolas - Ext HAINS Chargé de projet

#### **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-26

Isabelle BONNEAU c/d gestion de projets immobiliers

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BOUVRETTE Directeur par intérim Direction de la gestion de projets immobiliers

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-09-27 **Approuvé le :** 2017-09-29



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.11

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1171211002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des

sports\_des loisirs et du développement social, Division de la

culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

**Objet:** Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention,

pour l'année 2017, avec L'Auguste Théâtre pour le Festival Noël dans le Parc Émilie-Gamelin et accorder une contribution de 90

000 \$

D'approuver la convention avec L'Auguste Théâtre pour le Festival Noël dans le Parc Émilie -Gamelin;

D'accorder à cette fin une contribution de 90 000 \$ pour 2017;

D'affecter une somme de 90 000 \$ provenant des surplus libres de l'arrondissement au financement de cette dépense;

D'imputer cette dépense totale de 90 000 \$ conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT Le 2017-09-26 11:49

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1171211002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie, Direction de la culture\_des sports des loisirs et du développement social, Division de la

culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention,

pour l'année 2017, avec L'Auguste Théâtre pour le Festival Noël dans le Parc Émilie-Gamelin et accorder une contribution de 90

000 \$

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

Le Festival Noël dans le parc s'est implanté à la place Émilie-Gamelin pour la première fois en 2016, contribuant ainsi à l'animation hivernale de la place.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 240528 - 1162624003 - Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention, pour l'année 2016, avec L'Auguste Théâtre pour le Festival Noël dans le Parc et accorder une contribution de 90 000 \$

#### **DESCRIPTION**

Le Festival Noël dans le Parc propose aux citoyens, visiteurs et touristes de la Ville de Montréal et de ses environs un événement présenté sous la forme d'un majestueux village en ville durant le temps des fêtes. Le Festival avec son ambiance féerique, où l'odeur des sapins et du feu de bois combinée à une programmation artistique variée et des plus conviviale, font vivre aux visiteurs une expérience unique au monde. Le public est invité à participer à plusieurs spectacles et activités dans ces lieux, que ce soit dans une même journée, ou à des moments différents durant le mois de décembre.

Le Festival se déroulera du 1<sup>er</sup> au 25 décembre 2017.

#### **JUSTIFICATION**

Le Festival s'inscrit dans une perspective d'enrichissement de la qualité de vie des citoyens montréalais.

L'organisme assure, depuis 1994, l'animation du domaine public permettant ainsi de rassembler les citoyens autour d'une célébration commune. Le Festival est donc devenu avec le temps, un rendez-vous annuel important permettant aux citoyens de se familiariser avec le voisinage dans une ambiance unique du temps des fêtes.

La contribution financière de l'arrondissement est importante pour la mise en œuvre du Festival. Elle permettra de bonifier la programmation présentée au parc Émilie-Gamelin qui devient un lieu de diffusion culturelle accessible à tous en présentant des spectacles

gratuits. La contribution aidera aussi à l'embellissement du visuel du site, par l'amélioration des infrastructures et des décors.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'organisme doit mentionner que le projet a bénéficié du soutien financier de l'arrondissement de Ville-Marie dans tous les documents promotionnels relatifs audit projet.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds:

Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### **Parties prenantes**

Kevin DONNELLY, Service de la culture

Lecture:

Kevin DONNELLY, 22 septembre 2017

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maryse BOUCHARD C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-20

Maryse BOUCHARD C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT Directrice



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.12

2017/10/04 19:00



(1)

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des

sports\_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Accorder un contrat de 3 560 473,00 \$ à Corporation de

construction Germano pour la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Olivier-Robert situés au 2355, boulevard De Maisonneuve dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 3 715 276,86 \$ - .appel d'offres public 5931 (5 soumissionnaires)

#### Il est recommandé:

- 1. d'autoriser une dépense de 3 715 276,86 \$, taxes incluses, pour la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Olivier-Robert, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2. d'accorder à l'entreprise " Corporation de construction Germano", plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 560 473,00 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public #5931;
- 3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-25 13:54	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie

et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1174362001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des

sports\_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Accorder un contrat de 3 560 473,00 \$ à Corporation de

construction Germano pour la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Olivier-Robert situés au 2355, boulevard De Maisonneuve dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 3 715 276,86 \$ - .appel d'offres public 5931 (5 soumissionnaires)

#### **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

Le parc Olivier-Robert est l'un des plus achalandés du district Sainte-Marie. Situé en plein secteur résidentiel, il abrite l'une des trois pataugeoires de l'arrondissement de Ville-Marie et a fait l'objet de rénovations tout récemment, soit en 2012, pour l'installation d'une nouvelle aire de jeux, comprenant une glissoire, des balançoires et divers modules pour les enfants.

Les travaux visés par le présent sommaire auront pour effet de revitaliser les installations d'un parc déjà très populaire. En effet, la pataugeoire et le chalet du parc Olivier-Robert (anciennement parc Fullum de Maisonneuve), situés au 2355, boulevard De Maisonneuve Est, ont été construits en 1973 et n'ont fait l'objet d'aucune rénovation majeure depuis cette date; or, ce bâtiment existant, est vétuste et ne répond pas aux besoins définis. Il sera démoli, tout comme la pataugeoire existante qui ne comporte pas de système de filtration. Le nouveau chalet offrant une nouvelle fonction de salle polyvalente d'une superficie de 286 mètres carré et la nouvelle pataugeoire pourra accueillir 90 baigneurs avec 2 jeux d'eau pour les enfants. Le projet est jumelé à la construction d'un nouveau poste de ventilation pour le métro de Montréal et l'édicule permettant l'accès à ces nouvelles installations qui sera construite, pour leur part par la STM sera intégré au nouveau bâtiment. Les frais de cette construction seront défrayés par la STM. L'aménagement du bâtiment sera fonctionnel et sécuritaire, en lien avec les activités extérieures, accessible aux personnes à mobilité réduite et ajoutera un côté attrayant et ludique aux lieux.

L'appel d'offres a été annoncé dans les journaux ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 14 août 2017 pour une durée de vingt-six (26) jours ouvrables et les soumissions ont été reçues le 18 septembre 2017. Cinq (5) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres.

ADDENDAS	DATE D'ÉMISSION	DESCRIPTION	IMPACT SUR LE DÉPÔT
			DES SOUMISSIONS

#1	2017-08-18	Ré-émission du formulaire de soumission Ré-émission de quatre plans de structure et croquis Précisions aux plans et devis d'architecture et de structure	OUI
#2	2017-08-25	Précisions aux plans d'architecture Ré-émission de quatre plans en mécanique Précisions au devis en architecture, mécanique et électricité	OUI
#3	2017-08-25	Ré-émission de tous les plans suite au constat d'un problème de mise à l'échelle lors de l'impression des dessins	NON
#4	2017-09-05	Report de la date d'ouverture des soumissions	NON
#5	2017-09-11	Ré-émission de l'index au cahier des charges Précisions aux plans et devis d'architecture et de structure	OUI

Les soumissions sont valides pour une période de cent vingt (120) jours, soit jusqu'au 19 janvier 2018.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### CA16 240372

Résilier le contrat de services professionnels de 196 279,57 \$ taxes incluses, accordé à Poirier Fontaine Architectes inc. Sommaire décisionnel #1164362001.

#### CA16 240484

Affecter 13 438,40 des surplus de l'arrondissement, autoriser une dépense de 14 716,80 \$, taxes incluses, pour services additionnels rendus et réviser à la baisse le montant à résilier au contrat de services professionnels accordé à Poirier Fontaine Architectes inc., relativement à la conception du projet de la pataugeoire et du chalet du parc Olivier-Robert dans l'arrondissement de Ville-Marie. Sommaire décisionnel #1164362001.

#### CA14 240571

Autoriser une affectation de surplus et accorder un contrat de services professionnels de 196 279,57 \$ à Poirier Fontaine Architectes inc. pour la mise aux normes de la pataugeoire, le réaménagement du chalet et l'aménagement du parc Olivier-Robert et autoriser une dépense maximale de 196 269,57 \$ (appel d'offres public VMP-14-020- 1 soumissionnaire). Sommaire décisionnel #1146442004.

#### CE14 0343 (12 mars 2014)

Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2014 -2016.

#### CA13 240567 (2 octobre 2013)

Autoriser le dépôt d'une demande de participation financière à même le volet mise aux normes du Programme aquatique de Montréal (PAM), pour la mise aux normes de la pataugeoire avec jeux d'eau et du chalet du parc Olivier-Robert et assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et aux frais d'exploitation.

#### CM13 0340 (23 avril 2013)

Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

#### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à l'entreprise Corporation de construction Germano, le plus bas soumissionnaire conforme, pour réaliser les travaux de reconstruction et de mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Olivier-Robert. Les travaux comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants:

- la démolition du chalet de parc existant ;
- la construction d'un nouveau chalet de parc de 286 mètres carré.
   comprenant vestiaire familial, salles de toilette, bureau de sauveteur,
   dépôt et salle de filtration pour la pataugeoire, ainsi qu'une salle
   multifonctionnelle et une salle de toilette extérieure desservant le parc;
- la construction d'une nouvelle pataugeoire à eau filtrée de 153 mètres carré. conçue pour recevoir 90 baigneurs, incluant promenade, parasols, bancs et clôture de métal façonné;
- l'aménagement paysager aux abords du bâtiment ;
- les travaux de génie civil assurant la gestion et la rétention des eaux de pluie conformément à la réglementation, en plus des raccordements aux réseaux d'utilité publique;
- les travaux complémentaires de structure, de mécanique et d'électricité.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission est de 15 %. Le montant à autoriser prévoit un montant de 5 % du coût des travaux pour des dépenses incidentes au projet (contrôle de qualité, travaux reliés aux services d'eau et d'électricité, frais d'arpentage, signalisation, mobilier, déménagement et autres si requis).

#### **JUSTIFICATION**

À la suite de l'appel d'offres public, quatorze (14) entreprises se sont procurées le cahier des charges: Afcor Construction Inc., Aquam Spécialiste Aquatique, Armatures Bois-Francs Inc (ABF), Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ), Celeb Construction Ltée, Construction Genfor Ltée, Constructions Sojo Inc., Corporation de Construction Germano, Edilbec Construction inc., Groupe Mécano inc., Le Groupe Lécuyer Ltée, Nordmec Construction inc., Sellig PGC inc. et Vortex Aquatic Structures international. Parmi les preneurs du cahier des charges, cinq (5) entrepreneurs ont déposé une soumission, soit 35 % des preneurs du cahier des charges; ce pourcentage s'explique par le fait que plusieurs compagnies représentaient des sous-traitants, des fournisseurs d'équipements aquatiques ou une association patronale.

Les cinq (5) preneurs du cahier des charges ayant remis une soumission sont:

- 1. Corporation de construction Germano;
- 2. Sellig PGC Inc.;
- 3. La Compagnie de construction Edilbec Inc.;
- 4. Afcor Construction Inc;

#### 5. Construction Genfor Ltée.

L'octroi de contrat à l'entreprise "Corporation de construction Germano" permettra la réalisation des travaux de reconstruction et de mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Olivier-Robert. L'analyse de conformité des soumissions confirme que le plus bas soumissionnaire répond aux exigences.

Les résultats de l'appel d'offres et les écarts avec les estimés sont indiqués au tableau cidessous:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Taxes	Total (incluant les taxes)	
Soumissionnaire 1	2 692 815,00		463 736,00	3 560 473,00 \$	
Soumissionnaire 2	2 794 735,00	419 210,25	481 288,30	3 695 233,55 \$	
Soumissionnaire 3	2 826 000,00		486 672,53	3 736 572,53 \$	
Soumissionnaire 4	2 981 132,00	,	513 388,19	3 941 689,99 \$	
Soumissionnaire 5	3 160 401,00	,	544 260,53	4 178 721,53 \$	
Dernière estimation réalisée	3 052 000,00		525 592,55	4 035 392,55 \$	
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)  Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			3 822 538,12 \$ 7,36 %		
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)  Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)				618 248,53 \$	
((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			17,36 %		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			(4	74 919,55 \$)	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100				-11,77 %	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)				134 760,55 \$	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100 3,78 9					

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée est celui de l'entreprise Corporation de construction Germano qui est 11,77 % (474 919,55\$) plus bas que la dernière estimation de l'ensemble des professionnels, architectes et ingénieurs internes de la Ville et de l'ingénieur civil d'une firme externe, présentée avant l'ouverture des soumissions..

L'écart entre la plus basse et la plus haute soumission est de 17,36%, ce qui laisse présager une bonne compréhension des documents par l'ensemble des entrepreneurs.

Après vérifications et analyse, les professionnels recommandent à la Ville d'octroyer le contrat à l'entreprise Corporation de construction Germano (voir pièce jointe #5: analyse de conformité des soumissions).

Cette firme n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA), ni sur les Tableaux des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et ni sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

La dépense totale à autoriser pour la reconstruction et la mise aux normes est de 3 715 276,86 \$, taxes incluses et comprenant les contingences et les incidences.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ce projet est subventionné en partie par le programme aquatique de Montréal. La dépense totale à autoriser est de 3 715 276,86 \$, taxes incluses ( 3 392 542,98 \$ net des ristournes) sera assumé comme suit :

- Un montant maximal de 961 524,47 \$, taxes incluses (878 000,00 \$ net de ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17-052.
- La balance du contrat principal et des incidences se chiffrant à 2 753 752,39 \$, taxes incluses (2 514 542,98 \$ net des ristournes) sera financée par l'arrondissement de Ville-Marie .

Cette dépense sera assumée à 26 % par la ville centre et à 74 % par l'arrondissement de Ville-Marie.

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'arrondissement.

# **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le nouveau système de filtration de la future pataugeoire éliminera le rejet des eaux effectué chaque jour durant l'été. De nouveaux espaces verts seront également créés pour minimiser les îlots de chaleur dans le parc.

Le projet de la pataugeoire et du chalet du parc Olivier-Robert de l'arrondissement de Ville-Marie sera conçu et réalisé dans le respect des grands principes de développement durable: ce projet s'inscrit dans l'orientation de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation de la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Olivier-Robert requiert l'octroi d'un contrat de construction afin de débuter les travaux cet automne pour que le chalet et la pataugeoire soient prêts dès le début de la saison estivale soit le 23 juin 2018. Ce projet permettra de revitaliser les installations d'un parc déjà très populaire et ainsi assurer la desserte pour un plan d'eau filtré avec jeux d'eau.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public sur le site SÉAO. Une opération de communication a été élaborée, en accord avec le Service des communications.

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi au CA: Octobre 2017;

Début des travaux:: Octobre 2017;
Fin des travaux: 23 Juin 2018.

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme, tel que prescrit par la Loi sur les citées et villes.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Certification de fonds :

Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

## **Parties prenantes**

Dominique LEMAY, Service de la diversité sociale et des sports Frédéric BEAUDRY, Ville-Marie José PIERRE, Ville-Marie

Lecture:

Frédéric BEAUDRY, 21 septembre 2017 Dominique LEMAY, 21 septembre 2017

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Andrée MARCIL Gestionnaire Immobilier **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-20

Isabelle BONNEAU c/d gestion de projets immobiliers

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean BOUVRETTE Directeur par intérim

**Approuvé le :** 2017-09-22

Marie-Claude LAVOIE Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-09-25



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.13

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1175377003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division des

sports\_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Approuver la convention avec le Centre communautaire de loisirs

Sainte-Catherine d'Alexandrie, pour l'année 2018, pour divers programmes et accorder une contribution de 60 586 \$ ainsi qu'une contribution de 36 230 \$ du Service de la gestion et de la

planification immobilière de la Ville de Montréal pour une

contribution totale de 96 816 \$

D'approuver la convention, pour l'année 2018, avec le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie, pour divers programmes;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 60 586 \$ pour l'année 2018 ainsi que le remboursement de 36 230 \$, par le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de

Montréal, pour dépenses d'entretien sanitaire;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-25 13:55	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



### Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

**IDENTIFICATION** Dossier #:1175377003

Unité administrative

Arrondissement Ville-Marie, Direction de la culture\_des sports des loisirs et du développement social, Division des responsable:

sports\_des loisirs et du développement social

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver la convention avec le Centre communautaire de loisirs

> Sainte-Catherine d'Alexandrie, pour l'année 2018, pour divers programmes et accorder une contribution de 60 586 \$ ainsi qu'une contribution de 36 230 \$ du Service de la gestion et de la

planification immobilière de la Ville de Montréal pour une

contribution totale de 96 816 \$

#### **CONTENU**

#### CONTEXTE

L'arrondissement de Ville-Marie s'est associé avec le Centre communautaire de loisirs Sainte -Catherine d'Alexandrie (CCLSCA) en financement, en ressources et en expertises. Par l'entremise d'une convention de contribution, l'arrondissement soutient l'organisme dans la réalisation d'activités culturelles, sportives et de loisirs.

Le CCLSCA constitue un milieu de vie, un lieu de rassemblement au coeur du district de Saint-Jacques. La majorité de ses participants vivent dans des conditions socioéconomiques désavantageuses et plusieurs sont d'origine multiculturelle.

Pour amélioration de la qualité de vie des résidents, le CCLSCA offre des activités de sports et de loisirs et un camp de jour pour les enfants âgés de 5 à 12 ans. Plusieurs de ces jeunes proviennent des habitations à loyer modique avoisinantes. L'offre de service s'étend également aux adultes et aux aînés du quartier.

Depuis 2015, le centre décuple d'efforts pour bonifier son offre de service et par le fait même augmenter la participation aux activités. Il collabore avec plusieurs organismes afin de renforcer son expertise. Selon les données transmises par l'organisme, le Centre reçoit quotidiennement une moyenne de 25 jeunes âgés entre 6 à 12 ans. Quant aux activités dédiées aux personnes aînées et aux adultes, le Centre a organisé plus de 25 événements au cours de l'année et ce, en plus de l'offre de cours hebdomadaires. Certains événements ont atteints une participation de près d'une centaine de personnes. De plus, le membership du Centre a connu une nette augmentation.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#1165377003

#### **DESCRIPTION**

Les démarches et les efforts pour redynamiser son milieu de vie ont porté fruit. Une augmentation de la fréquentation est constatée : 41 % pour les 6 à 12 ans et 52 % pour les aînés. De plus, le nombre de locataires ayant réservé une salle au CCLSCA a doublé, passant de 40 à 83.

Devant ces retombées positives, l'arrondissement a décidé de renouveler la convention de contribution afin de poursuivre le développement d'une offre de services en loisirs adaptés aux besoins des jeunes et des personnes âgées du quartier. En ce sens, la convention permet à l'organisme de maintenir et de développer une programmation d'activités variées et structurées qui soit de qualité, sécuritaire et abordable tout en accordant une attention particulière aux besoins des citoyens plus vulnérables de son milieu.

La programmation d'activités a été bonifiée et a permis, à 25 enfants du voisinage et ce, à chaque saison, de profiter d'un milieu de vie dynamique et enrichissant. Une recrudescence des inscriptions d'enfants de niveau préscolaire ainsi que l'arrivée de nouvelles familles dans les habitations à loyer modique riveraines est également observée. La promotion d'un mode de vie sain et actif est omniprésente. De plus, une programmation renouvelée regroupant 42 activités dans les domaines artistiques, physiques, langues, informatiques et récréatives a généré un flot d'inscriptions des personnes aînées et adultes. L'accès aux camps de jour estivaux permettant à des jeunes de familles à faible revenu de s'inscrire est une priorité. Près de 80 campeurs âgés entre 5 et 12 ans, filles et garçons, ont pu bénéficier des camps de jour sportifs et/ou camps de jour d'immersion anglaise. De plus, près de 20 sorties ont été réalisées au cours de l'été.

**Accueil et Surveillance** - La bonification de la programmation, la promotion de leurs salles de réunions, l'implantation d'une bibliothèque libre-service et de l'offre de service Le Fridge Amherst ont engendré une hausse du taux de fréquentation d'où l'occupation constante de l'espace café à l'accueil.

#### **JUSTIFICATION**

L'organisme répond de façon positive aux attentes fixées par la DCSLDS de l'arrondissement.

La contribution financière permet à l'organisme de réaliser une offre de service en sports et en loisirs de qualité et sécuritaire, tout en étant accessible aux citoyens desservis par l'organisme. Selon les données transmises par l'organisme, 35 675 est le nombre de fréquentations enregistré par l'organisme pour l'année 2017 comparativement à 30 448 en 2016.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires pour le versement de la contribution financière sont distribués comme suit :

Budget de fonctionnement 2018 :

10 900 \$ - Camp de jour

16 300 \$ - 6-12 ans - Programmation d'activités sportives et de loisirs

16 386 \$ - Accueil et Surveillance

En provenance d'un surplus déja votés dans le GDD 1166145031 CA16 240632.

17 000 \$ - Aînés - Programmation d'activités sportives et de loisirs

Imputation:

2101.0010000.108140,09007.61900.016491.0000.000000.000000.000000.00000

Service de la gestion et de la planification immobilière 36 230 \$ - Entretien sanitaire

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce financement, par l'entremise d'une convention de contribution, s'inscrit dans une perspective de dynamisation des milieux de vie et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Le Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine d'Alexandrie constitue un milieu de vie pour les citoyens riverains du centre. Une offre bonifiée d'activités permet à la clientèle aînée la création de nouveaux liens et ainsi contrer l'isolement. Pour la clientèle jeunesse, cet environnement stimulant leur permet d'enrichir leur univers culturel ainsi que leur ouverture sur le monde.

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Site Internet de l'arrondissement de Ville-Marie.

Bulletins et Répertoire des activités de loisirs de l'arrondissement de Ville-Marie. Feuillets promotionnels et site Internet du Centre communautaire de loisirs Sainte-Catherine-d'Alexandrie.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Application et suivi de la convention par l'agente de développement en partenariat avec l'organisme;

Versement de la contribution financière;

Évaluation continue de l'offre de service.

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### **Parties prenantes**

Pierre LÉVESQUE, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture:

**RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-21

Frédéric BEAUDRY Chef de section

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique ARCHAMBAULT Directrice



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.14

2017/10/04 19:00



(1)

Dossie	r #	117	700	930	04	

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,

Division des grands projets

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre

Devimco Développement inc. et la Ville de Montréal pour le projet d'usage mixte du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants et mandater le secrétaire d'arrondissement à signer le

protocole d'entente sur les infrastructures

D'autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre Devimco Développement inc. et la Ville de Montréal pour le projet mixte du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants et mandater le secrétaire d'arrondissement à signer le protocole d'entente sur les infrastructures.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-27 11:07
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1170093004

Unité administrative

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,

Division des grands projets

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Autoriser la signature d'une entente sur les infrastructures entre

Devimco Développement inc. et la Ville de Montréal pour le projet d'usage mixte du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants et mandater le secrétaire d'arrondissement à signer le protocole

d'entente sur les infrastructures

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

Square Children's, un nouveau développement mixte verra le jour sur le site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants situé à l'angle des rues Atwater, Tupper, Lambert-Closse et du boulevard René-Lévesque dans l'arrondissement de Ville-Marie. Pour assurer un développement optimal de la propriété du site de l'hôpital de Montréal pour enfants, le projet proposé par le promoteur Devimco Développement inc requiert une reconfiguration importante. Ainsi, deux sections de l'actuelle rue Lambert-Closse seront acquises par 9350-3480 Québec Inc. et à 9333-8580 Québec Inc. et intégrées au terrain développable. Les infrastructures municipales se trouvant sur ces parcelles de terrains devront être déplacées et retirées afin de permettre le développement de ce terrain. De plus, 9333-8580 Québec Inc. consentira à la Ville une servitude sur un de ses terrains afin d'agrandir le parc Henri-Dunant.

Ainsi la Ville souhaite convenir d'une entente avec Devimco l'autorisant à réaliser les travaux sur les infrastructures municipales nécessaires pour libérer le terrain de toute entrave. Cette entente encadre la réalisation des travaux qui doivent se faire dans le respect des normes de la Ville.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM17 0820, 13 juin 2017**: Adopter, en vertu de l'article 89 de la Charte, un règlement autorisant la construction et l'occupation d'un complexe immobilier sur l'emplacement délimité par le boulevard René-Lévesque, l'avenue Atwater et les rues Tupper et du Sussex, ainsi qu'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de Montréal - Mandater l'OCPM pour tenir les audiences publiques.

**CA17 240485, 12 septembre 2017:** Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la fermeture ainsi que la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement des rues du Sussex et Lambert -Closse entre la rue Tupper et le boulevard René-Lévesque

#### **DESCRIPTION**

L'entente entre la Ville de Montréal et Devimco doit être signée afin de débuter les travaux d'infrastructure de la rue Lambert-Closse. Ces travaux consistent à déplacer et condamner des infrastructures souterraines situées dans des portions de la rue Lambert-Closse qui seront vendues au promoteur afin de compléter le remembrement du terrain voué au développement.

Ainsi, le promoteur aura à condamner une conduite d'aqueduc et à détourner une conduite d'égout vers la rue du Sussex. Plusieurs autres travaux connexes sont prévus. L'objectif de ces travaux est de libérer de toute entrave les terrains municipaux dont Devimco fait l'acquisition. Il est à noter qu'afin de réaliser ces travaux, Devimco devra aussi intervenir sur des portions de terrain municipaux qui ne lui seront pas vendus.

L'entente ci-jointe précise la nature des travaux d'infrastructures à être réalisés, les responsabilités respectives ainsi que les échéanciers à être respectés par les parties.

#### **JUSTIFICATION**

L'entente doit être approuvée par le Conseil d'arrondissement de Ville-Marie en vertu de la résolutions CA17 240485 et de la résolution à venir du conseil municipal (en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal), et par le promoteur Devimco. Ce projet d'entente vise les travaux suivants :

- abandon de la conduite d'aqueduc de 200 mm de la rue Lambert-Closse ;
- déménagement d'une borne fontaine ;
- installation de la conduite de contournement de l'égout unitaire de 1200 mm de diamètre de la rue Lambert-Closse;
- remplacement de la conduite d'égout unitaire sous-dimensionnée sous la rue du Sussex et ajout de regards ;
- réparation du pavage des rues Tupper et du Sussex suite aux autres travaux réalisés dans ces rues:
- ajout de trottoirs temporaires ;
- déplacement du feu de circulation au coin de la rue du Sussex et du boulevard René-Lévesque Ouest;
- décontamination des sols excavés pendant les travaux.

Le plan d'aménagement du site, la résolution du promoteur permettant la signature du protocole et les plans des travaux d'infrastructures sont joints au présent dossier décisionnel.

Un laboratoire de sol compétent et indépendant effectuera le contrôle qualitatif des matériaux pendant tous les travaux. Les travaux seront réalisés sous la surveillance de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Ville-Marie ou d'une firme qu'elle aura mandatée.

Une entente entre la Commission des Services électriques de la Ville de Montréal et le Promoteur devra être signée afin de coordonner tous ces travaux.

Une garantie bancaire s'élevant à 50% du coût des travaux est exigée avant l'émission du premier permis de construction.

La signature de l'entente permettra de réaliser les travaux d'infrastructures nécessaires au développement mixte incluant un volet résidentiel. Les travaux devraient débuter à l'automne 2017.

Une attention particulière sera apportée au nettoyage des rues environnantes de façon journalière et à la réduction de poussière pendant toute la période de travaux de

construction.

Le coût estimé pour la réalisation des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation du projet est de 390 330,00\$ (toutes taxes incluses).

Le coût estimé pour les honoraires de surveillance de l'ensemble des travaux d'infrastructures est de 20 000 \$, soit un montant approximatif de 4,3% du coût estimé de l'ensemble des travaux d'infrastructures.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Tous ces coûts sont payables par le Devimco Développement inc Les dépenses qui seront défrayées par la Ville de Montréal pour les différents contrats seront remboursées par le promoteur.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux d'infrastructures souterraines de la rue Lambert-Closse doit se faire en concordance avec l'échéancier des travaux du promoteur Devimco qui prévoit débuter ses travaux d'excavation le 1 novembre 2017. Afin de permettre au promoteur de respecter son échéancier, les conduites de la Ville doivent donc être retirées du terrain qui sera vendu au promoteur avant le 1 novembre 2017. Les travaux d'excavation débuteront dans le secteur sud-est du site de l'ancien hôpital de Montréal pour enfants, précisément à l'endroit où sont situées les infrastructures de la rue Lambert-Closse.

Si l'entente n'est pas signée, les travaux de déplacement des conduites ne pourront débuter, retardant ainsi le début du chantier de construction du projet de Devimco. Aucun permis de construction ne pourra être émis avant la signature de cette entente.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication, conjointement avec le promoteur, sera mise en place afin d'informer les résidants du secteur des travaux à venir et de leur planification.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Vente de terrains (portions de la rue Lambert-Closse) au promoteur : 2017-09-25 Début des travaux : 2017-10 (suite à la vente de terrains par la Ville au promoteur) Fin des travaux : 2017-12

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

### **Parties prenantes**

Kathy DAVID, Service de l'eau Jean-François MORIN, Ville-Marie Suzie DESMARAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture:

Jean-François MORIN, 21 août 2017 Kathy DAVID, 21 août 2017

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sophie MAYES Chargée de projets **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-08-18

Louis-François MONET Chef de division - Bureau de projets du centre -ville

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU Directeur



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.15

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1176486001

Unité administrative responsable :

 $\label{lem:condissement} \mbox{ Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , }$ 

Division des grands projets

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Approuver le projet de bail avec renonciation au droit de

l'accession par lequel la Ville de Montréal loue de la JTI-

Macdonald Corp., à coût nul, pour une période se terminant le 17 mars 2041, des terrains situés du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connus et désignés comme étant deux parties du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, dans

l'arrondissement de Ville-Marie

#### Il est recommandé:

- D'approuver le projet d'acte par lequel la Ville loue de la JTI-Macdonald Corp. pour une période se terminant le 17 mars 2041, des terrains situés du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connus et désignés comme étant 2 parties du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans l'arrondissement de Ville-Marie, le tout sans considération monétaire, le tout selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte;
- D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer ledit projet d'acte pour et au nom de la Ville de Montréal-Arrondissement de Ville-Marie.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-27 15:55	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1176486001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie, Direction des travaux publics,

Division des grands projets

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Approuver le projet de bail avec renonciation au droit de

l'accession par lequel la Ville de Montréal loue de la JTI-Macdonald Corp., à coût nul, pour une période se terminant le 17 mars 2041, des terrains situés du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connus et désignés comme étant deux

parties du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, dans

l'arrondissement de Ville-Marie

#### **CONTENU**

#### CONTEXTE

L'entreprise JTI-Macdonald Corp. (« JTI »), spécialisée dans la fabrication des produits du tabac, est implantée dans le quartier Sainte-Marie depuis plus de 135 ans. L'usine est située sur le côté nord de la rue Ontario entre les rues D'Iberville et Dufresne. Depuis plus d'une cinquantaine d'années, la Ville loue un terrain appartenant à JTI situé au nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne. Ce terrain d'une superficie de 7 636,91 m² est utilisé à des fins de parc (Parc Walter-Stewart). Le bail vient à échéance le 30 avril 2017 (le « Bail »).

Aux termes d'une convention de bail avec renonciation au droit de l'accession intervenue entre JTI et la Ville le 18 mars 2016, dont copie a été publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 22 188 579 (le « Bail Original »), la Ville de Montréal (la « Ville ») a loué un terrain, adjacent au Parc Walter-Stewart, situé du côté Nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 425 280 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 778,99 m² (la « Parcelle April »). Ce terrain fut acquis en vue d'assurer la relocalisation du jardin communautaire St-Eusèbe ainsi que la réalisation de la première phase du projet d'agrandissement et d'aménagement du parc Walter-Stewart en 2016. Au moment de la rédaction du Bail Original, il était entendu entre la Ville et la JTI que la location avec renonciation au droit d'accession ne viserait que la Parcelle April pour ne pas reporter le début des travaux et que la plus grande portion du parc serait traitée en 2017.

La Ville souhaite conclure avec JTI un bail avec renonciation au droit d'accession aux termes duquel elle loue, avec plus grande étendue (soit 8 098,6 m²) le Parc Walter-Stewart et ce, afin de permettre à l'arrondissement d'effectuer certains travaux d'aménagement (la « Parcelle Walter-Stewart »). Notamment le chalet du Parc Walter-Stewart sera démoli, reconstruit et agrandit en raison de son état altéré et en vue d'offrir aux riverains un lieu utile et animé.

En conséquence, la Ville et la JTI (les « Parties ») ont convenu de modifier et reformuler le Bail Original afin d'y inclure la Parcelle Walter-Stewart (le « Bail Modifié et Reformulé »).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA15 240036, 9 février 2016 :** Autoriser une dépense de 1 304 970,23 \$ pour réaliser des travaux d'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et des travaux d'éclairage, dans le terrain April, formé du lot 1 425 280, subdivision 002 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public n° VMP-15-024 - 13 soumissionnaires).

**CA15 240444, 9 septembre 2015 :** Approuver l'intention de la création d'une propriété superficiaire par laquelle la Ville de Montréal acquiert pour une période de 25 ans de la JTI-Macdonald Corp. un terrain situé du côté Nord de la rue Larivière (0251), entre les rues d'Iberville et Dufresne, et désigné par le lot 1 425 280 du cadastre du Québec, en vue d'agrandir l'actuel parc Walter-Stewart pour l'arrondissement de Ville-Marie et un terrain situé au coin sud-ouest de la rue Ontario, entre les rues Poupart et Dufresne, connu et désigné comme étant le lot 1 424 211 du cadastre du Québec, à des fins de place publique (place Joseph-Venne) pour l'arrondissement de Ville Marie.

**CA13 240385, 10 juillet 2013 :** Approuver un bail par lequel la Ville de Montréal loue de JTI-Macdonald Corp., pour une période de neuf ans et six mois (9 1/2) ans, à compter du 1<sup>er</sup> août 2013, un terrain situé au coin sud-ouest des rues Ontario Est et Poupart et désigné par le lot 1 424 211, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie de 572,7 m², à des fins de place publique (Place Joseph-Venne), pour un loyer total de 24 182,37 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

**CA12 240319, 12 juin 2012 :** Approuver une prolongation de bail par lequel la Ville loue de JTI-Macdonald Corp. pour une période de cinq (5) ans, à compter du 1er mai 2012, un terrain situé du côté Nord de la rue Larivière (0251), entre les rues d'Iberville et Dufresne, d'une superficie de 7 636,91 m², à des fins de parc (Parc Walter-Stewart) pour l'arrondissement de Ville-Marie, pour un loyer total de 75 665,60 \$, taxes incluses et affecter un montant de 7 733,54 \$ des surplus libres pour couvrir la dépense 2012.

CA08 240539, 5 août 2008 : Approuver le renouvellement du bail, à compter du 1er mai 2007.

**CM03 0189, 24 mars 2003 :** Approuver le renouvellement, pour la période du 1er mai 2002 au 30 avril 2007, aux mêmes conditions du bail par lequel la Ville loue de la Compagnie JTI-Macdonald corp., anciennement RJR-Macdonald inc. un terrain situé du côté nord de la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, utilisé à des fins de parc (parc Walter-Stewart) moyennant un loyer annuel de 1 \$, payable d'avance en un seul versement de 5 \$, plus le remboursement des taxes municipales, scolaires et autres, auxquelles le terrain est assujetti - N/Réf.:27-19-7.

**CO97 01183, 10 juin 1997 :** Approuver la prolongation du bail, à compter du 1er mai 1997.

CO92 02085, 10 août 1992 : Approuver le bail, à compter du 1er mai 1992.

#### **DESCRIPTION**

#### **Parc Walter-Stewart**

Le présent dossier vise à remplacer le Bail par lequel la Ville de Montréal loue de JTI-Macdonald Corp., un terrain situé sur la rue Larivière, entre les rues D'Iberville et Dufresne et désigné par le lot 1 425 280 du cadastre du Québec, d'une superficie de 7 636,91 m², dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Pour ce faire, la Ville souhaite modifier et remplacer le Bail Original afin d'y inclure la

Parcelle Walter-Stewart. Le Bail Modifié et Reformulé prévoit notamment ce qui suit:

- Le Bail Modifié et Reformulé est consenti par JTI à la Ville relativement à la Parcelle April pour une durée de 25 ans commençant le 18 mars 2016 et se terminant le 17 mars 2041 et relativement à la Parcelle Walter-Stewart, pour une durée à compter de la signature dudit bail et se terminant le 17 mars 2041 (ci-après collectivement ou respectivement nommées (la « Durée »).
- JTI renonce au droit de l'accession pendant toute la Durée. Quant à la Parcelle April, les Parties conviennent et confirment que la renonciation à la règle de l'accession stipulée au Bail Original n'est pas modifiée et demeure en vigueur depuis le 18 mars 2016.
- La Ville s'engage, à ses frais, à réaliser les aménagements sur la Parcelle Walter-Stewart au plus tard le1<sup>er</sup> septembre 2018.
- Le Bail Modifié et Reformulé est consenti sans considération monétaire et en considération des services rendus à la communauté.
- En cas de cessation des opérations manufacturières de la JTI sur le lot 1 425 280 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, celui-ci pourra en tout temps pendant la Durée et à son entière discrétion, résilier le Bail Modifié et Reformulé, en signifiant un préavis de un (1) an à la Ville, le tout sans pénalité et sans recours de la part de la Ville.
- Au plus tard un (1) an avant l'échéance du Bail Modifié et Reformulé, JTI devra confirmer par écrit à la Ville les constructions, ouvrages et plantations que la Ville devra, à ses frais, enlever de la Parcelle April et de la Parcelle Walter-Stewart (ci après collectivement les « Parcelles »). À défaut d'un tel avis, la Ville devra abandonner la totalité des constructions, ouvrages et plantations se trouvant sur les Parcelles, sans indemnité ni compensation de quelque nature que ce soit de la part de JTI.

Advenant la résiliation du Bail Modifié et Reformulé, JTI devra, dans son avis de résiliation, confirmer à la Ville les constructions, ouvrages et plantations que la Ville devra, à ses frias, enlever des Parcelles.

#### **JUSTIFICATION**

De l'avis du Bureau des projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie, il est recommandé de remplacer la prolongation du bail du parc Walter-Stewart par un bail avec renonciation au droit de l'accession pour une période se terminant le 17 mars 2041 (soit 25 ans à compter de la signature du Bail Original).

La location de la Parcelle Walter-Stewart, avec renonciation au droit de l'accession, permettrait à la Ville d'effectuer les travaux d'aménagement dans le Parc Walter-Stewart et ainsi poursuivre sa mission auprès de la population et contribuer à la revitalisation du secteur..

De plus, la Durée du Bail Modifié et Reformulé permet d'amortir à long terme les investissements municipaux en lien avec les coûts d'entretien et d'aménagement.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Bail Modifié et Reformulé est consentie sans considération monétaire, celui-ci se terminant le 17 mars 2041.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à la création de la propriété superficiaire pour le terrain du parc Walter-Stewart, l'arrondissement devra reporter les travaux de réhabilitation du chalet du parc et ne pourra procéder à la seconde phase du projet d'aménagement du parc Walter-Stewart dont l'amorce est prévue à l'automne 2017.

La signature du Bail Reformulé et Modifié permettra la poursuite des activités et le service à la population dans le secteur.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### Date de création de la propriété superficiaire

Signature et publication au registre foncier du Bail Reformulé et Modifié octobre 2017 Début de la prise de possession de la Parcelle Walter-Stewart octobre 2017 Fin des travaux d'aménagement août 2018 Fin du Bail Reformulé et Modifié 17 mars 2041

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION		

Intervenant et sens	de	l'interv	ention
---------------------	----	----------	--------

Document(s) juridique(s) visé(s) : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline BOILEAU)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### **Parties prenantes**

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrick CHALOUHI Conseiller en aménagement **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-08-28

Louis-François MONET Chef de division

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU Directeur



## Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.16

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 11758	76006

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie, Direction des travaux publics,

Division des parcs et de l'horticulture

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder un contrat de 94 446,21 \$ à Turbocristal inc. pour la

fourniture de deux canons à neige de type enneigeurs-

ventilateurs et autoriser une dépense maximale de 94 446,21 \$ -

(appel d'offres 17-16401- 2 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense de 94 446,21 \$, taxes incluses, pour l'achat de deux (2) canons à neige de type enneigeurs-ventilateurs. (appel d'offres public 17-16401 - 2 soumissionnaires).

D'accorder, à cette fin, un contrat à la firme Turbocristal Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total de94 446,21 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-09-27 16:04 Signataire: Alain DUFORT

> Directeur général adjoint Direction générale, Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1175876006

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie, Direction des travaux publics,

Division des parcs et de l'horticulture

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Accorder un contrat de 94 446,21 \$ à Turbocristal inc. pour la

fourniture de deux canons à neige de type enneigeurs-ventilateurs et autoriser une dépense maximale de 94 446,21 \$ - (appel

d'offres 17-16401- 2 soumissionnaires)

### **CONTENU**

#### CONTEXTE

Depuis des dizaines d'années, les citoyens prennent d'assaut le parc du Mont-Royal pour venir glisser sur les pentes enneigées en hiver. S'ajoute à cette activité la pratique du ski de fond. Les glisseurs étaient chaque année à la merci des caprices de Dame Nature quant à la quantité de neige recouvrant les pistes de glisse. Cependant la variabilité de cette couche de neige présentait parfois des conditions dangereuses pour les utilisateurs en raison de sa faible épaisseur . Cela a donné lieu à plusieurs accidents malheureux qui dans certains cas ont entraîné des poursuites judiciaires contre la Ville et des coûts de toutes sortes souvent très élevés.

De façon à assurer une sécurité accrue aux usagers, la Ville a décidé de faire appel depuis une dizaine d'années à une entreprise privée pour assurer l'enneigement initial des pentes de glisse au Lac-aux-Castors. Cet exercice avait comme double fin d'offrir d'excellentes conditions aux glisseurs dès le début de la saison et surtout de sécuriser le fond des pistes au moyen de neige de culture (neige «artificielle»). En effet, cette dernière par sa densité supérieure (jusqu'à trois fois) à la neige naturelle, offrait un recouvrement optimal des inégalités du terrain et résistait davantage à l'abrasion des accessoires de glisse. Bien que l'objectif d'offrir d'excellente condition de glisse au début de la saison soit atteint, celui de sécuriser le fond de la piste ne l'était pas pour la saison entière .

Depuis quelques années, l'acquisition de l'équipement nécessaire à la fabrication de neige de culture était envisagée particulièrement pour étendre l'offre de service aux usagers, particulièrement l'accès aux pistes de glisse de l'avenue du Parc mais aussi aux adeptes du ski de fond. Cependant l'achat de cet outillage ne pouvait se faire que de pair avec l'acquisition d'une dameuse professionnelle. Celle-ci a été acquise l'an dernier et les commentaires des usagers (glissades et ski de fond) ne furent que positifs. Le dépôt du présent dossier s'inscrit dans la continuité et le désir des intervenants de la Ville d'offrir des conditions optimales des installations hivernales de l'Arrondissement tant au niveau de l'agrément des citoyens que de l'aspect sécurité pour ces derniers.

# **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision déléguée # 2154352001 : Autoriser un virement budgétaire total de 2 414 000 \$ en provenance du PTI 2015-2017 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont -Royal, vers les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La

Petite-Patrie, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, de Ville-Marie et de Lachine pour l'achat de matériel roulant dédié à l'entretien des grands parcs. – Approuver la répartition du virement sur trois années, soit 1 162 000 \$ pour l'année courante, 538 000 \$ pour l'année 2016 et 714 000 \$ pour l'année 2017.

#### **DESCRIPTION**

L'adjudicataire devra fournir deux enneigeurs de type ventilateur sur chariot de même qu'une pompe de surpression (deux au total) raccordée à chacun pour en assurer le fonctionnement optimal. Le fournisseur devra inclure les accessoires nécessaires au raccordement des appareils tant au niveaux hydraulique qu'électrique.

#### **JUSTIFICATION**

L'acquisition d'un tel type d'équipement se justifie principalement par les avantages suivants:

- le coût; en effet la procédure d'enneigement par tiers se chiffre en plusieurs milliers de dollars (environ 20,000\$). Ce qui empêche entre autre, d'intervenir dans le secteur de l'avenue du Parc et de pouvoir pallier au manque de neige recouvrant certains endroits spécifiques des pistes de ski de fond.
- la quasi exclusivité des services offerts par l'entreprise d'enneigement nous met à la merci de ses disponibilités, faisant en sorte que l'ouverture de la saison souffre souvent un délai.
- la procédure d'enneigement ne s'effectue qu'une seule fois. Les coûts et la lourdeur de l'opération par tiers ne permet pas d'avoir la flexibilité à faire face aux contrecoups de Dame Nature. En effet, en ayant les équipements à notre disposition, nous pourrions intervenir de façon plus pertinente en regard des conditions climatiques tout au long de la saison.
- l'aspect sécurité est à considérer prioritairement dans le processus décisionnel. En effet les zones dénudées, dénivelées ou glacées constituent des facteurs de risques d'accident pour les citoyens. Plus particulièrement l'utilisation d'équipements de fortune tels les «crazy carpets» ne peuvent être considérés sécuritaires que sur un fond de neige consistant et nivelé. La densité supérieure de la neige de culture intervient de façon tout aussi pertinente dans l'équation que l'épaisseur totale du couvert de neige.
- La constance de la qualité des installations est primordiale pour attirer les citoyens vers la pratique d'activités sportives ou récréatives.
- L'acquisition de ces équipements s'inscrit dans une suite logique (acquisition préalable de la dameuse) des activités hivernales du parc du Mont-Royal.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les deux compagnies se sont procurées les documents de soumission et les deux ont déposé de soumissions le xx mois année , à heure

Voici la liste des soumissions reçues (taxes et contingences comprises)

Firmes soumissionnaires et firmes indépendantes	Prix	Contingences	Total
1- Turbocristal Inc. (HKD Snowmakers)	82,145.00\$	12,301.21\$	94 446,21
2- Snoinnovation	85 486,00\$	4274.30\$	98287.5
Estimé interne	130,000,00\$	13 615,87 \$	143 615,8
Coût moyen des soumissions reçues			96 366,87
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			1 920,66
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			3 841,32
			4%
Écart entre l'est imation des professionnels et la plus basse conforme			49 169,66
			52%

Nous recommandons donc d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire conforme , soit à Turbocristal Inc au prix de la soumission

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acquisition de ces équipements s'inscrit tout autant dans la volonté de la Ville de contribuer de façon palpable au développement de l'activité physique en général que dans l'attrait et la rétention des familles à Montréal.

Permettra également de rendre les pistes de glissage plus sécuritaire Accroître l'offre de service

Améliorer la qualité des pistes de ski de fonds et des pentes de glisse.

# **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

S/0

# **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Livraison: 15 jours suite à l'émission du bon de commande

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politique, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement : Service de l'approvisionnement , Direction (Eliane CLAVETTE) Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Sincheng PHOU)

Certification de fonds :

Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

## **Parties prenantes**

Patricia DI GENOVA, Service des grands parcs\_verdissement et du Mont-Royal Sincheng PHOU, Service des finances

Lecture:

Sincheng PHOU, 27 septembre 2017 Patricia DI GENOVA, 26 septembre 2017

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude NICOL C/m - horticult. & parcs **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-14

José PIERRE Chef de division parcs

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU Directeur



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.17

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1170093008

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,

Division des grands projets

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Autoriser une affectation de surplus temporaire de 1 531 843,16

\$, accorder un contrat de 1 918 885,04 \$ à Les entreprises Ventec inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc Walter-Stewart - Phase II dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 2 006 107,08 \$ (appel d'offres public VMP-17-038 - 4 soumissionnaires)

D'autoriser une affectation de surplus temporaire de 1 531 843,16 \$; D'autoriser une dépense de 2 006 1047,08 \$ pour réaliser la seconde phase des travaux d'aménagement du parc Walter-Stewart, formé du lot 1 425 280 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie (appel d'offres public n°. VMP-17-038 – 4 soumissionnaires);

D'accorder à cette fin, un contrat à Les entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, soit au prix total approximatif de 1 918 885,04 \$, taxes incluses, conformément aux cahier de charges;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-27 16:46	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



### Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

**IDENTIFICATION** Dossier #:1170093008

Unité administrative

Arrondissement Ville-Marie, Direction des travaux publics, responsable:

Division des grands projets

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Autoriser une affectation de surplus temporaire de 1 531 843,16

\$, accorder un contrat de 1 918 885,04 \$ à Les entreprises Ventec inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du parc Walter-Stewart - Phase II dans l'arrondissement de Ville-Marie et

autoriser une dépense maximale de 2 006 107,08 \$ (appel

d'offres public VMP-17-038 - 4 soumissionnaires)

#### **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

En 2016, l'arrondissement a entamé la première phase des travaux d'aménagement du parc Walter-Stewart. Les travaux, complétés au printemps 2017, ont compris la relocalisation d'un jardin communautaire, l'aménagement de la première serre communautaire multifonctionnelle de la métropole, l'aménagement d'un troncon cyclable ainsi que le réaménagement du terrain de balle.

La seconde phase du projet d'aménagement du parc Walter-Stewart offre une occasion de redonner vie à ce parc par la reconstruction de son chalet et la requalification de ses abords. Situé en plein coeur du quartier Sainte-Marie, dans le quadrilatère composé des rues de Rouen, Larivière, Dufresne et d'Iberville, le parc Walter-Stewart souffre d'un manque d'animation et d'équipements sportifs de qualité. Conformément au Plan directeur des parcs et de leurs équipements sportifs et récréatifs adopté par le conseil d'arrondissement en juin 2012 et dans le cadre du programme Quartier intégré, le Bureau de projets du centre-ville entamera dès octobre 2017 la seconde phase du projet d'aménagement du parc Walter-Stewart dont la livraison est prévue à l'été 2018.

Sous la coordination du Bureau de projets du centre-ville, le projet d'aménagement du parc Walter-Stewart a fait l'objet d'une démarche de planification et de concertation impliquant les organismes communautaires ainsi que les maisons de jeunes du quartier.

Les interventions comprendront notamment la reconstruction du chalet avec l'obtention de la certification LEED Argent ainsi que le réaménagement de ses abords avec une offre diversifiée d'équipements sportifs destinée aux adolescents et adultes du quartier. Ces nouveaux équipements sportifs comprennent: un terrain multi-sport, tables de ping-pong, un circuit d'entraînement en plein air ainsi qu'un terrain de basketball réaménagé. Le projet comprend également un aménagement paysager de qualité ainsi que la fourniture et l'installation de nouveaux mobiliers (bancs, tables, poubelles, fontaine à boire, biciborne, éclairage et tables d'échecs).

À terme, ces interventions permettront la création d'un véritable pôle sportif et culturel en plein coeur du quartier Sainte-Marie.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM17 0082 du 23 janvier 2017-** Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI).

**CM15 0828 du 16 juin 2015** - Résolu d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (QI) », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**CA16 240036 du 9 février 2016** - Résolu d'accorder un contrat de 1 250 596,53 \$ à Les Entreprises C.Dubois inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et travaux d'éclairage dans le cadre du projet de réaménagement du terrain April, formé du lot 1 425 280, subdivision 002 du cadastre du Québec, dans l'arrondissement de Ville-Marie et autoriser une dépense maximale de 1 304 970,23 \$ (appel d'offres public VMP-15-024 – 13 soumissionnaires).

**CA16 240119 du 15 mars 2016** - Résolu de modifier l'affectation de surplus afin de financer la dépense par le PTI dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises C. Dubois inc. pour les travaux d'aménagement d'un jardin et d'une serre communautaire, d'un terrain de balle, d'une piste cyclable et travaux d'éclairage pour le réaménagement du terrain April dans l'arrondissement de Ville-Marie.

**CA16 240534 du 8 novembre 2016** - Résolu d'autoriser une dépense additionnelle de 75 000 \$ au contrat octroyé à Les Entreprises C. Dubois inc. pour couvrir les dépenses relativement aux travaux supplémentaires requis, dans le cadre des travaux d'aménagement du terrain April.

#### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Les entreprises Ventec inc., au montant total de 1 918 885,04 \$ taxes incluses, afin de réaliser des travaux de réaménagement du terrain du parc Walter-Stewart - Phase II impliquant la reconstruction d'un chalet de parc et l'aménagement de son pourtour.

En plus de permettre la réhabilitation environnementale du parc, ces travaux permettront la fourniture de nouveaux équipements sportifs répondant à une demande exprimée par les usagers du parc ainsi qu'un chalet de parc reconstruit dont l'usage sera adapté aux besoins du milieu.

Dans le parc actuel, le projet prévoit la démolition du chalet actuel, sa reconstruction en modules préusinés conçus à partir de conteneurs maritimes recyclés et assemblés à même le site. Le projet prévoit également un travail de nivelage, surfaçage, verdissement ainsi que la fourniture de nouveaux équipements sportifs répondant aux besoins exprimé par les usagers dans le cadre des consultations menées par l'Arrondissement.

Une contingence de 10 % du montant total a été prévue au bordereau de la soumission en raison des travaux de réhabilitation requis. Des travaux incidents pourraient être requis dans le cadre du projet, ces derniers sont évalués à 5 % du montant total au bordereau de la soumission.

Le 7 septembre 2017, l'appel d'offres public du projet a été annoncé sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir, avec une date d'ouverture des soumissions prévue le 26 septembre 2017. Durant la période d'appel

d'offres, vingt-sept (12) entreprises se sont procuré le cahier des charges, un (1) a formulé son désistement, quatre (4) ont déposé des soumissions, la liste des commandes est jointe au dossier. Cela correspond à un taux de réponse de 33 %. L'ouverture des offres a eu lieu le 26 septembre 2017. Parmi les quatre (4) soumissions déposées, les quatre (4) sont conformes et quatre (4) sont non conformes en raison de documents manquants, la liste de vérification des documents de soumission est jointe au dossier.

Trois (3) addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres, soit le 12 septembre, le 21 septembre et le 25 septembre 2017. Les addenda présentés ont pour objet *la révision des plans, dessins et bordereau du projet, ainsi que des réponses et clarifications aux questions techniques soulevées par les soumissionnaires*. L'émission des trois (3) addenda n'a pas occasionné de report de la date de dépôt des soumissions.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions, ce qui porte la validité au 24 janvier 2018.

#### **JUSTIFICATION**

Les soumissions déposées par Les entreprises Ventec inc., Ramcor construction inc., Aménagement Côté Jardin inc. et 2633-2312 Québec inc. (Arthier), Construction Morival Limitée, 2633-2312 Québec Inc. (Pavatech) et Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. sont non conformes en raison de documents manquants.

La soumission déposée par *Aménagement Côté Jardin inc.* comprend une erreur de calcul mineure.

Parmi les preneurs de cahier de charge contactés, seule la firme *Excavation Patrice Couture inc.* a fourni le formulaire de désistement, joint au présent sommaire.

Le tableau suivant présente l'analyse des soumissions:

Soumissionnaires	Conformité		Contingences	Total
		bordereau	(taxes	(taxes incluses)
		(taxes incluses)	incluses)	
Les entreprises Ventec	Conforme	1 744 440,94 \$	174 444,09 \$	1 918 885,04 \$
Inc.				
Aménagement Côté	Conforme	1 766 343,68 \$	176 635,52 \$	1 942 979,20 \$
Jardin inc.				
Ramcor construction inc.	Conforme	1 816 194,54 \$	181 619,45 \$	1 997 813,99 \$
2633-2312 Québec inc. (Arthier)	Conforme	1 943 077,50 \$	194 307,75 \$	2 137 385,25 \$
Dernière estimation réalisée (2017/09/20)	n/a	1 664 176,89 \$	166 417,69 \$	1 830 594,58 \$
Coût moyen des soumissi	1 999 265,87 \$			
(total du coût des soumis				
soumissions conformes				
,				4%
Écart ente la moyenne des				
soumission conforme (%				
((coût moyen des <b>soumis</b>				
soumission conforme) / la plus basse soumission conforme) x 100				
Écart entre la plus haute soumission conforme et la plus basse soumission conforme (\$)				218 500,21 \$

(la plus haute soumission conforme - la plus basse soumission conforme)	11 %
Écart entre la plus haute soumission conforme et la plus basse soumission conforme (%) ((la plus haute soumission conforme - la plus basse soumission conforme) / la plus basse soumission conforme) x 100	
Écart entre la <b>plus basse soumission conforme</b> et la dernière estimation (\$) (la <b>plus basse soumission conforme</b> - estimation)	- 88 290,46 \$
Écart entre la <b>plus basse soumission conforme</b> et la dernière estimation (%) ((la <b>plus basse soumission conforme</b> - estimation) / estimation) x 100	5%
Écart entre la deuxième plus basse soumission conforme et la plus basse soumission conforme (\$) (la deuxième plus basse soumission conforme - la plus basse soumission conforme)	24 094,16 \$ 1%
Écart entre la deuxième plus basse soumission conforme et la plus basse soumission conforme (%) ((la deuxième plus basse soumission conforme - la plus basse soumission conforme) / la plus basse soumission conforme) x 100	

Le prix de la plus basse soumission conforme présentée par la firme *Les entreprises Ventec inc.* est 5 % (88 290,46 \$) plus élevée que l'estimation des professionnels.

Le faible écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation des professionnels mandatés par la Ville confirme les prix du marché.

Après analyse des soumissions, nous recommandons l'octroi du contrat à la firme *Les entreprises Ventec inc.*, le plus bas soumissionnaire conforme, au prix de 1 918 885,04 \$.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que la firme *Les entreprises Ventec inc.* ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 26 septembre 2017.

Les validations requises à l'effet que la firme *Les entreprises Ventec inc.* ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle , ont été faites le 26 septembre 2017.

Le plus bas soumissionnaire, *Les entreprises Ventec inc.*, a joint avec sa soumission l'attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) autorisant l'entrepreneur à conclure un contrat public.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 2 006 107,08 \$. Ce montant comprend la valeur des travaux de l'entrepreneur *Les entreprises Ventec inc.*, de 1 744 440,94 \$, des contingences (10%) de 174 444,09 \$, ainsi que des dépenses incidentes (5%) de 87 222,05 \$, taxes incluses.

Le coût total maximal de ce contrat de 2 006 107,09 \$, taxes, contingences et incidences

incluses sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 328 539.11 \$ taxes incluses sera financé dans *le cadre du programme pilote Quartiers intégrés (Qi)* ". La portion financée par l'arrondissement de Ville -Marie sera donc de 1 677 567.97 \$

La dépense totale de 2 006 107,09 \$ taxes, contingences et incidences incluses soit un coût net de 1 831 843.16 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, sera assumée à 16 % par la ville centre et à 84 % par l'arrondissement.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet prévoit la réhabilitation environnementale des terrains situés au pourtour du chalet du parc Walter-Stewart.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas accordé au mois d'octobre 2017, les travaux d'excavation et de bétonnage seront retardés et risquent de repousser la livraison du projet à l'été 2019, initialement prévue pour la fin de l'été 2018.

Une fois le chalet démoli, l'arrondissement prévoit faire installer des roulottes en guise de toilettes et vestiaires chauffées pour assurer la tenue des activités hivernales.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Division des communications de l'arrondissement de Ville-Marie a élaboré une stratégie de communication pour annoncer les travaux et informer les citoyens durant cette période.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Travaux du mois d'octobre 2017 au mois d'août 2018.

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Certification de fonds :

Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe (Nathalie N HÉBERT)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### **Parties prenantes**

Jean-Marc BISSONNETTE, Service de la concertation des arrondissements Chloé ROUMAGÈRE, Service de la concertation des arrondissements

Lecture:

Jean-Marc BISSONNETTE, 27 septembre 2017

**RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-27

Patrick CHALOUHI Guy CHARBONNEAU Conseiller(ere) en amenagement Directeur

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU Directeur



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.18

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1175965004

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la

culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Accorder un contrat de 95 613,21 \$ à Procova inc. pour les

travaux relatifs à la mise en valeur du bâtiment de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac et autoriser une dépense maximale de 227 834,46 \$ (appel d'offres public VMP-17-040, 2

soumissionnaires)

#### Il est recommandé:

1- d'autoriser une dépense maximale de 227 834,46 \$, taxes incluses, pour les travaux relatifs à la mise en valeur du bâtiment de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 95 613,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-040; 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Ville-Marie.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-28 09:57
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1175965004

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la

culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Accorder un contrat de 95 613,21 \$ à Procova inc. pour les

travaux relatifs à la mise en valeur du bâtiment de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac et autoriser une dépense maximale de 227 834,46 \$ (appel d'offres public VMP-17-040, 2

soumissionnaires)

#### **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

La Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac souffre d'un manque de visibilité dû à sa position en retrait de l'édicule de la station de métro Frontenac, à sa façade étroite sur la rue Ontario et à son absence d'entrée ou de signalisation sur sa façade de la rue Frontenac. À l'intérieur, le client est mal orienté vers les différents secteurs du bâtiment (salle de spectacle, salles d'exposition, bibliothèque, billetterie) et mal renseigné sur la vocation du bâtiment et sur les événements de sa programmation culturelle. En parallèle, la salle de spectacle est désuète et nécessite une mise à jour de certains finis et des équipements scéniques.

La division de la Culture et des Bibliothèques de l'arrondissement de Ville-Marie désire que les travaux de mise en valeur du bâtiment soient réalisés dès l'automne 2017, plutôt que conjointement avec la rénovation de la salle de spectacle. En effet, le besoin de visibilité du bâtiment est immédiat et l'achalandage s'en ressent. Le projet a donc été scindé en deux phases distinctes dont la première fait l'objet du présent appel d'offres de travaux.

L'appel d'offres public VMP-17-040 a été publié dans Le Devoir et sur le site internet SÉAO le 30 août 2017. Quatre (4) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres. Deux (2) soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture le 18 septembre 2017. Les soumissionnaires ont donc eu vingt (20) jours afin de récupérer les documents, préparer et déposer leur soumission auprès de l'arrondissement de Ville-Marie. La validité des soumissions est de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Deux (2) addenda ont été émis.

**Addenda 1, 8 septembre 2017**: ajout d'une colonne d'affichage de type Morris au plan A05, clarification au niveau des exigences de l'affichage en chantier dans le devis d'architecture et le cahier des clauses administratives spéciales.

**Addenda 2, 13 septembre 2017** : correction d'une coquille au plan A01, clarification de la portée des travaux en vitrage.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)** 

Bon de commande numéro 1200821 à Beaudoin Hurens inc. au montant de 13 863,11 \$, taxes incluses, pour les honoraires professionnels en ingénierie électrique et structurale de mise en valeur de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac.

Bon de commande numéro 1200827 à Nathalie Thibodeau Architecte au montant de 23 385,92 \$, taxes incluses, pour les honoraires professionnels en architecture de mise en valeur de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac.

#### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Procova inc. pour procéder aux travaux de mise en valeur du bâtiment abritant la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac (8662). Ces travaux consistent en l'installation d'une enseigne lumineuse en saillie sur la façade du bâtiment, l'installation d'une chute à livres dans le mur rideau en façade, le remplacement de globes d'éclairage dans les passerelles menant à la salle de spectacle et à la bibliothèque, la peinture de gardes métalliques à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment, l'alimentation électrique d'un futur système audiovisuel et la construction d'un espace d'affichage dans le hall d'entrée.

#### **JUSTIFICATION**

Les quatre (4) preneurs du cahier des charges sont :

- 1- Procova inc.
- 2- Rénovacoeur
- 3- Société générale de construction BPF inc.
- 4- Trempro Construction inc.

Les deux (2) preneurs du cahier des charges qui ont remis une soumission sont :

- 1- Procova inc.
- 2- Trempro Construction inc.

À la suite de l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire, lequel fut jugé conforme. Les deux soumissionnaires sont conformes, par ailleurs.

Un des preneurs de cahier des charges n'a pas eu le temps de compléter la soumission après avoir récupéré les documents d'appel d'offres et l'autre n'a pas donné de motif de désistement.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (10%)	Total
Procova inc.	86 921,10 \$	8 692,11 \$	95 613,21 \$
Trempro Construction inc.	108 679,42 \$	10 867,94 \$	119 547,36 \$
Dernière estimation réalisée (Nathalie Thibodeau Architecte et Beaudoin Hurens inc.)	95 997,31 \$	9 599,73 \$	105 597,04 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			107 580,29 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100			12,5%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	23 934,15 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	25,0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	(9 983,83) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) $\times$ 100	- 9,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	S.O.
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	5.0
((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	S.0

Le montant des soumissions et de l'estimation comprennent les taxes applicables. L'estimation finale a été élaborée par les professionnels externes ayant préparé les documents d'appel d'offres. L'écart entre la plus basse soumission et l'estimation fournie par les professionnels du projet, incluant les addenda, est de 9,5 %. Cet écart, inférieur à 10 %, laisse croire que cette soumission est juste.

L'analyse des soumissions par Nathalie Thibodeau Architecte et Beaudoin Hurens inc. démontre que Procova inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir les recommandations des professionnels présentées en pièce jointe).

L'entreprise Procova inc. n'est pas inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la régie du bâtiment du Québec (RBQ). Par ailleurs, elle n'est pas inscrite sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. Procova inc. possède une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) mais il est à noter que vu l'ampleur et la nature des travaux, celle-ci n'était pas requise dans le cadre de ce contrat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant brut de la dépense à autoriser pour cette phase du projet est de 227 834,46 \$. Ce montant comprend le prix forfaitaire de 86 921,10 \$ (taxes incluses) pour la réalisation des travaux, un montant pour travaux contingents de 8 692,11 \$ (taxes incluses) et un budget d'incidences de 132 221,25 \$ (taxes incluses).

Le budget d'incidences de 132 221,25 \$, taxes incluses, est requis pour la fourniture et l'installation d'équipements connexes aux travaux visés par le présent octroi de contrat. Ces équipements seront fournis et installés par des tiers:

- 1- Remplacement d'une partie du mobilier des aires communes du bâtiment;
- 2- Achat et installation d'une stèle extérieure selon les normes graphiques de la Ville de Montréal;
- 3- Installation d'un nouveau système de projection audiovisuelle dans les aires communes du bâtiment.

Après la ristourne de taxes, le montant net à emprunter est de 208 043,23 \$.

Ce montant sera entièrement dépensé en 2017. La dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement de Ville-Marie.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet se conformera à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les éléments visuels inclus dans cette phase du projet devraient permettre au bâtiment d'être beaucoup plus visible pour les usagers et d'annoncer sa vocation, tant de la voie publique qu'à l'intérieur. Cependant, le contrat de travaux doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que ces nouveaux éléments visuels puissent être en fonction au début de la saison culturelle de l'Hiver 2018.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Le personnel de la Maison de la culture et Bibliothèque Frontenac prend la responsabilité des communications envers les usagers et leurs employés sur la tenue des travaux. Par ailleurs, vu la faible envergure de ces travaux, aucune interruption de service ou d'accès au bâtiment n'est prévue et les documents d'appel d'offres stipulent des clauses en ce sens.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ordre de débuter les travaux : mi-octobre 2017 Travaux : fin octobre à mi-décembre 2017

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Dossier préparé par Nicolas Hains, consultant externe Cima+.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ville-Marie, Direction des services administratifs et du greffe (Samba Oumar ALI)

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### **Parties prenantes**

Assya BENDEDDOUCH, Service de la gestion et de la planification immobilière Maryse BOUCHARD, Ville-Marie

Lecture:

Maryse BOUCHARD, 22 septembre 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nicolas - Ext HAINS Chargé de projet, Cima+ **ENDOSSÉ PAR** 

Le: 2017-09-20

Isabelle BONNEAU

c/d gestion de projets immobiliers

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean BOUVRETTE Directeur par intérim Direction de la gestion des projets immobiliers

**Approuvé le :** 2017-09-22

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2017-09-27



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.19

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1171211001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la

culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention

avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., se terminant le 31 décembre 2019 et accorder une contribution de 1 000 000 \$ pour l'agrandissement des locaux du Centre

Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour l'agrandissement du centre et accorder une contribution de un million de dollars (1 000 000) \$

D'approuver la convention, se terminant au plus tard le 31 décembre 2019, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. pour l'agrandissement du centre ;

D'accorder, à cette fin, une contribution de 1 000 000\$;

D'affecter une somme de 1 000 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-25 10:28
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie

et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1171211001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la

culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

sont en constante évolution.

**Objet:** Autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec

l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., se terminant le 31 décembre 2019 et accorder une contribution de 1

000 000 \$ pour l'agrandissement des locaux du Centre

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

L'Association sportive et communautaire du Centre-Sud est un organisme sans but lucratif qui a pour objectif de desservir la population du quartier Centre-Sud et des environs par le biais d'activités communautaires, sportives, culturelles, récréatives et éducatives. Il y a présentement 24 employés permanents, 161 employés occasionnels, à mi-temps ou saisonniers, et 261 bénévoles qui travaillent au sein de l'association. L'Association occupe le bâtiment situé au 2093, rue de la Visitation. Au fils des ans, l'Association a agrandi ses installations à deux reprises et elle a régulièrement ajusté son offre de services en fonction des attentes de ses membres et du contexte du quartier qui

Aujourd'hui, alors que la population du Centre-Sud croît, les inscriptions augmentent et exercent une pression sur les ressources en place, sur les espaces et sur les équipements disponibles. Par ailleurs, des programmes plus spécialisés sont en demande, notamment du côté de l'enfance, en lien par exemple avec la préparation et la maturité scolaire requise pour bien réussir. La croissance ininterrompue et la demande de nouveaux programmes laissent entrevoir une augmentation de 400 000 à 450 000 visites d'ici cinq ans.

Cet achalandage entraîne une détérioration des infrastructures et impacte sur la fonctionnalité de certains espaces. Les besoins d'agrandissement se font à nouveau sentir. Afin d'augmenter et d'améliorer les services offerts, l'Association sportive et communautaire Centre-Sud souhaite ajouter environ 900 mc à ses installations.

Afin de permettre l'agrandissement de l'immeuble, la Ville de Montréal a cédé à l'ASCCS le lot 6 070 710 et une partie du lot 6 070 709 de l'actuel parc Berthier.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 240286 - Adopter une résolution ayant pour effet de fermer comme parc un terrain, constitué du lot 6 070 710, situé du côté est de la rue de la Visitation et au sud de la rue Larivière.

CA14 240697 - Approuver la convention, pour les années 2015, 2016 et 2017, avec l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud pour les programmes Accueil,

surveillance et entretien sanitaire, Camp de jour, Programmation d'activités de sports et de loisirs, Club sportif, Gestion et opération d'installation aquatique et Génération jeunesse et accorder, à même le budget de fonctionnement, une contribution annuelle de 860 418 \$, pour un montant total de 2 581 254 \$.

CE07 0080 - 1061608004 - 1) Déménager la bibliothèque Centrale-jeunes dans les locaux de l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud; Financer avec le PTI des travaux d'agrandissement des locaux de l'Association qui accueillera la nouvelle bibliothèque au coût de 3 M\$; 2) Déménager la bibliothèque Notre-Dame du 4700 Notre-Dame Ouest au 4701 Notre-Dame Ouest. Financer les travaux d'aménagement de la nouvelle bibliothèque au coût de 600 000 \$.

CA07 24090 - 1071668001 - Approuver le bail par lequel la Ville de Montréal loue de l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc. (ASCCS) des locaux d'une superficie locative de 1 207,7 m² (13 000 pi²) à être construits au 3e étage de l'immeuble sis au 2093 rue de la Visitation, moyennant un loyer total annuel de 85 000 \$ excluant TPS et TVQ (si applicables) pour une période de 25 ans à compter du 1er juillet 2008, utilisés aux fins de l'implantation de la bibliothèque Père-Ambroise (8135-001).

CA07 24 0204 - 1072231002 - Octroi d'une aide financière maximale de 2 500 000 \$, à l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc., pour la construction d'une piscine intérieure, sur la rue de la Visitation. L'Arrondissement versera également une contribution annuelle à définir qui ne pourra excéder 300 000 \$ pour la gestion et l'exploitation de la piscine intérieure.

#### **DESCRIPTION**

Le bâtiment actuel, de 4 étages, abrite l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud et offre des activités sportives, récréatives, culturelles et éducatives à une clientèle diversifiée (400 000 entrées annuelles) avec un gymnase, une salle communautaire, une salle d'ordinateur, des bureaux et des locaux pour enfants et adolescents. La bibliothèque Père-Ambroise, opérée par l'arrondissement et locataire de l'ASCCS, occupe le 3e étage du bâtiment.

Le présent projet d'agrandissement consiste à ajouter 16 000 pc de superficie au 88 000 pc des installations actuelles par :

- Ajout d'une salle dédiée à la psychomotricité au RdC;
- Ajout de deux vestiaires et d'une salle d'équipement adjacente au gymnase au sous-sol 2;
- Remplacement des surfaces de jeu de la palestre et du gymnase au sous-sol 2;
- Rénovation des vestiaires et douches au sous-sol 1;
- Relocalisation des bureaux administratifs au 3e étage pour faire place à l'agrandissement de la salle d'entraînement au 2e étage;
- Agrandissement de la salle d'entraînement au 2e étage;
- Ajour d'une salle d'activité au 2e étage.

Concernant la bibliothèque Père-Ambroise, dont l'occupation actuelle est modifiée, il est entendu que :

- La superficie totale de la bibliothèque et de la fenestration devra demeurer au moins égale aux superficies actuelles;
- Les coûts engendrés par le réaménagement de la bibliothèque sont à la charge de l'ASCCS;

- Une chute à livres intérieure accessible de l'extérieur sera installée dans le hall (ou au rez-de-chaussée) de l'édifice;
- L'ASCCS met la terrasse extérieure du 3<sup>e</sup> étage à la disposition de la bibliothèque Père-Ambroise et de ses usagers, selon l'horaire défini par l'arrondissement, cela sans frais;
- La bibliothèque fera l'objet d'une signalisation intérieure et extérieure adéquate (à l'aide d'une stèle installée sur le domaine public) répondant aux normes graphiques de la Ville de Montréal pour les bâtiments;
- Un affichage numérique spécifiquement dédié à la promotion des activités de la bibliothèque sera intégré à la stèle;
- Aucun frais supplémentaire lié à l'aménagement et à l'utilisation des espaces ne sera encouru par la Ville de Montréal suite aux travaux d'agrandissement du centre. Par ailleurs, toute diminution de superficie liée à ces travaux entraînera une réduction équivalente du loyer.

#### **JUSTIFICATION**

Le projet répond aux composantes sociales du milieu et aux besoins de la communauté en améliorant la qualité de vie des résidents, notamment des enfants, des jeunes et des handicapés. L'Association offre aussi de nombreux projets à vocation sociale (Projet JAP, Défi-Santé, Accueil Bonneau, Maison l'échelon, Projet Pops).

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Toit vert au-dessus de la piscine.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Augmentation de l'offre socio-communautaire et sportive de l'Association, avec une salle de motricité;

- Ajout d'une terrasse sur le toit à l'usage de la bibliothèque;
- Ajout de bureaux administratifs;
- Perte de superficie du parc.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

Lecture :			
Parties prenantes			
Autre intervenant et sens de l'interv	vention		
Certification de fonds : Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)			

Maryse BOUCHARD

C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m

Maryse BOUCHARD



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.01

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1170141006

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,

Direction

Niveau décisionnel proposé :

ei C

Conseil d'arrondissement

Projet:

**Objet:** Autoriser une affectation de surplus totale de 750 000 \$ pour la

réalisation du programme « Propreté 2018-2020 »

D'approuver l'affectation d'un montant total de 750 000 \$ provenant des surplus de l'arrondissement pour la réalisation du programme « Propreté 2018-2020 » ; D'imputer ce montant conformément à l'intervention financière inscrite au sommaire décisionnel

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-18 09:19	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1170141006

Unité administrative

Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics ,

Direction

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Autoriser une affectation de surplus totale de 750 000 \$ pour la

réalisation du programme « Propreté 2018-2020 »

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Ville-Marie a développé des partenariats avec des organismes de réinsertion sociale qui contribuent grandement au maintien de la propreté sur le territoire de l'arrondissement tout en permettant la réinsertion des personnes marginalisées.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution: CA17 240164 : approuver la convention avec Spectre de rue - TAPAJ afin d'assurer la coordination et la mise en oeuvre du plan de propreté et d'embellissement 2017 et accorder une contribution de 144 500 \$

Résolution: CA17 240326 : autoriser une affectation de surplus, approuver la convention avec Le Sac à dos - Brigade verte pour la réalisation du programme « Propreté 2017 » pour le parc de La Presse, et accorder une contribution de 12 409 \$

Résolution: CA17 240165 : approuver la convention avec Le Sac à dos - Brigade verte pour la réalisation du programme « Propreté 2017 » dans le Faubourg Saint-Laurent, et accorder une contribution de 84 326 \$

#### **DESCRIPTION**

Affecter un montant total de 750 000\$ réparti sur 3 ans soit de 2018 à 2020 et créer une réserve dédiée à la propreté qui servira à financer les ententes de partenariat avec les organismes partenaires.

#### **JUSTIFICATION**

Le fait de réserver un montant annuel de 250 000\$ permettra à l'arrondissement de conclure des ententes de partenariat sur 3 ans pour réaliser de façon systématique et planifiée, plusieurs opérations de nettoyage .

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)			
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION			
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)			
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS			
VALIDATION			
Intervenant et sens de l'intervention			
Certification de fonds : Ville-Marie , Direction des services administratifs et du greffe (Minouche ROY)			
Autre intervenant et sens de l'intervention			
Parties prenantes			
Lecture :			
RESPONSABLE DU DOSSIER	<b>ENDOSSÉ PAR</b> Le : 2017-09-05		
Nathalie WAGNER Secrétaire de direction	Guy CHARBONNEAU Directeur		



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.02

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1170141005

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs

et du greffe , Division du greffe

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

**Objet :** Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs

délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »),

pour la période du 1er au 30 août 2017

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »), pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 aôut 2017.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-19 14:10
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1170141005

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie , Direction des services administratifs

et du greffe, Division du greffe

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs

délégués aux fonctionnaires (systèmes « GDD » et « Simon »),

pour la période du 1er au 30 août 2017

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

Un rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés doit être soumis au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 4 du Règlement intérieur sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires.

La Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens recommande au conseil d'arrondissement de prendre connaissance des rapports soumis en pièces jointes.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **DESCRIPTION**

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées, de la liste des bons de commandes ainsi que des demandes de paiement **pour la période du 1**<sup>er</sup> **au 30 aôut 2017.** 

#### **JUSTIFICATION**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Ville-Marie sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA-24-009).

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'interven	tion	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2017-08-25

RESPONSABLE DU DOSSIE

Nathalie DERET Agent(e) de recherche Domenico ZAMBITO Secrétaire d'arrondissement



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CA: 40.01

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier #: 1160867002

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du

développement économique

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

**Objet :** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de

construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est ainsi que la construction et l'occupation d'un édifice sur le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève

(Complexe Le Bourbon)

- 1) D'accorder, pour le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation : a) de déroger au Règlement autorisant certains travaux de modification ainsi que l'occupation, à des fins commerciales, des bâtiments situés aux 1550 à 1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309 à 1319, rue Alexandre-DeSève (95-220) et au Règlement modifiant le règlement autorisant certains travaux de modification ainsi que l'occupation, à des fins commerciales, des bâtiments situés aux 1550 à 1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309 à 1319, rue Alexandre-DeSève (99-160);
- b) d'abroger la résolution CA03 240192 autorisant l'agrandissement des bâtiments situés aux 1550-1592 rue Sainte-Catherine Est et aux 1309-1319 rue Alexandre-de-Sève;
- c) de déroger notamment aux articles 9, 10, 43, 134, 391, 582 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282);
- d) de démolir les 4 bâtiments situés aux 1560 à 1592, rue Sainte-Catherine Est;
- e) d'ériger et d'occuper un édifice conformément aux plans numérotés 40 à 46 et 50 à 55, réalisés par l'Atelier Christian Thiffault et estampillés par l'arrondissement de Ville-Marie le 1er juin 2017.
- 2) D'assortir cette autorisation des conditions suivantes :
- a) l'alignement sur rue, la volumétrie et les retraits d'alignements doivent être substantiellement conformes aux plans mentionnés précédemment;
- b) les deux premiers étages ne peuvent pas être occupés à des fins résidentielles;
- c) le niveau situé immédiatement au-dessus du rez-de-chaussée ne peut être occupé que par un usage « activité communautaire ou socioculturelle »;
- d) sur la rue Sainte-Catherine, les balcons ne doivent pas faire saillie de plus de 0,5 m par rapport au plan principal de façade;

- e) la demande de permis de démolition doit être accompagnée d'une lettre de garantie bancaire irrévocable d'un montant de 578 460, 00 \$; celle-ci doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que les travaux de construction du projet soient complétés; advenant que ces travaux ne soient pas réalisés dans un délai de 60 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
- f) la composition architecturale de l'édifice doit être substantiellement conforme aux plans mentionnés précédemment;
- g) la demande de permis de construction ou de transformation de ce projet doit être soumise à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au Règlement, les critères additionnels suivants s'appliquent :
- i. la composition architecturale doit exprimer la hiérarchie de la trame urbaine, notamment en accordant une prédominance à la façade sur la rue Sainte-Catherine tant en matière de qualité des matériaux que des détails architecturaux;
- ii. le traitement architectural de l'enveloppe du bâtiment doit favoriser l'unité et l'homogénéité de l'ensemble, notamment en ce qui a trait aux matériaux de parement et aux ouvertures;
- iii. les constructions hors toit et les équipements mécaniques hors toit doivent être traités de manière à assurer leur intégration architecturale;
- iv. les matériaux utilisés doivent être durables et conformes aux échantillons déposés;
- v. les matériaux de couleur cuivrée ou dorée doivent avoir un fini naturel;
- vi. la présence d'une couverture végétale dans les espaces disponibles doit être assurée; vii. une attention à la conservation d'énergie doit être accordée dans la conception du bâtiment.
- 3) De fixer un délai de 60 mois pour débuter les travaux visés par la présente autorisation, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par	Corinne ANDRIEU	<b>Le</b> 2017-08-30 16:08
Signataire :	Corinne ANDRIEU	
	Ville-Ma	Directrice d'arrondissement adjointe arie , Direction des services administratifs et du greffe



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION Dossier # :1160867002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du

développement économique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

**Objet :** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de

construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est ainsi que la construction et l'occupation d'un édifice sur le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève

(Complexe Le Bourbon)

#### CONTENU

#### CONTEXTE

#### Mise en situation

Il est proposé d'apporter trois modifications au projet de résolution adopté au conseil d'arrondissement du 9 mai 2017. Il s'agit principalement d'une correction, d'une précision et d'une condition découlant d'une demande faite au cours de l'assemblée publique de consultation.

#### Description et justification

Tout d'abord, la première modification s'applique au sous-paragraphe c) du pararagraphe 1) de la résolution visant à préciser que le projet déroge également à l'article 9° du Règlement d'urbanisme (01-282) à propos de la hauteur maximale en étages.

La seconde modification consiste à ajouter, au sous-paragraphe g) du paragraphe 2), un critère relatif au revêtement métallique doré afin d'exiger un fini naturel et ainsi assurer des matériaux de qualité.

Toutes les modifications susmentionnées ont été présentées lors de l'assemblée publique du 23 août dernier. Au cours de cette assemblée, plusieurs intervenants ont demandés à ce que le deuxième niveau du bâtiment soit dédié à un organisme communautaire LGBT à loyer réduit. En réponse à cette demande, une troisième modification est apportée, au sous-paragraphe c) du paragraphe 2) de la résolution de projet particulier, afin de prévoir que le deuxième niveau ne puisse être occupé uniquement par un usage « activité communautaire ou socioculturelle ».

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande d'adopter le second projet de règlement, incluant lesdites modifications.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention			
Autre intervenant et sens de l'intervention			
Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable avec conditions			
Parties prenantes			
·			
Lecture:			

Olivier LÉGARÉ Conseiller en aménagement

**RESPONSABLE DU DOSSIER** 



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1160867002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du

développement économique

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de

construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, une résolution autorisant la démolition du bâtiment situé aux 1560-1582, rue Sainte-Catherine Est ainsi que la construction et l'occupation d'un édifice sur le terrain compris entre les rues Sainte-Catherine, De Champlain, Gareau et Alexandre-DeSève

(Complexe Le Bourbon)

#### CONTENU

#### CONTEXTE

Une demande a été déposée afin d'autoriser la démolition d'un bâtiment commercial inoccupé et la construction d'un bâtiment mixte de 9 étages. Les deux premiers étages du projet sont destinés à des locaux commerciaux ou communautaires alors que les étages supérieurs sont résidentiels. L'autorisation inclut un dépassement des hauteurs et densités du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), ainsi que certaines dérogations relatives aux usages et aux unités de chargement.

Cette autorisation peut être accordée par le biais du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011). Notons qu'une modification au Plan d'urbanisme est également requise puisque le projet déroge à la hauteur et à la densité maximales prescrites (voir dossier no 1160867001).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

20 novembre 1995 - Règlement autorisant certains travaux de modification ainsi que l'occupation, à des fins commerciales, des bâtiments situés aux 1550 à 1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309 à 1319, rue Alexandre-DeSève - (règlement 95-220)

- 21 octobre 1996 Règlement sur la fermeture d'un mini-parc situé du côté sud-ouest de la rue de Champlain, entre les rues Sainte-Catherine et Gareau - (règlement 96-205)
- 9 août 1999 Règlement modifiant le règlement autorisant certains travaux de modification ainsi que l'occupation, à des fins commerciales, des bâtiments situés aux 1550 à 1592, rue Sainte-Catherine Est et aux 1309 à 1319, rue Alexandre-DeSève (Règlement 99-160)
- 1 avril 2003 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), une résolution autorisant l'agrandissement des bâtiments situés aux 1550-1592 rue Sainte -Catherine Est et aux 1309-1319 rue Alexandre-de-Sève - CA03 240192

#### **DESCRIPTION**

#### Le site

Le site du projet occupe l'îlot compris entre les rues Sainte-Catherine, Alexandre-DeSève, Gareau et Champlain, dans l'extrémité est du Village gai. Le parc Charles-S.-Campbell s'étend immédiatement au sud du site. Le secteur est également marqué par les activités de la Cité des Ondes, soit notamment le complexe de TVA, la Maison de Radio-Canada et CTV Montréal, ainsi que par la présence de plusieurs bâtiments patrimoniaux de forts gabarits tel que le Théâtre l'Arcade, l'Église Sainte-Brigide-de-Kildare et l'Église Saint-Pierre -Apôtre.

L'emplacement est présentement occupé par le bâtiment du Complexe Le Bourbon. Il s'agit d'un ensemble bâti à caractère festivalier qui a marqué le Village durant plus d'une décennie et qui, à son apogée, comprenait plusieurs bars, restaurants et un hôtel. Le complexe est inoccupé depuis 2014. La valeur architecturale de l'ensemble est jugée faible selon une étude patrimoniale réalisée dans le cadre de la présente requête.

#### Le projet

Le projet consiste à ériger un bâtiment mixte de 9 étages (32 m), sur le site du Complexe Le Bourbon. Les usages seraient répartis de la manière suivante :

- · Rez-de-chaussée : café et commerce de détail (1 413 m²)
- · Deuxième étage : organisme communautaire ou bureau (1 099 m²)
- · Étages supérieurs : logement (95 unités)

Le projet comprend également deux étages de stationnement souterrains pour un total de 72 cases. Notons que le nombre de logements pourrait légèrement varier dans l'éventualité où certaines unités seraient subdivisées ou fusionnées.

Les principaux accès aux locaux commerciaux du rez-de-chaussée sont sur la rue Sainte-Catherine alors que les accès aux logements et aux bureaux sont situés du côté de la rue Gareau. Un café-terrasse sur la rue Alexandre-DeSève et dans la portion ouest de la rue Gareau sera aménagé dans l'interface non construite du projet. Il est également proposé d'installer un revêtement de pavés aux couleurs pâles sur le site du projet afin d'améliorer la relation avec le parc. L'accès véhiculaire pour le stationnement est situé sur la rue Champlain.

Sur la rue Sainte-Catherine, l'édifice projeté comporte un retrait d'alignement de 1,20 m pour le rez-de-chaussée et pour les deux derniers étages. Cette façade comporte également des balcons dont neuf en loggia, faisant saillie d'au plus 0,5 m par rapport au plan principal de façade. On retrouve les mêmes retraits d'alignement sur la façade de la rue Alexandre-DeSève. Pour ce qui est de la matérialité, on note une prédominance de brique blanche vernissée, ainsi qu'un revêtement métallique de couleur anthracite, sauf pour les deux derniers étages, qui sont plutôt de couleur cuivrée. La façade de la rue Gareau présente un caractère plus résidentiel, notamment en raison de la présence de nombreux balcons en saillie, parfois en coursive. La localisation des ascenseurs de ce côté du bâtiment est en avant-corps, ce qui permet d'introduire un élément vertical marquant l'entrée des résidences. Cette subdivision verticale est accentuée par la matérialité de l'enveloppe, dominée par des matériaux de couleurs anthracite du côté ouest et par la brique blanche vernissée du côté de la rue Champlain.

### Les dérogations

Le projet dépasse la hauteur et la densité maximales autorisées par le règlement d'urbanisme, soit une hauteur 31,7 m au lieu de 14 m, et un coefficient d'occupation du sol (COS) de 6, au lieu de 3.

Le projet déroge également à deux dispositions plus mineures du règlement d'urbanisme, soit la localisation d'un café-terrasse en bordure d'un secteur résidentiel (R.2) et l'absence d'un quai de chargement pour les commerces et bureaux.

Notons enfin que dans un secteur de la catégorie d'usages M.9C, la fonction résidentielle est normalement autorisée par le biais de la procédure des usages conditionnels. Dans le cas présent, cette autorisation peut être intégrée à la présente procédure.

#### **JUSTIFICATION**

La justification de ce projet s'appuie à la fois sur ses qualités d'intégration urbaine et architecturale et sur le contexte particulier du site, qui est constitué d'un petit îlot de la rue Sainte-Catherine, situé entre un parc de quartier et le siège social de TVA. La proposition architecturale présente une volumétrie équilibrée, comprenant des retraits d'alignement sur rue pour l'assise aussi bien que pour le couronnement, constitué des deux derniers étages. La façade principale sur la rue Sainte-Catherine et la façade secondaire sur la rue Gareau présentent des caractéristiques architecturales qui contribuent à atténuer le volume bâti proposé et qui offrent une réponse adaptée à l'échelle du complexe TVA au nord et à l'encadrement du parc Charles-S.-Campbell au sud.

L'implantation proposée offre également une relation très dynamique avec le domaine public, avec l'occupation commerciale et communautaire des deux premiers niveaux. Malgré la présence d'un usage résidentiel, les commerces de détail, qui occupent entièrement le rez-de-chaussée en façade de la rue Sainte-Catherine, permettent d'entretenir la continuité commerciale typique de cette rue. D'ailleurs, les aménagements résidentiels sont plutôt tournés vers le parc où est localisée la majeure partie des balcons et coursives. Ces nouveaux logements sont susceptibles d'amener une clientèle supplémentaire aux commerces de cette partie de la rue Sainte-Catherine et, en ce sens, ce projet aura un impact positif déterminant pour le quartier.

La localisation du café-terrasse joue également un rôle dans l'animation du secteur. Sa présence du côté de la rue Gareau engendrera un achalandage dans l'interface entre le parc et l'accès aux appartements. Enfin, la taille des commerces proposés rend moins nécessaire la présence d'un quai de chargement. Peu d'établissements commerciaux de la rue Sainte-Catherine offrent des unités de chargements sans nuire à la fonctionnalité du secteur. De plus, l'aménagement d'un tel quai risquerait d'avoir un impact sur la qualité du domaine public adjacent au site.

Ce projet permettra de revitaliser un tronçon important de la rue Sainte-Catherine, au cœur du Village gai. En ce qui concerne le bâti de l'ancien hôtel Bourbon, celui-ci étant inoccupé depuis plusieurs années, son état de détérioration avancé ainsi que sa configuration le rendent difficilement récupérable pour une nouvelle fonction, notamment résidentielle. Une autorisation de le démolir comprendrait l'obligation de déposer une garantie bancaire devant être maintenue jusqu'à l'achèvement de la nouvelle construction.

#### **Comités consultatifs**

Le projet a été présenté au comité Jacques-Viger (CJV) et au comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors des séances de septembre dernier. Suite aux commentaires des comités, le projet a été modifié de la manière suivante :

#### Réduction de la hauteur :

- · la hauteur des étages résidentiels est réduite passant de 3,3 m à 3,1 m;
- · les espaces communs au toit sont relocalisés aux niveaux 8 et 9.

Ainsi, la hauteur totale est réduite de 36 m à 31,7 m.

Interventions sur la façade Sainte-Catherine afin d'exprimer davantage de verticalité :

- · les entrées au rez-de-chaussée sont localisées en retrait afin de limiter un effet trop linéaire et monolithique:
- · les travées des étages 5, 6 et 7 sont unifiées;
- · les balcons/loggias sont davantage exprimés et présentent une saillie d'au plus 50 cm;
- · les extrémités du bâtiment sur la rue Sainte-Catherine comportent une matérialité plus légère et une plus grande fenestration afin d'alléger le volume.

#### Matérialité :

· le bois est remplacé par un matériau métallique de couleur cuivrée.

#### Office de consultation publique de Montréal

Le projet a également été présenté à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) qui a émis une recommandation favorable avec conditions. Afin de répondre à ces conditions, le projet particulier comprend plusieurs critères d'évaluation relatifs au traitement architectural à venir, dont notamment :

- · le respect de la hiérarchie de la trame de rue dans la composition architecturale;
- · la durabilité des matériaux et des mesures de réduction des îlots de chaleur et de conservation d'énergie.

#### **Conclusion**

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est favorable à la demande pour les motifs suivants:

- · Le projet constitue une amélioration de la situation actuelle.
- · La densité et la hauteur proposées sont cohérentes avec le contexte isolé de l'îlot en cause, entre un parc de quartier au sud et le complexe TVA au nord.
- $\cdot$  Le projet pourrait permettre de répondre à un besoin du milieu communautaire du quartier.
- · Les dérogations demandées sont justifiées en fonction du contexte d'insertion.
- · Le projet présente plusieurs qualités architecturales et les recommandations des comités en ce sens ont été suivies.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s. o.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s. o.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s. o.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- · Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution le 13 juin 2017;
- · affichage sur l'emplacement et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
- · assemblée publique le 22 juin 2017;
- · adoption d'un deuxième projet de résolution le 5 juillet 2017;
- · publication d'un avis décrivant le projet et le mécanisme d'approbation référendaire;

- · adoption de la résolution le 12 septembre 2017;
- · demande, analyse et délivrance d'un permis de construction.

# CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'interventio	n	
Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorabl	e avec conditions	
Parties prenantes		
Turties prenances		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2017-05-31

Jean-François MORIN

développement économique

Chef de division de l'urbanisme et du

# APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE Directeur

Olivier LÉGARÉ

Conseiller en aménagement



### Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.02

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier #: 1170867005

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division de l'urbanisme et du

développement économique

Niveau décisionnel proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un complexe

> immobilier sur le site composé des lots 1 179 716, 1 179 717, 1 179 718, 1 179 719 et 1 288 617, situés du côté sud de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue Gauvin, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et

d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

D'adopter le premier projet de résolution à l'effet :

- 1) D'accorder, pour les lots 1 179 716, 1 179 717, 1 179 718, 1 179 719 et 1 288 617, situés du côté sud de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue Gauvin, conformément au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation :
  - a) de démolir l'édifice sis au 620, rue Saint-Jacques;
  - b) d'ériger un complexe immobilier conformément aux plans numérotés 5, 10 à 34, 38, 39, 41 et 43, réalisés par Neuf architectes et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Ville-Marie le 30 août 2017:
  - c) de déroger au troisième tiret du premier paragraphe de la résolution CA12 240587
- 2) De soumettre les demandes de permis de transformation de ce projet à la procédure du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). En plus des critères prévus au règlement, ainsi qu'à la résolution CA12 240587, les critères additionnels suivants s'appliquent :
  - le traitement architectural extérieur doit privilégier l'unité et la simplicité;
  - le choix du verre pour les ouvertures de l'édifice doit privilégier la transparence;
  - le choix des matériaux de l'enveloppe extérieure doit privilégier la pierre grise naturelle à proximité du sol et un béton préfabriqué en continuité avec cette pierre quant à la couleur et la texture;

- 3) D'accompagner la demande de permis de démolition visée au sous-paragraphe a) du paragraphe 1 d'une lettre de garantie bancaire irrévocable de 400 000 \$, laquelle doit demeurer en vigueur jusqu'à ce que la construction de la structure du dixième étage du projet visé au sous-paragraphe b) du paragraphe 1 soit complété; advenant que cette construction ne soit pas réalisée dans un délai de 36 mois, la garantie bancaire sera réalisable par le conseil de l'arrondissement de Ville-Marie;
- 4) De fixer un délai de 60 mois pour débuter les travaux visés par la présente résolution, à défaut de quoi, elle sera nulle et sans effet.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-06 08:37	
Signataire :		Alain DUFORT	
	Direction généra	Directeur général adjoint ale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-N	Marie

et Concertation des arrondissements



# Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1170867005

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du

développement économique

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Adopter une résolution autorisant l'implantation d'un complexe

immobilier sur le site composé des lots 1 179 716, 1 179 717, 1 179 718, 1 179 719 et 1 288 617, situés du côté sud de la rue Saint-Jacques, à l'est de la rue Gauvin, en vertu du Règlement sur

les projets particuliers de construction, de modification et

d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)

#### **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

Une requête a été déposée afin de modifier la résolution de projet particulier no CA12 240587 et d'autoriser la construction d'une tour d'habitation en partie sur le site visé par cette résolution, et en partie sur l'emplacement des édifices voisins sis aux 618 à 620, rue Saint-Jacques. Ce projet peut être autorisé en deux lectures par le conseil d'arrondissement en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (CA-24-011).

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA12 240587 - 2 octobre 2012 - le conseil d'arrondissement adopte une résolution en vertu de la procédure des projets particuliers afin d'autoriser notamment une tour d'habitation de 20 étages sur le terrain à l'intersection des rues Saint-Jacques et Gauvin. Ce projet n'a jamais été achevé et la garantie bancaire de 423 700 \$, déposée pour la délivrance du permis de démolition, a été encaissée le 18 octobre 2016.

CA14 240061 - 11 février 2014 - le conseil d'arrondissement adopte une dérogation mineure quant aux marges latérales sur les lots 1 179 716, 1 179 717 et 1 288 617.

#### **DESCRIPTION**

Le site est présentement occupé par deux édifices à bureaux et par un terrain vacant du côté de la rue Gauvin. Le terrain vacant comprend également la façade de l'édifice de la Dominion Guarantee Co, qui portait le numéro 634, rue Saint-Jacques.

Le projet consiste à démolir l'édifice situé au 620, rue Saint-Jacques et à construire une tour d'habitation de 250 logements. Notons que sur ce nombre, 93 logements ont une superficie de plancher inférieure à 50 m². Le stationnement souterrain, accessible depuis la rue Gauvin, offre 113 unités pour automobiles et 63 unités pour vélos. L'édifice Kocisko, sis au 618, rue Saint-Jacques est conservé et demeure occupé à des fins de bureaux, sauf pour le rez-de-chaussée qui continue d'être occupé par une pharmacie.

La composition architecturale proposée, d'inspiration art déco, présente une enveloppe principalement constituée de béton préfabriqué qui imite un appareillage de pierres grises.

#### **JUSTIFICATION**

En comparaison avec le projet autorisé en 2012, la nouvelle tour offre une présence beaucoup plus significative sur le square, et contribue davantage à la qualité de son encadrement spatial. Avec une hauteur de 120 m, elle offre également une volumétrie intermédiaire appréciable aux abords de la tour de la Bourse, qui est un des plus imposants gratte-ciels du centre-ville.

Pour sa part, le bâtiment à démolir, qui est construit en 1958, ne comporte aucune valeur artistique, architecturale ou patrimoniale notable. Considérant qu'il s'agit tout de même d'un édifice en bon état, une garantie bancaire correspondant à 20 % de sa valeur au rôle est imposée jusqu'à l'achèvement de la structure du dixième étage.

De même, le projet ne comprend aucune dérogation réglementaire additionnelle à celles prévues dans la résolution CA12 240587, adoptée 2012.

Dans les grandes lignes, l'approche architecturale proposée est adaptée au contexte bâti et paysager sensible du square Victoria et de la rue Saint-Jacques. Par exemple, la colonnade de maçonnerie en façade n'est pas sans rappeler une expression architecturale particulièrement caractéristique de cette rue emblématique du Vieux-Montréal. De même, les balcons en loggia sont discrètement intégrés, ce qui permet de respecter l'image «centre des affaires» du square Victoria.

Bien que le projet n'ait aucun impact sur les vues protégées du fleuve et de la montagne, il aura néanmoins une présence marquante dans l'axe de la rue Saint-Jacques, à partir de la Place d'Armes, ainsi que sur l'ensemble du square Victoria. Or, le traitement architectural proposé vise à contribuer à la qualité de ce paysage urbain en s'appuyant sur la continuité de certaines caractéristiques significatives du milieu, dont la proportion importante de maçonnerie, la verticalité et la composition tripartite.

Le projet intègre enfin plusieurs recommandations du comité consultatif d'urbanisme :

- · le verre est clair;
- · le revêtement du basilaire est en pierre calcaire naturelle, tandis que le béton préfabriqué de la tour reprend la couleur et la texture de cette même pierre;
- · aucun balcon en saillie n'est visible depuis le square Victoria, et enfin;
- · les conditions initialement convenues pour la mise en valeur de l'édifice de la Dominion Guarantee Co sont respectées.

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'approbation de ce projet.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s.o.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s.o.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- · Adoption par le conseil d'arrondissement d'un premier projet de résolution le 12 septembre 2017;
- · affichage sur l'emplacement et publication d'un avis annonçant une assemblée publique portant sur le projet;
- · assemblée publique le 27 septembre 2017;
- · adoption de la résolution le 4 octobre 2017;
- · demande, analyse et délivrance des permis de démolition et de construction.

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

Le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville.

# **VALIDATION** Intervenant et sens de l'intervention Autre intervenant et sens de l'intervention Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable **Parties prenantes**

Lecture:

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Bruno COLLIN Conseiller en aménagement - chef d'équipe **ENDOSSÉ PAR** Le: 2017-08-31

Jean-François MORIN Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

#### APPROBATION DU DIRECTEUR DE **DIRECTION**

Marc LABELLE Directeur



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.03

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier #: 1171204002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Division de la

culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

**Objet :** Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et

des événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 7e

partie C)

#### Il est recommandé:

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560)
  l'ordonnance jointe à la présente permettant d'installer et de maintenir des
  bannières promotionnelles, des structures scéniques, des colonnes d'affichage et des
  panneaux de stationnement identifiées à l'événement, selon les sites, dates et
  horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la vente d'objets promotionnels, d'aliments, de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que la consommation de boissons alcooliques, selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., c. P-12-2, article 7), l'ordonnance jointe à la présente permettant de dessiner des graffitis, dessins, peintures et gravures sur les arbres, ou les murs, clôtures, poteaux, trottoirs, chaussées ou autres constructions semblables selon les sites, dates et horaires des événements identifiés;
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le civisme, le respect et la propreté (R.R.V.M., c. CA-24-085, article 29), l'ordonnance jointe à la présente permettant de coller, clouer ou brocher quoi que ce soit sur le mobilier urbain selon les sites, dates et horaires des événements identifiés.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-20 10:22	
Signataire :		Alain DUFORT	
		Directeur général adjoint	

Directeur general adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier #:1171204002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie, Direction de la culture\_des sports des loisirs et du développement social, Division de la

culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue des festivals et des

événements culturels sur le domaine public (saison 2017, 7e

partie C)

#### CONTENU

#### CONTEXTE

Dans le but de consolider et d'harmoniser les actions de la Ville en matière de soutien et d'encadrement des festivals et des grands événements de calibre métropolitain, national et international, le comité exécutif rapatriait, le 30 mars 2005, le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public pour les festivals et les événements de calibre métropolitain, national et international, en plus de ses pouvoirs prévus en vertu de l'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville.

Les autres autorisations habituellement nécessaires à la tenue des événements identifiés, soit les dérogations aux règlements sur le bruit, sur l'affichage, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain, doivent être obtenues auprès de l'arrondissement concerné. À cet effet, nous présentons un dossier de demandes de dérogation comportant des événements ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Voici les règlements dont il est question :

- Règlement sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20;
- Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8:
- Règlement sur l'urbanisme concernant l'affichage, R.R.V.M., 01-282, article 560;
- Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain R.R.V.M. chapitre P-12-2, article 7;
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-24-285 article 29.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Des décisions antérieures du Bureau des festivals et des événements culturels de la Direction associée Cinéma - Festivals - Événements ont été approuvées.

#### **DESCRIPTION**

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles. Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

#### **JUSTIFICATION**

De nombreux festivals et événements culturels se déroulent dans l'arrondissement de Ville-Marie et plus particulièrement dans le Quartier des spectacles.

Ces événements sont d'envergure métropolitaine, nationale et internationale et requièrent des autorisations de vendre, d'afficher et de bruit.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces événements favorisent la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encouragent le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables destinés à se conformer à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements en annexe ont été soumis ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

- De plus, ces événements sont gratuits et favorisent l'accessibilité de tous.
- Le promoteur mettra en place sur les sites des événements un système de cueillette des matières recyclables.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux et seront transmises au Service de police de la Ville de Montréal par la Direction des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, journaux de quartier ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant la réalisation de l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de rues et informeront les citoyens concernés.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### **Parties prenantes**

Maryse BOUCHARD, Ville-Marie Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie Marc LABELLE, Ville-Marie Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie Patrick LEMYRE, Ville-Marie

Lecture:

Marc LABELLE, 18 septembre 2017 Guy CHARBONNEAU, 15 septembre 2017

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Mylène NASSER Agente de développement culturel **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-15

Daniel BISSONNETTE Directeur associé Cinéma-Festivals-Événements



#### Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.04

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier #: 1175353013

Unité administrative responsable:

Arrondissement Ville-Marie, Direction des travaux publics,

Division des études techniques

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des

Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi droits et responsabilités : que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre

Projet:

Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le Objet:

> stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 65 espaces de stationnement tarifés à divers endroits de l'arrondissement de

Ville-Marie

De retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), les 65 espaces de stationnement tarifés suivants ;

-Rue Aylmer, au Nord de la rue Sainte-Catherine: F723, F724 et F725;

- -Rue Belmont, à l'Ouest de l'avenue Union : K188, K189 et K190 ;
- -Rue Bishop, au Sud de la rue Sainte-Catherine : C786 et C787 ;
- -Rue Cathcart, à l'Est du boulevard Robert-Bourassa : F374 et F375 ;
- -Rue Christin, à l'Ouest de la rue Saint-Denis : Q461, Q462, Q463 et Q464 ;
- -Rue de la Cathédrale, au Sud du boulevard René-Lévesque : J729, J730 et J731 ;
- -Rue De La Gauchetière, à l'Est de la rue De Bleury : N229 et N230 ;
- -Rue De La Gauchetière, à l'Ouest du boulevard Robert-Bourassa : K237, K238 et K239 ;
- -Rue Drummond, au Sud du boulevard René-Lévesque : J576, J577 et J578 ;
- -Rue Labelle, au Sud de la rue Sainte-Catherine : Q749 et Q750 ;
- -Rue Mansfield, au Sud du boulevard De Maisonneuve: F493 et F494;
- -Rue Mayor, à l'Ouest de la rue De Bleury : F222, F223 et F224 ;
- -Rue Metcalfe, au Sud de la rue Sherbrooke : E565, E566 et E567 ;
- -Rue Peel, au Nord de la rue Notre-Dame : L433 et L434 ;
- -Rue Queen, au Nord de la rue Wellington: L793, L794 et L795;
- -Rue Saint-Alexandre, au Sud de la rue Sainte-Catherine: F840, F841 et F842;
- -Rue Saint-Antoine, à l'est de la rue Saint-François-Xavier : P128 et P129 ;
- -Rue Saint-Gabriel, au Nord de la rue Sainte-Thérèse : P882 et P883 ;
- -Rue Sainte-Hélène, au Sud de la rue Notre-Dame: M810, M811 et M812;
- -Rue Saint-Louis, à l'Est de la rue Gosford : Q154 et Q155 :
- -Rue Saint-Paul, à l'Ouest de la rue McGill : M509, M510 et M511 ;
- -Rue Saint-Sulpice, au Nord de la rue De Brésoles : P760 et P761 ;
- -Rue Sanguinet, au Sud de la rue Émery : G640 et G659 ;

-Rue Stanley, au Nord de la rue Cypress : D884, D885 et D886 ;

-Rue Stanley, au Sud du boulevard De Maisonneuve : D478, D479 et D481.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-20 16:23	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier #:1175353013

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie, Direction des travaux publics,

Division des études techniques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la

pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre

Projet: -

**Objet :** Retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le

stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 65 espaces de stationnement tarifés à divers endroits de l'arrondissement de

Ville-Marie

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

À la demande de la Division de la planification des transports et de la mobilité, il faut retirer, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), 65 espaces de stationnement tarifés. Ce retrait permettra la création de 25 zones réservées aux véhicules électriques en libre-service, lesquelles s'ajoutent aux 25 zones déjà existantes sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie.

Ces 25 nouvelles zones pourront accueillir entre 2 et 3 véhicules chacune.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

\_

#### **DESCRIPTION**

-

#### **JUSTIFICATION**

#### <u>Parcomètres à retirer</u>:

- -Rue Aylmer, au Nord de la rue Sainte-Catherine : F723, F724 et F725 ;
- -Rue Belmont, à l'Ouest de l'avenue Union : K188, K189 et K190 ;
- -Rue Bishop, au Sud de la rue Sainte-Catherine : C786 et C787 ;
- -Rue Cathcart, à l'Est du boulevard Robert-Bourassa : F374 et F375 ;
- -Rue Christin, à l'Ouest de la rue Saint-Denis : Q461, Q462, Q463 et Q464 ;
- -Rue de la Cathédrale, au Sud du boulevard René-Lévesque : J729, J730 et J731 ;
- -Rue De La Gauchetière, à l'Est de la rue De Bleury : N229 et N230 ;
- -Rue De La Gauchetière, à l'Ouest du boulevard Robert-Bourassa : K237, K238 et K239 ;

```
-Rue Drummond, au Sud du boulevard René-Lévesque : J576, J577 et J578 ;
-Rue Labelle, au Sud de la rue Sainte-Catherine : 0749 et 0750 ;
-Rue Mansfield, au Sud du boulevard De Maisonneuve: F493 et F494;
-Rue Mayor, à l'Ouest de la rue De Bleury : F222, F223 et F224 ;
-Rue Metcalfe, au Sud de la rue Sherbrooke : E565, E566 et E567 ;
-Rue Peel, au Nord de la rue Notre-Dame : L433 et L434 ;
-Rue Queen, au Nord de la rue Wellington: L793, L794 et L795;
-Rue Saint-Alexandre, au Sud de la rue Sainte-Catherine: F840, F841 et F842;
-Rue Saint-Antoine, à l'est de la rue Saint-François-Xavier : P128 et P129 ;
-Rue Saint-Gabriel, au Nord de la rue Sainte-Thérèse : P882 et P883 ;
-Rue Sainte-Hélène, au Sud de la rue Notre-Dame : M810, M811 et M812 ;
-Rue Saint-Louis, à l'Est de la rue Gosford : 0154 et 0155 :
-Rue Saint-Paul, à l'Ouest de la rue McGill : M509, M510 et M511 ;
-Rue Saint-Sulpice, au Nord de la rue De Brésoles : P760 et P761 ;
-Rue Sanguinet, au Sud de la rue Émery : G640 et G659 ;
-Rue Stanley, au Nord de la rue Cypress : D884, D885 et D886 ;
-Rue Stanley, au Sud du boulevard De Maisonneuve : D478, D479 et D481.
```

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Perte de revenus de 65 parcomètres dont la majorité ont un taux d'occupation de plus de 80%.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

\_

IMPACT(S) MAJEUR(S)

\_

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION** 

\_

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)** 

-

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux règlements et normes en vigueur.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

#### **Parties prenantes**

Claude CARETTE, Service des infrastructures\_voirie et transports Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures\_voirie et transports Son Thu LÊ, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture:

Claude CARETTE, 19 septembre 2017 Son Thu LÊ, 19 septembre 2017

**RESPONSABLE DU DOSSIER** 

Luc COULOMBE AGENT TECHNIQUE - CIRCULATION & STATIONNEMENT **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-19

Andrea SZABO Chef de section - Circulation

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU Directeur



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.05

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier #: 1174680001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Obiet :	Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente

d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs de

D'édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7-1, article 40), l'ordonnance, E-7.1, fixant :

permis pour l'année 2018

- la période au cours de laquelle peuvent être présentées les demandes de permis d'artistes ou d'artisans pour la saison 2018, soit du 23 au 27 octobre 2017;
- la date, l'heure et le lieu des séances d'attribution des emplacements pour la saison 2018 soit le 23 novembre 2017 pour les artistes et le 21 mars 2018 pour les artisans;
- les dates d'émission des permis pour la saison 2018 soit du  $1^{er}$  janvier au 28 février 2018 pour les artistes et du 9 au 20 avril 2018 pour les artisans.

Toutes les activités en lien avec ces demandes seront tenues au bureau d'arrondissement situé au 17<sup>e</sup> étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, à l'exception des séances d'attribution des emplacements qui se tiendront à la salle du conseil de l'arrondissement au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-21 09:51
Signataire :		Alain DUFORT

#### Directeur général adjoint Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier #:1174680001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ville-Marie, Direction de la culture\_des sports des loisirs et du développement social, Division de la

culture et des bibliothèques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente

d'œuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs de permis

pour l'année 2018

#### **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

L'article 40 du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M, c. E-7.1) implique annuellement l'édiction d'une ordonnance pour la gestion des activités des artistes et artisans sur le domaine public. En 2017, l'arrondissement compte 113 emplacements pour artistes et artisans.

L'ordonnance incluse au présent sommaire décisionnel vise, pour l'année 2018, diverses dates concernant l'inscription et l'attribution des emplacements.

Considérant que le calendrier des travaux sur la rue Sainte-Catherine pour 2018 est inconnu, et donc ses impacts éventuels, la séance d'attribution des emplacements des artisans sera reportée en mars 2018. De plus, il n'y aura pas de séance d'accréditation d'artistes et d'artisans en 2017.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1162840006 / CA 16 240460 (13 septembre 2016): Édicter, en vertu du Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M. c. E-7.1), une ordonnance permettant de fixer diverses dates concernant les activités des demandeurs pour l'année 2017.

#### **DESCRIPTION**

Édicter l'ordonnance pour déterminer :

- Pour les artistes (exposants et portraitistes caricaturistes):
- la période d'inscription: du 23 au 27 octobre 2017;

- la date de la séance d'attribution des emplacements :
- le 23 novembre 2017 à 10 h pour les artistes exposants;
- le 23 novembre 2017 à 13 h pour les artistes portraitistes caricaturistes;
- la période d'émission des permis : du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2018;
  - · Pour les artisans :
- la période d'inscription: du 23 au 27 octobre 2017;
- la date de la séance d'attribution des emplacements : le 21 mars 2018 à 10 h;
- la période d'émission des permis : du 9 au 20 avril 2018.

#### **JUSTIFICATION**

Il s'agit d'une démarche annuelle nécessaire pour l'application du présent Règlement et qui vise les activités du Vieux-Montréal, de la rue Sainte-Catherine et du square Phillips.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Revenus des permis d'artistes et artisans d'environ 55 000 \$.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Envoi d'une lettre d'information aux détenteurs de permis des années précédentes et parution d'un avis public dans le journal Le Devoir.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Publication d'un avis public

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme au Règlement sur l'exposition et la vente d'oeuvres artisanales, picturales ou graphiques sur le domaine public (R.R.V.M., c. E-7-1).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

#### **VALIDATION**

#### Intervenant et sens de l'intervention

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### **Parties prenantes**

Ronald DELCOURT, Ville-Marie Driss EZZAHER, Ville-Marie Ismaila DIOP, Ville-Marie

Lecture:

Ronald DELCOURT, 20 septembre 2017 Ismaila DIOP, 20 septembre 2017

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Soraya MIRANDA Agent(e) de projets **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-20

Maryse BOUCHARD C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.06

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1177303013

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du

développement économique

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures

(CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment d'une hauteur variant de 9 à 10,5 mètres, dans un secteur où la hauteur minimale autorisée est de 11 mètres, pour le bâtiment situé au 1188, rue Saint-Antoine Ouest - Projet Tour

des Canadiens 3

D'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment d'une hauteur variant de 9 à 10,5 mètres, dans un secteur où la hauteur minimale autorisée est de 11 mètres, pour le bâtiment situé au 1188, rue Saint-Antoine Ouest - Projet Tour des Canadiens 3

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-22 14:25	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier #:1177303013

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du

développement économique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures

(CA-24-008), une dérogation permettant la construction d'un bâtiment d'une hauteur variant de 9 à 10,5 mètres, dans un secteur où la hauteur minimale autorisée est de 11 mètres, pour le bâtiment situé au 1188, rue Saint-Antoine Ouest - Projet Tour

des Canadiens 3

#### **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

La présente demande vise la construction d'une partie de bâtiment dont la hauteur est inférieure au minimum exigé par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282). Une dérogation à cette disposition peut être obtenue conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008). (3001335366)

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 240583 - Adopter une résolution autorisant la démolition des bâtiments existants et la construction d'un complexe immobilier sur un emplacement situé entre les rues Saint-Antoine, Jean-D'Estrées et de la Montagne en vertu du Règlement sur les projets particuliers

CA17 240346 – Adopter une résolution modifiant l'autorisation par projet particulier de construire un complexe immobilier afin, notamment, d'en augmenter la hauteur

#### **DESCRIPTION**

#### Le site

L'emplacement, d'une superficie de 9 000 m², est situé à l'intérieur des limites du PPU du Quartier des gares et, par le fait même, du centre des affaires. Le site est par ailleurs en interface directe du côté sud avec le futur parc projeté dans le cadre du PPU, soit sur la rue de la Montagne au sud de la rue Saint-Antoine.

#### Le projet

Sur ce site, un projet résidentiel est en cours de construction soit les Tours des Canadiens 2 et 3. Ce projet a fait l'objet d'une autorisation, selon la procédure des projets particuliers en 2013 afin de construire un complexe résidentiel de plus de 1 000 logements. Parmi les dérogations au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement (01-282), la proposition comprenait une hauteur supérieure à la hauteur maximale du secteur de surhauteur de 65 m. L'autorisation comprenait également des dérogations à la hauteur minimale sauf pour les façades située du côté des rues de la Montagne, Saint-Antoine et Jean-D'Estrées.

L'autorisation par projet particulier a également été modifiée 2017 afin de permettre une nouvelle hauteur de 166 m et d'affirmer l'obligation de prévoir des résidentielles ayant une entrée principale au sol directement accessible depuis les rues ou depuis le futur parc Ville-Marie. Afin de répondre à cette condition, le projet prévoit désormais de nouveaux volumes ayant front sur la rue de la Montagne plutôt que des accès intégrés à la tour.

#### La dérogation

Le projet tel que proposé déroge à l'article 10 du Règlement d'urbanisme qui prévoit une hauteur minimale de 11 m. Ainsi, une demande de dérogation, afin d'autoriser une hauteur variant entre de 9 m et 10,5 m pour les volumes en façade sur la rue de la Montagne, peut faire l'objet d'une demande conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008).

#### **JUSTIFICATION**

Dans la version soumise pour la modification au projet particulier, les unités directement accessibles de la rue de la Montagne était intégrées au volume de la tour. Cette nouvelle version présente un volume en projection vers la rue de la Montagne qui reprend une forme propre à un bâti d'une densité à l'échelle du piéton. Par conséquent, ce nouveau volume a pour objectif de permettre une meilleure convivialité et une meilleure animation rencontrant ainsi un objectif du plan d'urbanisme.

Par ailleurs, les nouveaux volumes ont une hauteur comparable aux maisons de ville ayant front sur le futur parc. Rappelons que ces unités étaient conditionnelles à l'autorisation par projet particulier et que des dérogations aux hauteurs minimales pour cette façade ont été autorisées dans la résolution de projet particulier. Par conséquent, la hauteur proposée sur la rue de la Montagne est d'autant plus justifiable puisqu'elle permet d'assurer la cohérence de la proposition.

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis que l'on devrait donner une suite favorable à la demande de dérogation mineure relative la hauteur minimale requise.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s. o.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s. o.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

s. o.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

#### Autre intervenant et sens de l'intervention

Comité consultatif d'urbanisme / Avis favorable

#### **Parties prenantes**

Lecture:

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier LÉGARÉ Conseiller en aménagement **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-19

Jean-François MORIN Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE Directeur



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.07

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 1174869008

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du

développement économique

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), d'exercer l'usage « bâtiment abritant 1 à 8 logements » pour l'aménagement de 2 logements au niveau du rez-dechaussée du bâtiment situé au 1315, boulevard de Maisonneuve

Fst

D'autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) et conformément au paragraphe 80 de l'article 136 de ce règlement, l'usage «bâtiment abritant 1 à 8 logements » pour l'aménagement de 2 logements au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 1315, boulevard de Maisonneuve Est;

D'assortir cette autorisation de la condition suivante:

- Fournir un plan de verdissement de la cour avant qui devra être joint à la demande de permis de transformation.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-21 09:51
Signataire :		Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier #:1174869008

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du

développement économique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet:** Autoriser, en vertu de la procédure des usages conditionnels du

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), d'exercer l'usage « bâtiment abritant 1 à 8 logements » pour l'aménagement de 2 logements au niveau du rez-dechaussée du bâtiment situé au 1315, boulevard de Maisonneuve

Est

#### **CONTENU**

#### CONTEXTE

Une demande d'usage conditionnel a été déposée afin d'autoriser un usage résidentiel au rez-de-chaussée dans le bâtiment de trois étages situé au 1315, boulevard De Maisonneuve Est.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

#### **DESCRIPTION**

#### Le site

L'immeuble visé est constitué du lot 1 567 436 du cadastre du Québec et occupé par un bâtiment commercial et résidentiel de trois étages. Il a été construit vers 1900 et comporte actuellement des locaux vacants au rez-de-chaussée ainsi que 6 logements aux étages.

L'emplacement est compris dans l'unité de paysage « Sainte-Marie - Saint-Jacques ».

#### Le projet

La demande vise à autoriser l'habitation dans les locaux commerciaux vacants du rez-dechaussée. Les deux logements proposés compteraient chacun quatre chambres à coucher.

Des modifications à l'extérieur sont nécessaires et font l'objet d'une révision de projet (30001309299) puisqu'ils sont visibles de la voie publique.

#### Les considérations réglementaires

Le paragraphe 8° de l'article 136 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282) permet l'usage résidentiel au rez-de-chaussée dans un secteur de la catégorie M.5 à M.8, à l'exclusion des emplacements situés en bordure des rues identifiées dans le règlement d'urbanisme. Le cas à l'étude se trouve dans la catégorie M.7 et le

boulevard De Maisonneuve n'est pas l'une des rues où il y a une obligation commerciale au rez-de-chaussée à respecter.

Les deux logements proposés peuvent être autorisés par la procédure prévue au paragraphe 8° de l'article 136 pour l'autorisation d'exercer un usage conditionnel selon le respect des critères applicable de l'article 320.

Les travaux doivent viser l'atteinte des objectifs énumérés à l'article 99 et doivent tendre à respecter les caractéristiques énumérées à l'article 103 et à répondre aux critères énoncés aux articles 104, 105 et 127.21 du règlement d'urbanisme.

#### **JUSTIFICATION**

Le projet satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables pour une demande d'usage conditionnel.

L'usage proposé est compatible et complémentaire avec le milieu environnant qui se caractérise par une trame mixte composée de commerces et d'habitation. Le secteur dans lequel se trouve le bâtiment à l'étude ne possède pas une importante dynamique commerciale telle que l'on retrouve sur la rue Ontario ou la rue Sainte-Catherine.

À l'origine, le rez-de-chaussée était composé de 2 logements ainsi qu'une porte cochère en bordure du boulevard De Maisonneuve. Vers la fin des années 80, des travaux majeurs ont été réalisés dont la transformation complète du rez-de-chaussée pour y aménager des espaces commerciaux et par le fait même déplacer la porte cochère en bordure de la rue Lartigue.

Au niveau de l'apparence extérieure, les travaux visent la transformation des vitrines commerciales du rez-de-chaussée, la reconstruction du balcon et de l'escalier donnant accès aux logements des étages supérieurs ainsi qu'un agrandissement en aire de bâtiment sur la façade donnant sur la rue Lartigue.

La demande s'explique par la volonté d'éliminer les locaux vacants au rez-de-chaussée pour les transformer en logements et ainsi modifier le traitement architectural du rez-de-chaussée en lien avec l'usage résidentiel.

De plus, le projet est conforme à la disposition 3.2.1 du document complémentaire du Plan d'urbanisme considérant que le boulevard De Maisonneuve n'a pas l'obligation de la continuité commerciale des locaux du rez-de-chaussée puisque ce tronçon de rue n'est pas inclus dans les rues commerçantes du Centre à consolider.

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande à la condition suivante:

o Fournir un plan de verdissement de la cour avant qui devra être joint à la demande de permis de transformation (3001309299);

Lors de sa séance du 8 septembre 2017, le CCU a émis un avis favorable à l'égard de cette demande.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public et affichage 15 jours avant le conseil d'arrondissement

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Affichage 15 jours avant le conseil d'arrondissement

- Conseil d'arrondissement Adoption de la résolution
- Émission du certificat d'occupation

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION
Intervenant et sens de l'intervention
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture :

**RESPONSABLE DU DOSSIER** 

Catherine BEAULIEU Conseillère en aménagement Jean-François MORIN Chef de division de l'urbanisme et du développement économique

Le: 2017-09-11

**ENDOSSÉ PAR** 

## APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE Directeur



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.08

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier # : 11731	.05006

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

**Objet :** Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison

2017, 8e partie, A) et édicter les ordonnances

D'autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 8e partie, A) et édicter les ordonnances;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance B-3, permettant à certaines conditions le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, alinéa 8), l'ordonnance jointe à la présente permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires identifiés dans le Tableau des événements sur le domaine public 2017 (partie 6);

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), une ordonnance permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, pour chaque événement identifié au dossier.

D'édicter, en vertu du Règlement Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-24 -285 article 29 une ordonnance pour chaque événement identifié au dossier.

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-21 14:05	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier # :1173105006

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie, Direction de la culture\_des sports des loisirs et du développement social, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison

2017, 8e partie, A) et édicter les ordonnances

#### CONTENU

#### **CONTEXTE**

Les conseils d'arrondissement peuvent autoriser la tenue d'événements ayant lieu sur le domaine public de leur territoire respectif et, à cette fin, déroger à la réglementation municipale (Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M. c. O-0.1)). À cet effet, nous présentons le huitième dossier comportant des événements locaux ayant lieu sur le territoire de l'arrondissement de Ville-Marie, pour l'année 2017 et nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements identifiés en annexe et de déroger au règlement suivant :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M. c. B-3, article 20);
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1);
- Règlement sur le civisme, le respect et la propreté CA-24-285 article 29.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

1172624019/CA17 240501 : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 7e partie, A) et édicter les ordonnances

1172624017/CA17 240421 : Autoriser la tenue d'événements sur le domaine public (saison 2017, 6e partie, A) et édicter les ordonnances

#### **DESCRIPTION**

De nombreux événements se réalisent dans l'arrondissement de Ville-Marie. Les événements sont de différentes catégories, ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique, commémorative ou festive. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'un square, d'une place, d'un parc; la fermeture d'une ou plusieurs rues, d'un circuit; ou bien d'une combinaison, telle l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. Les événements concernés sont d'envergure locale.

Les événements en annexe ont été ou seront soumis pour avis aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les

encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » sera remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile sera remis.

#### **JUSTIFICATION**

Ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires, par exemple : le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur permettra la présentation de divers spectacles et ainsi permet aux citoyens de se familiariser avec les autres cultures; la vente d'aliments et d'articles promotionnels permet aux organismes d'autofinancer les événements.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des directions concernés.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève de l'agente de projet qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex. Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées dans les journaux.

Selon le cas, les promoteurs annonceront leur événement dans les quotidiens, le journal de quartier, ou autres. De plus, lors de fermeture de rues, les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la rue et informeront les citoyens des rues concernées.

Transmission de la résolution et des ordonnances au SPVM et au SSIM par la Direction des services administratifs et du greffe.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

#### **VALIDATION**

# Autre intervenant et sens de l'intervention Autre intervenant et sens de l'intervention

#### **Parties prenantes**

Isabelle ROUGIER, Ville-Marie Driss EZZAHER, Ville-Marie Patrick LEMYRE, Ville-Marie Andrea SZABO, Ville-Marie

Lecture:

**RESPONSABLE DU DOSSIER** 

Diane M ROY Secrétaire de direction **ENDOSSÉ PAR** Le : 2017-09-20

Maryse BOUCHARD C/d cult.biblio.& dev.social\_arr.<60m



# Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.09

2017/10/04 19:00



(1)

Dossier	#		117	7 / Q	60	nna
DUSSIEI	**	-		-	u	UUS

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du

développement économique

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

**Objet :** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures

(CA-24-008), une dérogation relativement au mode

d'implantation et à l'aménagement d'aires de stationnement pour les bâtiments projetés sur le lot 3 361 068 du cadastre du Québec (2201, 2211, 2221, 2231, 2241, rue Lespérance)

D'accorder pour le bâtiment projeté sur le lot 3 361 068 du cadastre du Québec (2201,2211,2221,2231,2241, rue Lespérance), une dérogation permettant un mode d'implantation jumelé du bâtiment projeté (E) alors que le mode contigu est exigé et un aménagement d'aires de stationnement de 5 unités et plus qui ne respectent pas le dégagement minimal de 1,5 m sur tout son périmètre et ce, en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures (CA-24-008) et en dérogation aux articles 56 et 631 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282).

Signé par	Alain DUFORT	<b>Le</b> 2017-09-21 15:39	
Signataire :		Alain DUFORT	

Directeur général adjoint

Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie et Concertation des arrondissements



IDENTIFICATION Dossier #:1174869009

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du

développement économique

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

**Objet :** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures

(CA-24-008), une dérogation relativement au mode d'implantation et à l'aménagement d'aires de stationnement pour les bâtiments projetés sur le lot 3 361 068 du cadastre du Québec (2201, 2211,

2221, 2231, 2241, rue Lespérance)

#### **CONTENU**

#### **CONTEXTE**

Une demande de dérogations mineures a été déposée afin d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages abritant 48 logements.

#### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

S.O.

#### **DESCRIPTION**

#### Le site

L'immeuble visé est constitué du lot 3 361 068 du cadastre du Québec d'une superficie de 2 788 mètres carrés. Il est situé dans le quartier Sainte-Marie à l'extrémité est de l'arrondissement de Ville-Marie sur le coin sud-est de l'intersection des rues De Rouen et Lespérance. Le terrain est bordé à l'est par la voie ferrée du Canadien Pacifique, limite avec l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

En plus de certains projets résidentiels qui ont vu le jour dans les dernières années, ce secteur du quartier Sainte-Marie comprend plusieurs industries et commerces lourds implantés aux abords de la voie ferrée et cohabitant intimement avec certains projets d'habitation.

Une opération cadastrale est prévue afin de diviser le lot no. 3 361 068 en six lots distincts correspondant aux bâtiments A-B-C-D-E-F sur les plans réalisés par la firme Geiger Huot.

#### Le projet

La demande vise à autoriser diverses dérogations techniques pour permettre la délivrance des permis de construction pour l'aménagement des six bâtiments de 3 étages comportant:

- · Des aires de stationnement extérieur de 5 unités et plus pour quatre des six futurs lots pour un total de 29 unités de stationnement pour l'ensemble du projet;
- · Une implantation jumelée pour le bâtiment (E) projeté sur le lot aménagé au nord de la voie d'accès et une implantation contigu pour les cinq autres bâtiments projetés;

- · Une typologie de logement variée pour un total de 48 logements.
- · Des servitudes de passage nécessaires pour donner l'accès à l'aire de stationnement à partir de la rue Lespérance.

#### Les considérations réglementaires

La proposition déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), à savoir notamment :

- · au mode d'implantation jumelé du bâtiment projeté (E) alors que le mode contigu est exigé (article 56);
- · à l'aménagement d'aires de stationnement de 5 unités et plus qui ne respectent pas le dégagement minimal de 1,5 m sur tout son périmètre (article 631);

#### **JUSTIFICATION**

Le projet satisfait adéquatement aux critères d'évaluation applicables pour une demande de dérogations mineures.

La réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur puisqu'elle n'a pas été conçue spécifiquement pour la gestion d'un projet résidentiel à proximité d'une voie ferrée où diverses contraintes peuvent survenir.

À cet effet, le demandeur est dans l'impossibilité de prévoir une implantation en contiguïté pour l'ensemble des futurs bâtiments puisqu'une voie d'accès en bordure de la rue Lespérance est nécessaire pour se rendre à la voie de circulation. De plus, une voie d'accès en bordure de la rue De Rouen n'est pas souhaitée pour des raisons principalement de sécurité publique et un front bâti résidentiel en bordure de la rue Lespérance est souhaité afin de respecter la hiérarchie des rues au pourtour du site. Finalement, une implantation plus éloignée de la voie ferrée est de mise pour réduire au maximum les nuisances associées à la présence de la voie ferrée.

Quant au dégagement minimal prévu de 1,5 m sur tout le périmètre de l'aire de stationnement, celui-ci n'est pas entièrement respecté compte tenu de la forme du terrain et l'implantation des bâtiments privilégiés en bordure de la rue Lespérance. À terme, l'intention du Règlement est respectée puisqu'un aménagement paysager permettra de réduire la superficie asphaltée en cour arrière.

De plus, ces dérogations ne portent pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.

En conséquence, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est d'avis qu'une suite favorable devrait être donnée à cette demande.

Lors de sa séance du 8 septembre 2017, le CCU a émis un avis favorable à l'égard de cette demande. Par ailleurs, les membres du comité suggèrent au demandeur de regrouper les unités de stationnement afin de dégager une superficie de terrain suffisante pour y aménager un espace de jeu pour les enfants.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S.O.

#### IMPACT(S) MAJEUR(S)

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public 15 jours avant le conseil d'arrondissement

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement - Adoption de la résolution

• Émission du permis de construction

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de i intervention	l	
Parties prenantes		
raities pienantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2017-09-12

Jean-François MORIN

développement économique

Chef de division de l'urbanisme et du

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc LABELLE

Catherine BEAULIEU

Conseillère en aménagement

Directeur